Arsia asbl

RAPPORT ANNUEL 2024



2024

4 L'ARSIA EN CHIFFRES

5 FAITS MARQUANTS - FOCUS FCO

5 DE L'ALERTE À LA CAMPAGNE DE VACCINATION, UNE ANNÉE SOUS TENSION

9 UNE ÉPIDÉMIE AUX CONSÉQUENCES LOURDES POUR L'ÉLEVAGE BELGE

12 L'ÉPIDÉMIE DE FCO-3 EN SALLE D'AUTOPSIES

14 AUTRES FAITS MARQUANTS

16 SUBSIDES & PARTENARIATS

SURVEILLANCE & DIAGNOSTIC

18 AUTOPSIES

21 PATHOLOGIES RESPIRATOIRES BOVINES

24 PATHOLOGIES DIGESTIVES CHEZ LES JEUNES VEAUX

25 AVORTEMENTS

33 PARASITOLOGIE

39 BIOLOGIE MOLÉCULAIRE

41 ANTIBIO GRAMMES & ANTIBIO RÉSISTANCES

ACCOMPAGNEMENT & PLANS DE LUTTES

45 LUTTE CONTRE LA NÉOSPOROSE

46 LUTTE CONTRE LA PARATUBERCULOSE

48 LUTTE CONTRE L'IBR

54 LUTTE CONTRE LA BVD

56 PÔLE OCCC

58 $SDRP_V$

61 VISITES D'EXPLOITATION

SERVICES

63 TRAÇABILITÉ

67 AUTOCONTRÔLE

71 DISPATCHING

73 BIGAME

76 FARMFIT

79 CERISE

BACK OFFICE

82 RESSOURCES HUMAINES

Une année sous tension, une filière en action

L'année 2024 aura été marquée par une intensité peu commune. Si l'arrivée de la FCO-3 a immédiatement mobilisé nos ressources, c'est l'ensemble des enjeux sanitaires, logistiques, numériques et humains qui ont rythmé les mois écoulés. Dans ce contexte parfois tendu, l'ARSIA n'a jamais perdu de vue sa mission centrale : assurer, ensemble avec le terrain, un service de qualité, utile et adapté aux réalités d'un secteur en constante mutation.

Les crises ne préviennent jamais. Mais elles révèlent, chaque fois, la solidité des liens entre les acteurs de la chaîne santé animale : vétérinaires, éleveurs, laboratoires, techniciens, institutions et partenaires. Cette année encore, ces liens ont été mis à l'épreuve, mais aussi renforcés. Derrière chaque donnée présentée dans ce rapport, il y a des prises de décision rapides, des heures de coordination, des dialogues parfois vifs mais constructifs, et surtout une volonté commune de protéger la santé animale tout en garantissant la pérennité des élevages.

Notre rapport d'activités revient en détail sur les événements les plus marquants de 2024 : la flambée de FCO-3 et en conséquence la mobilisation maximale du service de ramassage en ferme, de nos salles d'autopsie et du laboratoire, et sa gestion par la mise en place d'une campagne de vaccination d'envergure. Par ailleurs, nos multiples activités maintenues et assurées telles que luttes IBR et BVD, lutte contre les parasitoses, lutte contre l'antibiorésistance, pathologies respiratoires, digestives, biologie moléculaire, etc... mais aussi les avancées dans le champ du numérique, de la traçabilité, de l'accompagnement en ferme ou de la formation.

Mais ce rapport ne se contente pas de compiler des chiffres. Il donne aussi à voir les grandes dynamiques à l'œuvre : la transition vers un pilotage plus intégré des données, l'importance croissante de la consultance de troupeau, le besoin d'interfaces numériques mieux pensées, ou encore la prise en compte des attentes spécifiques exprimées par le terrain.

Plusieurs projets pilotes y sont évoqués, avec leurs premiers enseignements. On y retrouve également un focus sur les outils de demain, conçus pour alléger la charge administrative et fluidifier la circulation d'information, tant pour les éleveuses et éleveurs que leur vétérinaire.

Enfin, ce rapport est aussi un hommage à l'engagement humain. À toutes celles et ceux qui, dans un contexte parfois complexe, assurent les missions de l'ARSIA au quotidien. Leur expertise, leur capacité d'adaptation et leur sens du collectif constituent le socle sur lequel reposent nos actions et notre crédibilité.

2024 nous a rappelé que les défis ne manqueront pas. Mais elle nous a surtout prouvé que nous disposions des outils, des talents et des partenariats nécessaires pour les affronter avec efficacité. L'ambition reste intacte : anticiper, innover, et agir avec rigueur.

Bonne lecture,

Laurent MORELLE
Président de l'ARSIA

L'ARSIA en chiffres

8 692 troupeaux
- **987 231** bovins
- **375 564** bouclages
- **393 426** naissances

1 535 troupeaux
- **237 524** bouclages

7 688 troupeaux

3 393 troupeaux

514 troupeaux

128 troupeaux

1 379 troupeaux

32 troupeaux

21 troupeaux

Portail Cerise

13 610 utilisateurs
toutes espèces confondues

- Eleveurs bovins : **9 327**
- Eleveurs OCCC : **2 592**
- Vétérinaires : **1 474**
- Négociants : **219**

LE DISPATCHING AU QUOTIDIEN

- Cadavres toutes espèces + bovin < 300 kg : **27**
- Cadavres bovins > 300 kg : **0,5**
- Ramassage chez les vétérinaires : **74**
- Dossiers manuels : **200** / automatiques : **584**
- Analyses : **6845**
- Echantillons : **3804**
- Résultats / Rapports d'essai
 E-mail : **1908** / Courriers postés : **6** / CERISE : **2125**

Arsia asbl

102

43

91 737
sessions à www.arsia.be

193 673
pages vues

Estelle Clerbaux

Faits marquants

FOCUS FCO

FCO-3 : de l'alerte à la campagne de vaccination, une année sous tension

2024 aura été marquée en particulier par les crises sanitaire FCO et MHE, depuis l'alerte lancée dès janvier jusqu'à la détection des premiers cas de FCO en juillet, précédée par la production de vaccins dès le mois de mai.

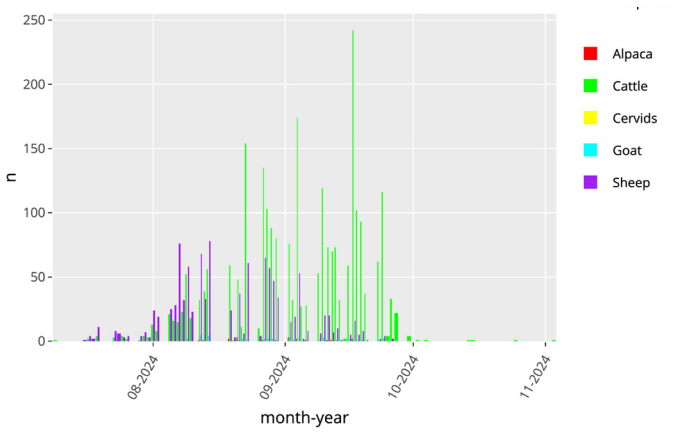
Octobre 2023

La Belgique perd son statut indemne Fièvre Catarrhale Ovine (FCO) suite à la détection des premiers cas d'infection au sérotype 3 en province d'Anvers. Les premiers avertissements sont publiés.

Février à Juin 2024

L'ARSIA communique via des Newsletters, l'ARSIA INFOS, les publications Facebook & les Rendez-Vous de l'ARSIA, sur la vigilance et les risques non seulement de la FCO-3, mais également sur le risque émergent de la Fièvre Catarrhale Ovine sérotype 8 (FCO-8) et la Maladie Hémorragique Epizootique (MHE), présentes en France.

Graphique 1 : FCO-3 - Cas positifs par jour et par type d'animal entre juillet et novembre 2024 (Vert : nombre de bovins - Mauve : nombre d'ovins - Bleu : nombre de caprins – Rouge : nombre d'alpagas) (Sources : Sciensano)



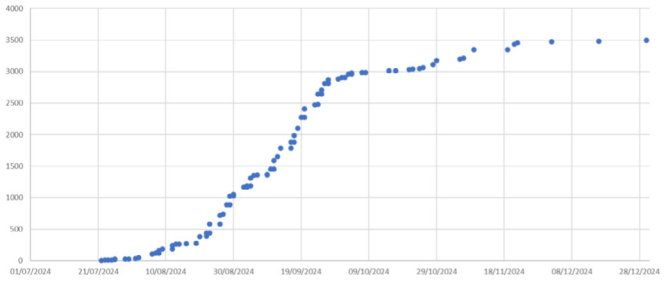
Situation épidémiologique

Juillet 2024

Confirmation du premier foyer wallon ; la vaccination contre la FCO-3 est fortement conseillée.

L'impact sanitaire est bien réel. Les graphiques 1 et 2 permettent de le quantifier en illustrant le nombre de cas confirmés.

Graphique 2 : Nombre cumulé de cas confirmés par test PCR entre juillet 2024 et décembre 2024 pour la FCO-3



Campagne de vaccination 2025

Mai 2024

Afin de faire face à l'épidémie de FCO, une première Autorisation Temporaire d'Utilisation (ATU) est accordée par l'Agence Fédérale des Médicaments et des Produits de Santé (AFMPS) pour un vaccin dirigé contre le sérotype 3, conformément à l'article 110, paragraphe 2 du Règlement 2019/6, rapidement suivie par une deuxième ATU.

Juin 2024

La troisième et dernière ATU est accordée par l'AFMPS pour un vaccin dirigé contre le sérotype 3.

Juillet 2024

L'ARSIA organise un webinaire à destination des vétérinaires et des détenteurs pour souligner l'urgence de la vaccination et les risques liés à la FCO-3.

Septembre 2024

Suppression de l'obligation de faire prélever des échantillons en cas de suspicions cliniques. L'AFSCA ne rembourse plus les analyses PCR.

Octobre 2024

Une première ATU est accordée par l'AFMPS pour un vaccin MHE.

Le Ministre fédéral de l'Agriculture, David Clarinval, annonce la vaccination contre la FCO-3, la FCO-8 (bovins et ovins) et la MHE (bovins) obligatoire à partir de 2025. La décision d'une aide forfaitaire n'est pas encore confirmée.



Décembre 2024

Une communication officielle annonce qu'un budget a été alloué pour soutenir la campagne de vaccination. Une subvention de 23,50 € par bovin entièrement vacciné et de 7 € par ovin entièrement vacciné est prévu. Ces montants seront versés aux vétérinaires, qui reverseront aux détenteurs par une réduction directe sur la facture ou via une note de crédit.
Pour bénéficier de cette aide, les vaccinations doivent être enregistrées dans Sanitel.
Les animaux devront être vaccinés avant le 1er juin 2025.

Les vétérinaires recevront également un forfait par troupeau vacciné :
50 € pour les troupeaux ovins et 75 € pour les troupeaux bovins.

Janvier 2025

La campagne est lancée. Trois webinaires concernant la campagne sont organisés pour les vétérinaires, le secteur bovin et le secteur ovin. De plus, l'ARSIA et le SPF prévoient une page dédiée à la campagne sur leurs sites contenant les informations importantes et des FAQ.

Février 2025

Une deuxième ATU est accordée par l'AFMPS pour un vaccin MHE.

Les premiers versements pour le paiement des avances aux vétérinaires d'épidémio-surveillance des troupeaux bovins contenant 2/3 des subventions sont effectués.

En janvier 2025, le Comité des médicaments vétérinaires de l'Agence européenne des médicaments émet une opinion positive concernant une demande d'autorisation conformément à l'article 25 du Règlement 2019/6 pour les vaccins contre la FCO-3, notamment le Syvazul BTV-3 et le Bluevac-3. La Commission Européenne confirme en février l'octroi de ces Autorisations de Mise sur le Marché (AMM). Suite à cette décision, l'utilisation du Bluevac-3 reste autorisée chez les bovins et ovins. Le Syvazul BTV-3 peut être utilisé chez les ovins et une période de tolérance autorise encore son utilisation chez les bovins jusqu'à la fin de la période de l'ATU mentionnée sur l'ancien emballage, c'est-à-dire jusqu'au 7 juin 2025.

Mars 2025

Le SPF publie un baromètre de campagne qui est régulièrement mis à jour, reprenant deux points importants :

- la progression de vaccination des animaux
- la disponibilité des vaccins

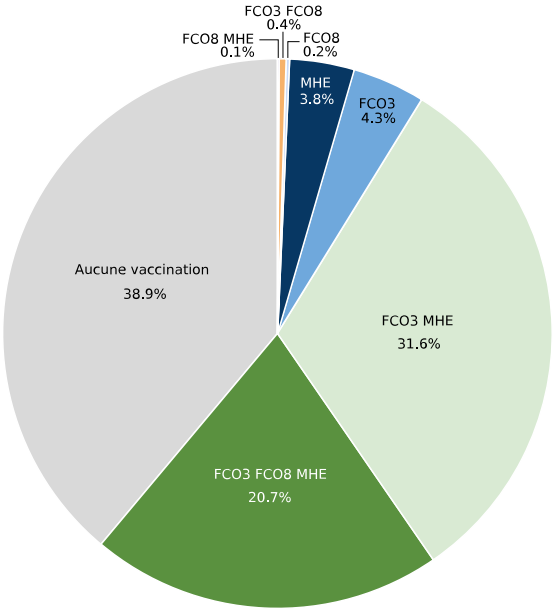
Mai 2025

Le ministre Clarinval décide de prolonger la campagne de vaccination au 1er septembre 2025, compte tenu des retards de livraisons du vaccin FCO-8, ce qui rendait impossible la finalisation de la vaccination des 2 ou 3 valences demandées avant le 1er juin 2025.

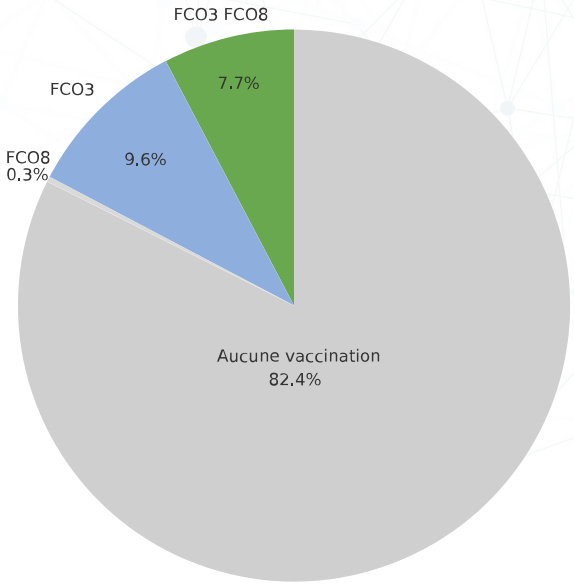
Avancement de la campagne

L'ARSIA a analysé les informations liées au statut vaccinal des troupeaux bovins et ovins wallons et enregistrées dans Sanitel au 13 mai 2025. Les résultats sont présentés dans les graphiques 3 et 4.

Graphique 3 : Répartition des troupeaux BOVINS en fonction des vaccinations réalisées



Graphique 4 : Répartition des troupeaux OVINS en fonction des vaccinations réalisées



Les taux de vaccination estimés au sein de la population bovine sont les suivants :

- 85 % pour la FCO-3
- 57 % pour la MHE
- 36 % pour la FCO-8

Pour 38,9 % des troupeaux bovins wallons, aucune donnée de vaccination n'a été transmise dans SANITEL.

Par ailleurs, 20,7 % des troupeaux bovins ont finalisé l'ensemble des vaccinations.

Les taux de vaccination estimés pour la population ovine de Wallonie sont les suivants :

- 41 % FCO-3
- 19 % contre la FCO-8

Finalement, 7,7 % des troupeaux ovins actifs ont finalisé les vaccinations contre les 2 sérotypes.

Julien Evrard

FOCUS FCO

Une épidémie aux conséquences lourdes pour l'élevage belge



Quel impact sur les taux de mortalité et de natalité ?

La Fièvre Catarrhale Ovine (FCO), également connue sous le nom de maladie de la langue bleue, est une maladie virale transmise par des insectes vecteurs du genre Culicoides. En 2023, les Pays-Bas ont été sévèrement touchés par une épidémie liée au sérotype 3 du virus (FCO-3), suivis par la Belgique, où un premier foyer a été détecté en Flandre en octobre, la même année. La Wallonie, bénéficiant initialement d'une activité réduite des vecteurs en raison des températures inférieures à 10°C, a confirmé son premier cas bovin le 3 août 2024. Les déclarations de cas se sont ensuite multipliées, avec des cas cliniques incluant avortements et mortalité accrue chez les ovins et les bovins.

Pour ce rapport, nous avons analysé l'impact de la FCO-3 sur les taux de mortalité et de natalité dans les élevages bovins wallons en comparant les données issues du système Sanitel des années 2022, 2023, 2024 ainsi que les 2 premiers mois de l'année 2025.

Impact sur la mortalité

Seuls les animaux bouclés et enregistrés dans la base de données Sanitel ont été pris en compte. Les taux de mortalité quotidiens ont été calculés selon la formule ci-contre.

$$\text{Taux de mortalité} = \frac{\text{Nombre de bovins mort «Rendac» enregistrés au jour «J»}}{\text{Nombre total de bovins présents à l'inventaire d'un troupeau wallon au jour «J»}}$$

Tendances générales

Le nombre de bovins évoluant quotidiennement, les résultats sont adaptés et standardisés par « million de bovins ». Pour une meilleure lisibilité, une moyenne lissée sur 15 jours a été appliquée et est présentée dans la figure 1.

Alors que le premier semestre 2024 est comparable aux 2 années précédentes, une augmentation nette du taux de mortalité a été observée d'août 2024 à début février 2025. Une accalmie temporaire est toutefois observée durant la seconde quinzaine d'octobre et le mois de novembre.

Figure 1: Comparaison des taux de mortalité quotidiens des bovins wallons pour un 1 million d'individus (moyenne lissée sur 15 jours) de 2022 à février 2025 (tout âge et toutes spéculations)



Mortalité mensuelle

Pour continuer l'analyse, les taux de mortalité mensuels pour 1000 bovins sont calculés et normalisés sur une période de 30 jours (figure 2). Une valeur de « 4 » pour le mois de septembre 2023 signifie donc que si 1000 bovins sont présents le 1er septembre, il en meurt 4 au bout des 30 jours. Ces données confirment une mortalité accrue d'août 2024 à janvier 2025, avec un retour proche de la normale en février 2025.

L'analyse a été poursuivie en distinguant les animaux viandeux et laitiers, ensuite selon différentes catégories d'âge.

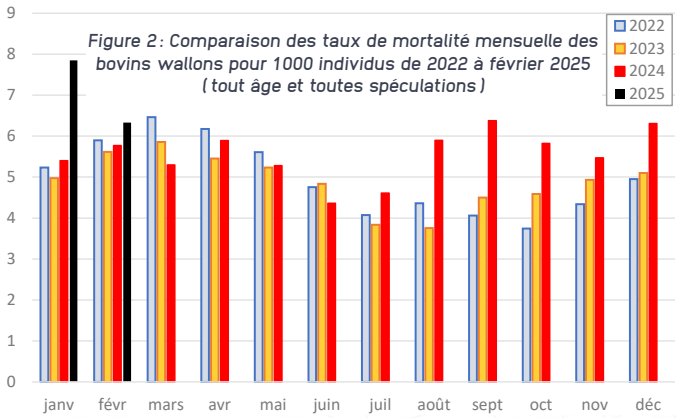


Figure 2 : Comparaison des taux de mortalité mensuelle des bovins wallons pour 1000 individus de 2022 à février 2025 (tout âge et toutes spéculations)

Laitiers vs Viandeux

Comme présenté dans la figure 3, les bovins **laitiers** ont été proportionnellement plus touchés durant les trois premiers mois de l'épidémie (août à octobre 2024), avec des taux de mortalité retrouvant le niveau de 2023, en novembre et décembre. Quant aux races **viandeuses**, bien que moins marqué initialement, l'impact s'est prolongé jusqu'à la fin de l'année 2024, avec une reprise nette de cette surmortalité en décembre et même très nette en janvier 2025 (non représenté ici).

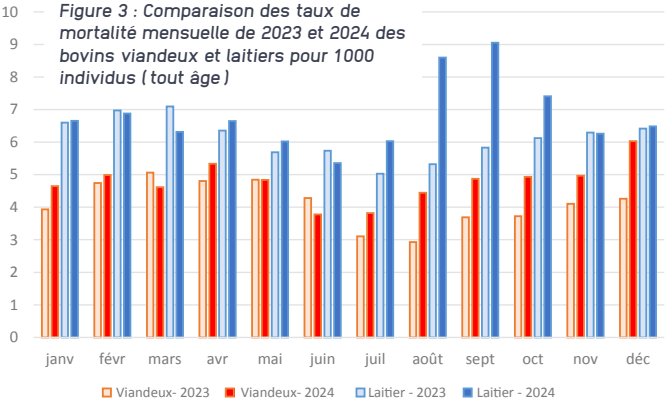
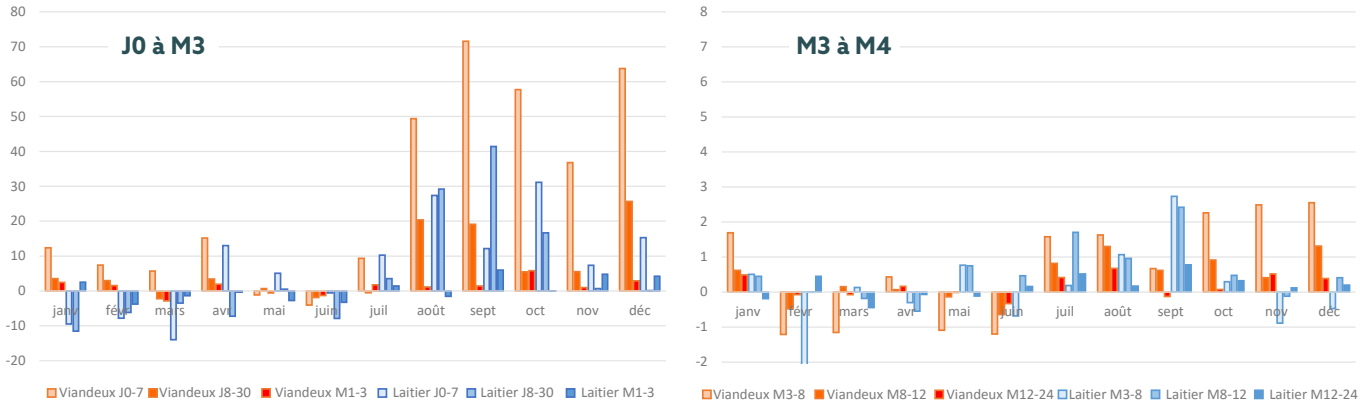


Figure 3 : Comparaison des taux de mortalité mensuelle de 2023 et 2024 des bovins viandeux et laitiers pour 1000 individus (tout âge)

Catégories d'âge

L'âge est un facteur de risque évident influençant le taux de mortalité. Considérant le nombre de catégories d'âge habituellement utilisé, nous avons résumé l'information en utilisant les surmortalités mensuelles. Celles-ci sont le résultat de la différence entre les taux de mortalité mensuels normalisés pour 1 000 individus, en 2024 et en 2023. A titre d'exemple, « +2 » signifie que pour 1 000 bovins, il y a eu 2 morts supplémentaires (ou inattendus) sur le mois en 2024 vs 2023. De même, « -1 » signifie que pour 1 000 individus, il y a 1 mort de moins sur le mois en 2024 vs 2023.

Figure 4 : Surmortalités en 2024 par catégorie d'âge et par spéculation (pour 1 000 bovins)



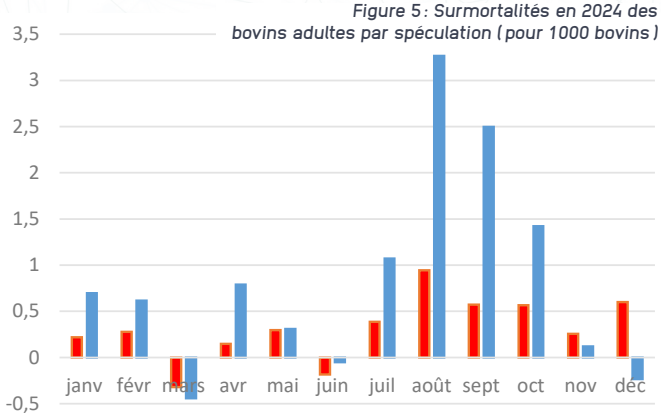
La figure 4 montre clairement que les animaux de moins de 3 mois sont les plus impactés par la circulation de la FCO-3. A noter toutefois que l'ordonnée (axe verticale) est réduite d'un facteur 10 (proportionnellement au moins 10 fois moins de surmortalités mensuelles), afin de permettre une visibilité correcte des données.

Chez les animaux de moins de 3 mois, nous observons une surmortalité de 20 % chez les laitiers de 8 à 30 jours (août à octobre), tandis que les viandeux de 0 à 7 jours présentent jusqu'à 60 % de mortalité supplémentaire (août à décembre) (figure 4, à gauche).

Chez les bovins de 3 à 24 mois, Une surmortalité moyenne de1,5 % (laitiers) à 2,5 % (viandeux) a été constatée de septembre à décembre 2024 (figure 4, droite).

Chez les adultes (2 ans et plus) (figure 5), une surmortalité plus importante jusqu'à plus de 3 % a été observée chez les laitiers d'août à octobre. Les viandeux ont quant à eux subi une augmentation moyenne de 0,5 % jusqu'à la fin de l'année.

Figure 5 : Surmortalités en 2024 des bovins adultes par spéculation (pour 1000 bovins)



Impact sur la natalité

L'effet négatif de la circulation de FCO-3 sur les naissances a été calculé selon l'indice de fertilité suivant :

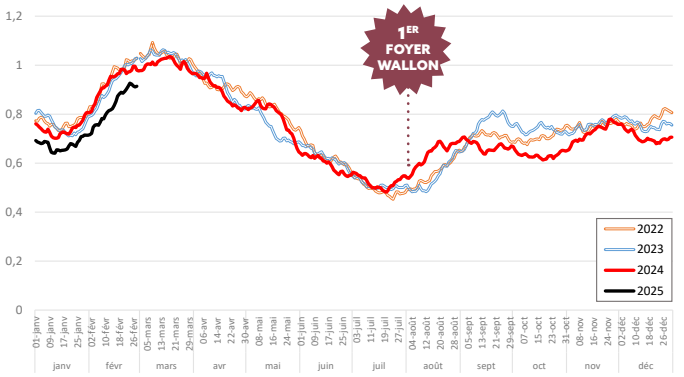
$$\text{Taux de fertilité} = \frac{\text{Nombre de naissances rapportées dans Sanitel enregistrés au jour «J» x 365}}{\text{Nombre total de femelles de plus de 2 ans au jour «J»}}$$

Un troupeau dans lequel chaque vache vêle une fois annuellement aura donc un indice de fertilité de « 1 ».

Tendances générales

Pour une meilleure lisibilité, une moyenne lissée sur 15 jours a été appliquée, telle que présentée dans la figure 6. Une baisse significative de l'indice de fertilité est observée de septembre 2024 jusqu'en février 2025. Etonnamment, elle est précédée d'une hausse temporaire des natalités en août. Cet événement pourrait être la conséquence de naissances précoces (faits rapportés du terrain, lesquels pourraient expliquer une partie de la surmortalité des tous jeunes veaux) et/ou d'un retard accumulé manifeste depuis le mois de mars 2024.

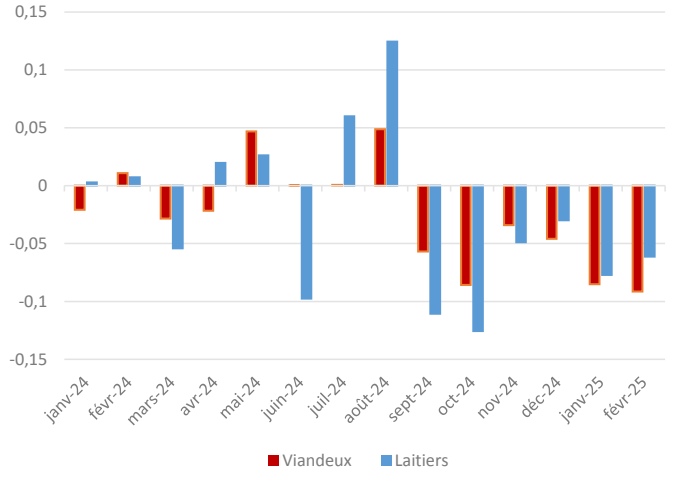
Figure 6 : Évolution de l'indice de fertilité du troupeau wallon de 2022 à février 2025



Sous-natalité mensuelle

Pour différencier aisément les impacts sur les cheptels viandeux et laitiers, l'étude de la sous-natalité mensuelle a été réalisée en soustrayant les moyennes mensuelles de l'indice de fertilité en 2024 et 2025 par celles de 2023 (figure 7). De septembre 2024 à février 2025, une baisse de l'indice de fertilité de 0,03 à 0,13 point a été constatée. Ces résultats correspondent à une baisse annuelle de 3 à 13 veaux pour 100 vaches. Les laitiers ont été plus touchés les premiers mois, tandis que les viandeux ont subi un impact plus marqué par la suite.

Figure 7 : Sous-natalité de janvier 2024 à février 2025 dans les cheptels laitiers et viandeux



Conclusions

L'émergence inédite de FCO-3 en Wallonie a rapidement impacté le cheptel bovin. Le tout jeune bétail a particulièrement souffert avec **jusqu'à 60 % pour les viandeux de 0 à 7 jours et 3 % pour les bovins adultes laitiers**. En outre, sur une période de 6 mois (septembre 2024 à février 2025), une sous-natalité est constatée. Celle-ci correspond à une **baisse annuelle de 3 à 13 veaux pour 100 vaches**.

Frédéric Smeets

FOCUS FCO

L'épidémie de FCO-3 en salle d'autopsies

La Fièvre Catarrhale Ovine (FCO) ou maladie de la langue bleue (blue tongue), est une maladie virale (Orbivirus) touchant majoritairement les moutons, mais également les bovins, les chèvres, les lamas, les alpagas et d'autres ruminants sauvages.

Notre activité en salle d'autopsies a été largement marquée au fil de la 2ème partie de l'année 2024 par l'épidémie de FCO sérotype 3 (FCO-3). Ce rapport aborde les autopsies hors avortements.

Les premiers cadavres pour lesquels le virus de la FCO-3 a été détecté (PCR FCO-3 positive) sont ceux d'un ovin adulte (le 31 juillet), d'un alpaga adulte, d'un veau de 12 jours et d'une vache de 2.5 ans (le 8 aout). Les 3 derniers ne présentaient pas de lésions spécifiques de la FCO.

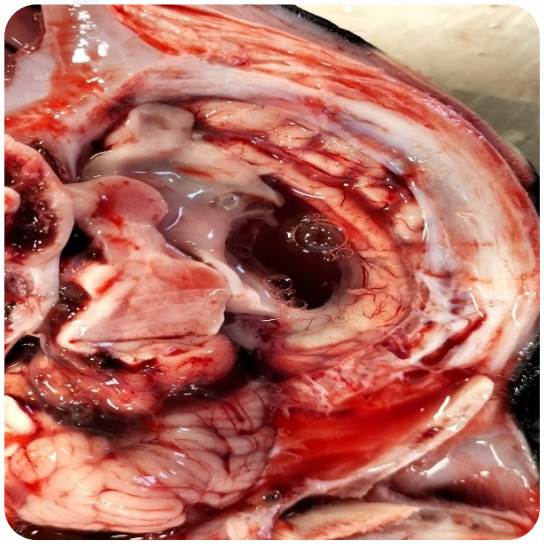


Photo 1: FCO-3 - Hydrocéphalie chez un veau
C.P. ARSIA

Chez les veaux

Chez les veaux, les lésions observées les plus évocatrices, plus tardives mais aussi les plus marquantes sont celles d'hydrocéphalie (photo 1), voire d'hydranencéphalie. Ces anomalies congénitales résultent de l'infection du fœtus par le virus de la FCO durant la gestation.

En 2024, elles ont touché principalement des veaux nouveau-nés jusqu'à l'âge de 15 jours. Le pic a été observé en décembre sur une cinquante de veaux. Sur ces cadavres, une PCR FCO a permis de détecter le virus dans 90 % des cas.

Remarquons qu'en **mars 2025**, nous avons autopsié 3 veaux âgés de 2 mois présentant des lésions d'hydrocéphalie associée à d'autres lésions (maigreur à cachexie, pneumonie), tous positifs à la PCR FCO.



Photo 2: FCO-3 - Erosions et œdème du palais et de la lèvre supérieure chez un mouton
C.P. ARSIA

Chez les alpagas

Chez les alpagas, la lésion la plus fréquemment observée est un œdème pulmonaire assez marqué, avec un pic de cas observés au mois d'aout.

Chez les ovins

Chez les ovins, les lésions les plus évocatrices de FCO sont celles que l'on peut observer lors d'un examen général externe. Elles sont accentuées au niveau de la tête: œdème des joues, des lèvres, de la face et de l'auge, des muqueuses oculaires; congestion des muqueuses et ulcérations des muqueuses buccales (palais, joues) et de la langue (photos 2, 3, 4 et 5). Les premiers cas lésionnels ont été observés fin juillet. Ils sont parfois associés à d'autres lésions systémiques: pneumonie (photo 6), entérite, ruménite (photo 7).



Photo 3: FCO-3 - Ulcérations du bourrelet gingival et œdème des joues chez un mouton
C.P. ARSIA



Photo 4 : FCO-3 Œdème au niveau de la langue chez un mouton

C.P. ARSIA



Photo 5 : FCO-3 Ulcérations avec débris nécrotiques au niveau des lèvres d'un mouton

C.P. ARSIA

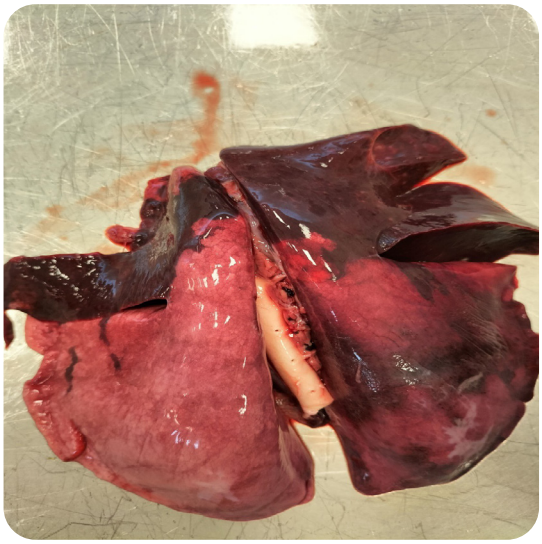


Photo 6 : FCO-3 Lésions de pneumonie chez le mouton

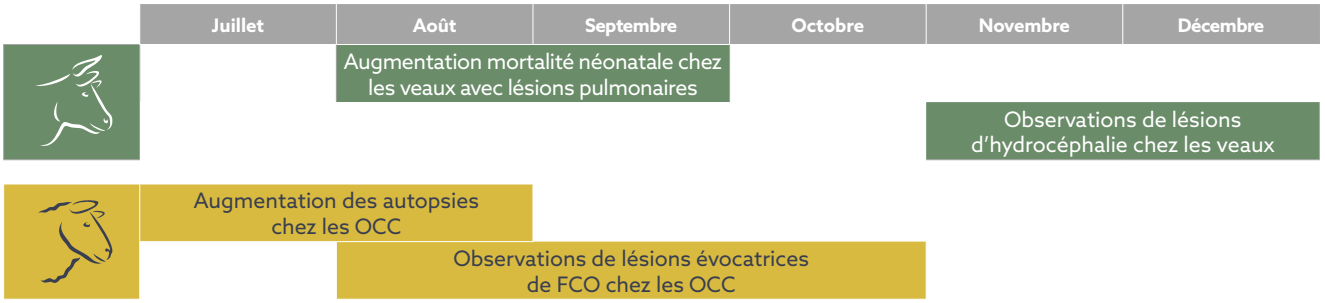
C.P. ARSIA



Photo 7 : FCO-3 Ruménite avec ulcérations étendues chez un mouton

C.P. ARSIA

Chronologie des constats marquants



Chez les ovins, au mois de juillet, nous avons observé une augmentation du nombre de cadavres reçus. Les causes de mortalité semblent pour plus de la moitié suggérer du parasitisme (nombreux animaux maigres à cachectiques, lésions intestinales (entérite), nombreuses suspicions d'haemonchose, de quelques coccidioses et distomatoses. Sur 7 PCR FCO réalisées, une seule PCR fut positive.

Autres faits marquants

En 2024, l'ARSIA s'est mobilisée sur tous les fronts : terrain, labo, événements, communication… Une année dynamique portée par des actions concrètes au service de la santé animale.



janvier

Farmfit : Réalisation de l'audit de biosécurité des élevages avicoles.

Cerise Mobile : Possibilité de notification des sorties manquantes.

février

Journée Portes Ouvertes

mars

Les **Rendez-Vous de l'ARSIA**, à Ciney, Les Waleffes et Braine-le-Comte : Evolution du cheptel bovin & nouveautés CERISE. Risques émergents pour nos élevages : MHE, FCO,…

9ème **Symposium de Santé animale** à Ciney : Maladies animales émergentes. Sciensano en collaboration avec l'AFSCA, la DGZ et l'ARSIA

Grippe aviaire : La Belgique retrouve son statut indemne.



avril

Nouveau au Laboratoire : Un test de gestation sur le sang pour grands et petits ruminants.

Publication scientifique d'un poster sur le scanner métabolique, au congrès mondial de Buiatrie à Cancun.

mai

Besnoitiose : Publication de l'AM rendant le dépistage obligatoire.

Alerte IBR : Circulation active du virus détectée dans les étables de négoce.



juin

Assemblée Générale de l'ARSIA :
« Les élevages face au défi de la multi performance »,
par Olivier DUPIRE, économiste

juillet

Foire de Libramont : Santé animale et Traçabilité, les équipes ARSIA sur le pont !

Amélioration du **plan CAEV**

Modification du contenu de l'**audit de biosécurité volailles**



septemb.

Foire de Battice : Animation des écoliers à la foire des enfants et stand ARSIA sur le pôle ovin.

Assises Sanitaires de l'ARSIA : « Agents infectieux responsables de métrites chroniques et d'infertilité chez les ruminants ». 100 vétérinaires participants.

Nouvelle version **V3 de Sanitel**

Mise à disposition des **rapports AMCRA** des troupeaux **Belbeef** et **QFL**.

Mise à disposition de l'interchangeabilité **Bigame/AB register** pour les données AB.

octobre

Antibiorésistance :
Publication des résultats, toujours plus encourageants.

novembre

Réémergence accrue de la **grippe aviaire** en Europe

Formation : **Antibiorésistance et Biosécurité** suite à la publication de l'AR « **Coaching** ».



décembre

Grippe aviaire : Confinement obligatoire pour les volailles des professionnels belges.

Visite à l'ARSIA du **GDS France**.

Données de **classification des carcasses** disponibles sur **Cerise**.

Subsides & Partenariats

Les clés de notre réussite en 2024

L'année 2024 a été marquée par des partenariats et des soutiens essentiels, stimulant notre engagement en matière de progrès scientifique, de santé animale, de diagnostic et de traçabilité.

Ces collaborations sont devenues un pilier central de notre démarche, renforçant les connaissances et compétences de chacun.

Les synergies créées entre nos équipes permettent de mener à bien des projets d'envergure avec une efficacité accrue, et souvent à moindre coût. À cet égard, la coopération entre l'awé et l'ARSIA, dans le cadre de l'asbl AWARDE, a été poursuivie, consolidant notre travail autour de projets tels BIGAME, la Biothèque et P@ddoc.

En 2023, l'ARSIA a créé la société CIVASEL afin de développer et produire des autovaccins et ainsi pérenniser cette solution préventive sur mesure, qui cadre pleinement dans la lutte contre l'antibiorésistance. En 2024, la collaboration entre nos services a été concrétisée et plusieurs développements sont en cours.

Par ailleurs, l'ARSIA a décidé d'investir dans la société RumeXperts, un bureau d'études CRO en médecine vétérinaire et en gestion des productions animales. RumeXperts s'engage à privilégier les services de ses investisseurs, et vice-versa. Cette collaboration permettra de garder une orientation terrain, tout en évitant les doublons afin d'optimiser l'efficacité des services.

Les financements publics et privés alloués en 2024 (tableau 1) ont également représenté un levier incontournable. Ils nous permettent de soutenir concrètement les éleveurs en leur offrant un accompagnement administratif et vétérinaire quotidien, des formations sur le terrain, ainsi que des outils numériques adaptés à leurs besoins. Ces soutiens sont essentiels pour proposer des analyses à des tarifs réduits, voire gratuitement.

Par ailleurs, en 2024, nous avons reçu un soutien financier particulier de l'AFSCA afin de pallier la crise liée à la Fièvre Catarrhale Ovine et ainsi réduire l'impact financier extrêmement important pour les éleveurs.

Deux nouveaux projets en 2024

1. **BOVILEPREVENT** est soutenu financièrement par le SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement et coordonné par Sciensano. Il a pour but de développer un test Elisa pour la bactérie *Leptospira* (responsable d'avortements).

2. **MAP TCBZR** est un projet financé par le SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement qui a débuté en octobre 2024 et se poursuivra jusqu'en 2027. Il a pour objectif de cartographier des loci et des mécanismes de résistance au triclabendazole dans les isolats européens de *Fasciola hepatica*. Ce projet est coordonné par l'ARSIA et mené en collaboration avec KREAVET.

Tableau 1: Financements publics et privés

Subside	Produits HTVA
Convention AFSCA	2 260 954,00 €
AFSCA Crise FCO	326 760,00 €
Convention cadre SPW	1 862 614,27 €
Projet SWEATER	108 398,60 €
Projets SPW	36 134,35 €
Projets SPF	26 373,94 €
Convention horizontale Fonds de Santé	1 192 935,43 €
GPS Bovin Fonds de Santé	88 091,10 €
Interventions analyses Fonds de Santé	118 308,00 €
Projet Hainaut	46 000,00 €

> ***L'ARSIA exprime sa reconnaissance à ces organismes, dont le soutien et la confiance rendent possibles tous ces projets, ainsi que pour leur précieux partenariat.***

D'autres projets, plus anciens, ont été prolongés pour une année dont le projet SWEATER, subventionné par le SPW. Il nous permet de proposer aux éleveurs des visites conseils, des soutiens informatiques et des formations ciblées.

La convention cadre avec le SPW nous a permis de réduire de manière conséquente le prix d'une série d'analyses pour les détenteurs wallons.

La Province de Hainaut a permis à ses élevages de bénéficier d'analyses *Mycoplasma, Salmonella* et Fièvre Q. Elle a également financé un Webinaire portant sur la dermatite digitale.

SURVEILLANCE & DIAGNOSTIC



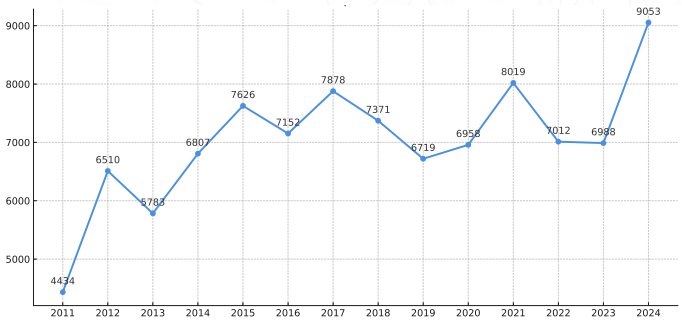
Thierry Petitjean

Autopsies

Une nouvelle année record !

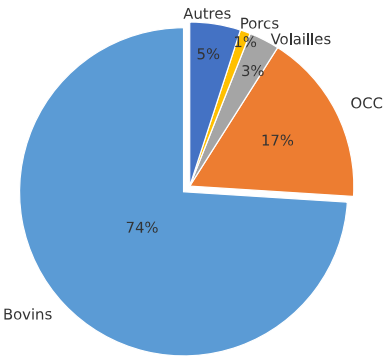
2024 fut une année exceptionnelle ; la FCO n'y est certes pas étrangère. Avec plus de 9000 cadavres analysés, soit le double de ce qui était pratiqué 13 ans auparavant, un nouveau record a été atteint.

Graphique 1 : Nombre annuel d'autopsies depuis 2011



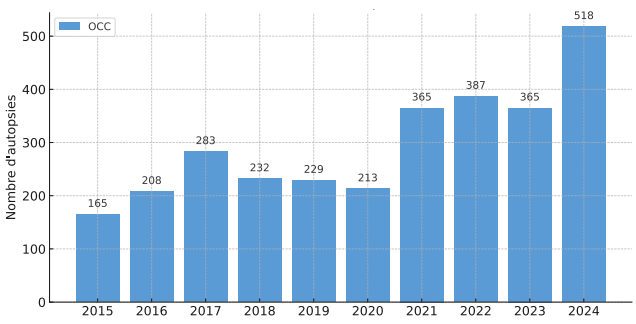
Les fœtus représentent, comme chaque année, environ 2/3 des cadavres autopsiés. L'autre tiers, « post-natum », est essentiellement constitué de bovins (75 % environ) et de petits ruminants (17 %). Les volailles, les porcs et quelques monogastriques complètent le tableau, avec peu ou pas d'évolution au fil du temps (graphique 2).

Graphique 2 : Répartition des espèces animales autopsiées, hors fœtus



Même si les bovins restent majoritaires, les petits ruminants maintiennent leur progression avec 520 individus analysés en 2024, soit 34 % de plus que l'année 2022, année record pour les moutons et chèvres (graphique 3).

Graphique 3 : Evolution annuelle des autopsies depuis 2015, chez les ovins et caprins





La Fièvre Catarrhale Ovine entre en jeu

Au cours de l'année 2024, l'évolution du nombre de cadavres autopsiés est tout à fait inhabituelle, que ce soient les avortons ou les cadavres post-natum. Concernant ces derniers, dès le mois de juin, la courbe 2024 décroche complètement de la moyenne calculée les 4 dernières années (graphique 4).

De même, alors que la période estivale est normalement calme, on constate une augmentation importante des autopsies, avec pour point culminant le mois d'aout qui voit l'activité croître de près de 85 % pour les cadavres post-natum par rapport à la moyenne des années précédentes (302 cadavres post-natum vs 165). Par ailleurs, un record d'autopsies (avortons et post-natum) réalisées en 1 seule journée a été enregistré en septembre, avec 86 cadavres examinés, au milieu d'une moyenne quotidienne de 55 cadavres ce même mois. Une décroissance survient ensuite, pour rejoindre la normalité en novembre. Décembre est le théâtre d'une nouvelle augmentation de l'activité.

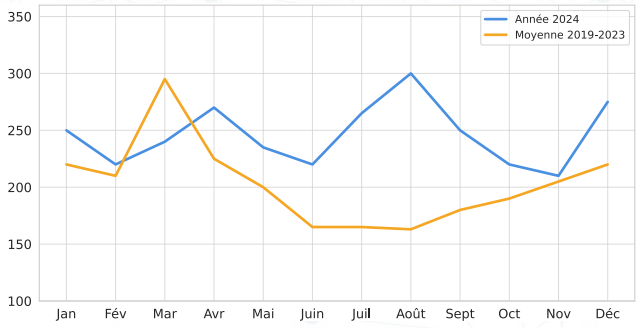
Ce rush concerne bien entendu les ruminants, mais la cinétique des courbes « Bovins » et « Ovins-Caprins » est différente : l'envolée des petits ruminants est beaucoup plus spectaculaire et avancée d'un mois par rapport aux bovins. Elle commence en mai-juin, culmine en juillet-aout (le nombre de cadavres OCC a presque triplé par rapport à la moyenne) pour décroitre rapidement et se terminer abruptement en septembre. Les bovins voient leur augmentation démarrer en juin-juillet et atteindre le maximum en aout. La diminution est plus progressive (minimum atteint en novembre). Une nouvelle vague est réamorcée en décembre (graphiques 5 et 6).

Le point commun entre les 2 groupes de ruminants analysés est le mois d'aout, où l'écart à la moyenne respective culmine, +77 % d'autopsies chez les bovins et +200 % chez les OCC.

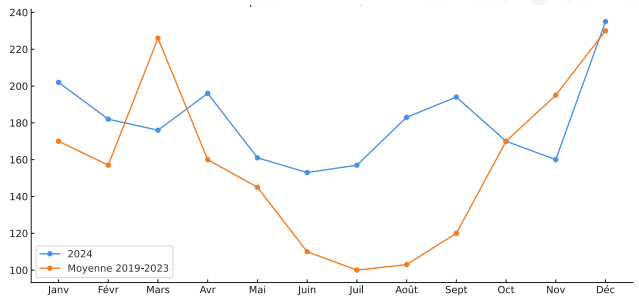
Cette envolée estivale d'autopsies correspond à **l'apparition de la FCO-3** (graphique 7) : la prévalence des PCR positives explose pour atteindre 83 % des recherches virales en septembre. Le décalage entre les pics du nombre d'autopsies et du taux d'analyses positives est probablement lié au délai entre la suspicion nécropsique de FCO et la demande de confirmation par le client. En effet, certaines PCR ont été réalisées le mois suivant l'autopsie de l'animal (sur organes préalablement conservés dans les conditions adéquates).

La prévalence décroît ensuite jusqu'en décembre puis remonte légèrement pour atteindre une valeur comparable à juillet. Les suspicions et les confirmations par PCR ne concernent alors qu'exclusivement les bovins, chez qui la principale lésion évocatrice est l'hydro ou l'hydranencéphalie.

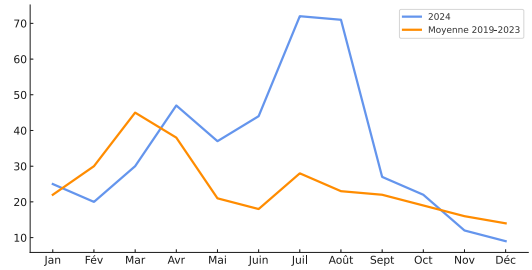
Graphique 4 : Nombre mensuel de cadavres autopsiés, hors fœtus, en 2024



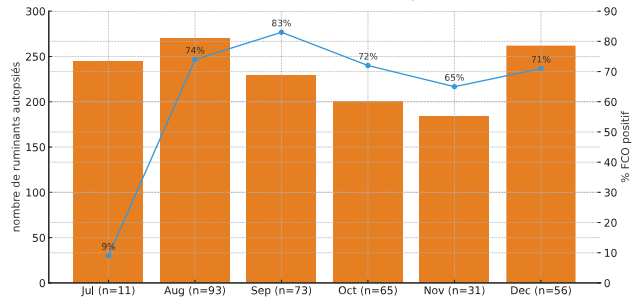
Graphique 5 : Nombre mensuel d'autopsies de bovins, hors fœtus, en 2024



Graphique 6 : Nombre mensuel d'autopsies de petits ruminants, hors fœtus, en 2024



Graphique 7 : Pourcentage d'analyses FCO - PCR positives - et nombre de ruminants autopsiés, hors fœtus, en 2024



	Jul (n=11)	Aug (n=93)	Sep (n=73)	Oct (n=65)	Nov (n=31)	Dec (n=56)
nombre de ruminants autopsiés	245	270	229	200	184	262
% FCO positif	9%	74%	83%	72%	65%	71%

Taux d'élucidation

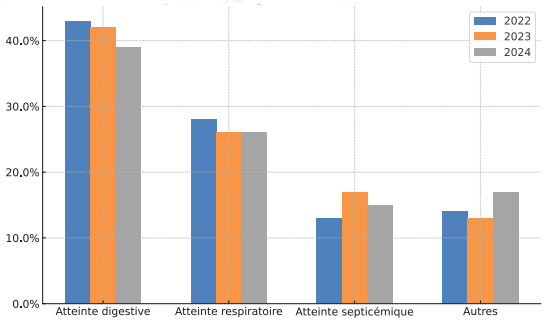
Généralités

Le « kit autopsie », intégrant un ensemble d'examens complémentaires à l'autopsie, permet d'approcher au plus près l'étiologie responsable du syndrome. A tout le moins, il réduit le diagnostic différentiel en éliminant les causes infectieuses les plus fréquentes.

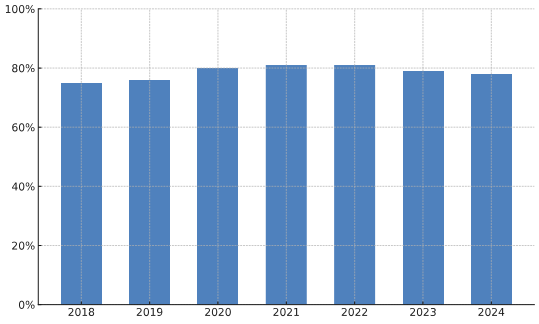
Chez les bovins, les systèmes principalement atteints sont, par ordre de fréquence, les systèmes digestif et respiratoire et ensuite les atteintes polysystémiques. Ensemble, ils représentent environ 85 % des causes de mortalité constatée en salle d'autopsie. Dans les autres systèmes, on observe une majorité de métro-péritonites, témoins de complications post-chirurgicales (césariennes). Les atteintes digestives et respiratoires semblent en baisse depuis 2022, sans significativité aucune (graphique 8).

Le taux d'élucidation moyen reste relativement constant au cours du temps, avoisinant 80 % chaque année (graphique 9).

Graphique 8 : Pourcentages des systèmes atteints entre 2022 et 2024



Graphique 9 : Taux annuel moyen d'élucidation, entre 2018 et 2024

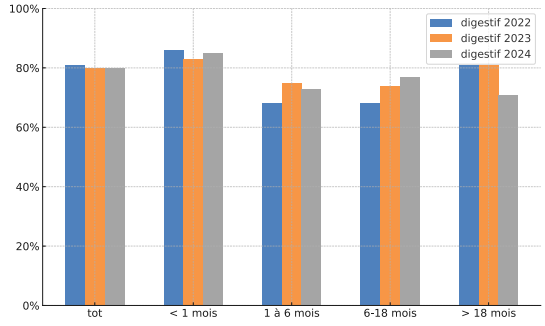


Tendances globales

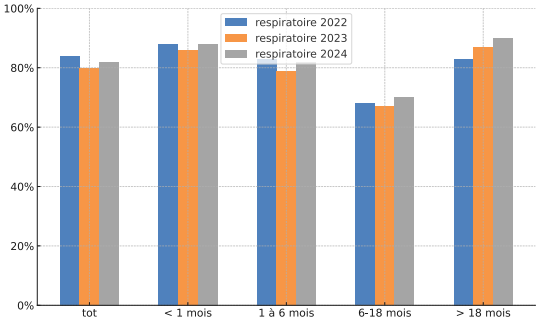
Le taux d'élucidation des atteintes digestives des jeunes veaux, avant l'âge d'un mois, culmine autour de 80 % (graphique 10). Les étiologies responsables d'entérites néonatales sont fréquentes et systématiquement recherchées via le « kit digestif ». Chez les animaux plus âgés, le parasitisme occupe une place prépondérante certes, mais les causes alimentaires, pas nécessairement objectivables en autopsie ou via les analyses, réduisent les chances de diagnostic. C'est pourquoi à partir de l'âge d'un mois environ, le taux d'élucidation diminue quelque peu.

Les lésions du système respiratoire sont particulièrement explicites ; elles permettent même d'envisager avec une certaine précision la bactérie ou le virus responsable. L'exhaustivité du « kit respiratoire », comprenant 6 PCR, des cultures bactériennes et une histologie, permet de mettre en évidence, 8 à 9 fois sur 10, l'étiologie (graphique 8). Cette dernière est particulièrement précieuse pour diagnostiquer les fausses déglutitions (sondage ruminal raté), les pneumonies par aspiration (méconium, liquide amniotique) résultant d'un problème de parturition, ou encore le syndrome des membranes hyalines du nouveau-né.

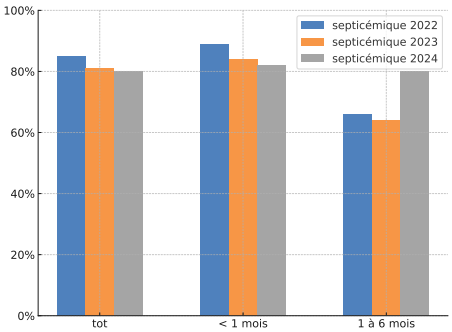
Graphique 10 : Taux d'élucidation des atteintes digestives par classe d'âge, entre 2022 et 2024



Graphique 11 : Taux d'élucidation des atteintes respiratoires par classe d'âge, entre 2022 et 2024



Enfin, les étiologies des atteintes polysystémiques, septicémiques, fréquemment observées chez les très jeunes veaux, sont diagnostiquées par culture bactérienne. Le taux d'élucidation atteint 82 % (graphique 12). Si, avant un mois d'âge, les colibacilles sont légion, *Salmonella Dublin* prend le relais entre 1 et 6 mois.



Graphique 12 : Taux d'élucidation des atteintes multisystémiques par classe d'âge, entre 2022 et 2024

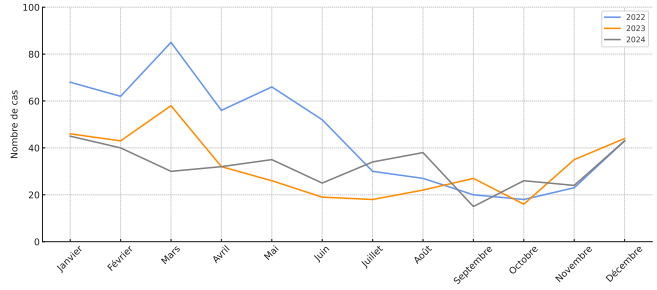
Frédéric Smeets

Pathologies respiratoires bovines

En 2024, 27 % des cadavres de bovins autopsiés présentaient des lésions respiratoires potentiellement à l'origine de la mort.

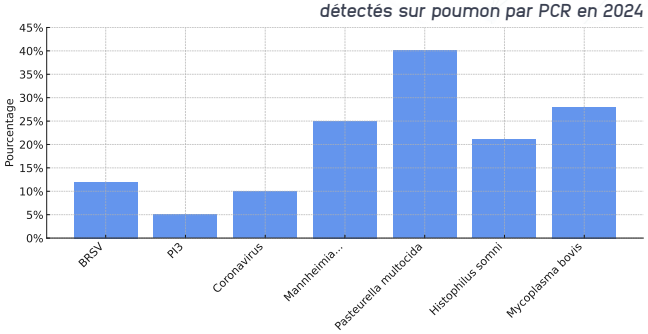
La période la plus à risque reste la rentrée à l'étable et est aussi celle où le nombre d'autopsies est le plus important, bien que moins marqué que les années précédentes (graphique 1).

Graphique 1 : Evolution mensuelle du nombre de cadavres autopsiés avec recherche de pathogènes respiratoires (Panel PCR) de 2022 à 2024



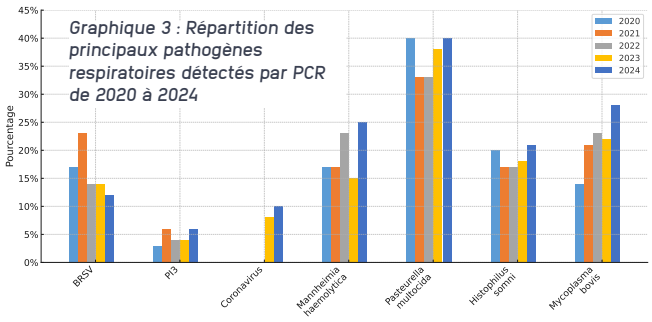
De manière globale, en 2024, grâce au pack PCR respiratoire (graphique 2), le BRSV a été isolé plus fréquemment que le coronavirus (10 %) et le PI3. Les bactéries détectées par PCR sont par ordre décroissant : *Pasteurella multocida*, *Mycoplasma bovis*, *Mannheimia haemolytica* et *Histophilus somni*.

Graphique 2 : Fréquence des pathogènes respiratoires détectés sur poumon par PCR en 2024

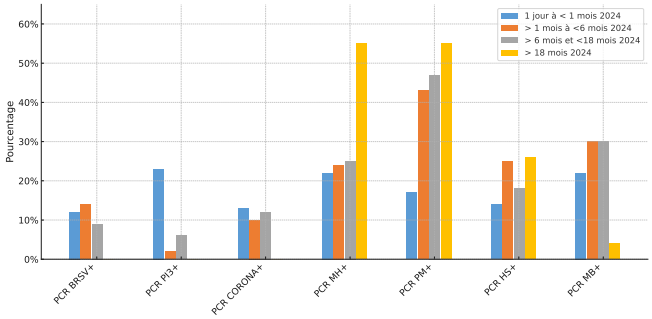


D'une année à l'autre, la fréquence des différents pathogènes respiratoires évolue peu. En moyenne sur les 5 dernières années (graphique 3), ils sont détectés dans 16 % des cas pour le BRSV (sauf pic en 2021 de 23 %), 5 % pour le PI3, 9 % pour le coronavirus, 20 % pour *Mannheimia haemolytica* (sauf pic 2024 de 25 %), 36 % pour *Pasteurella multocida* (sauf pic 2024 de 40 %), 18 % pour *Histophilus somni*, 23 % pour *Mycoplasma bovis* (sauf pic 2024 de 28 %).

En 2024, la classe d'âge la plus exposée reste celle des animaux âgés de 1 à 6 mois (58 %). La fréquence de détection des pathogènes peut varier selon l'âge (graphique 4) : le BRSV, le PI3 et le coronavirus chez les animaux de moins de 18 mois et le PI3 selon un pic observé sur les veaux de moins d'un mois.



Graphique 4 : Fréquence des pathogènes respiratoires par classe d'âge (PCR, 2024)



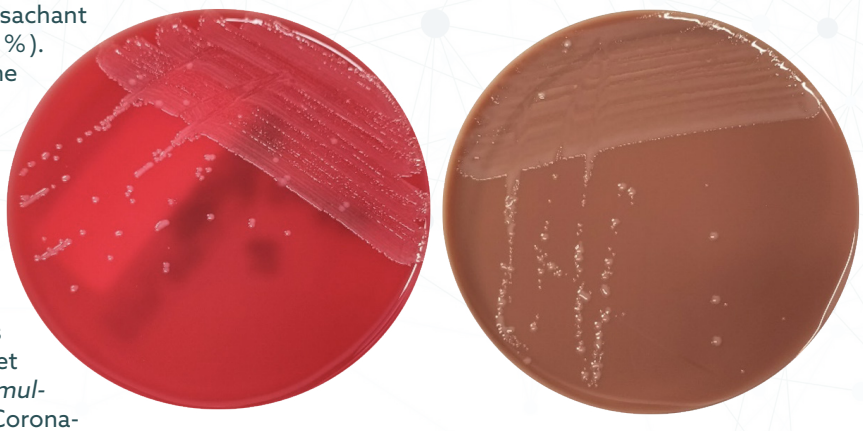
Lésions de pasteurellose chez un bovin adulte (crédit photo : ARSIA)





Mannheimia haemolytica est isolée en moyenne dans 23 % des cas chez les animaux de moins de 18 mois et jusqu'à 55 % sur les animaux de plus de 18 mois, sachant que cette classe d'âge est moins représentée (5 %). Ces animaux autopsiés en 2024 ont en moyenne un peu plus de 4 ans et sont majoritairement de race BBB (2/3). Le pic d'isolement se situe lors de la période de rentrée à l'étable. Les lésions nécropsiques classiquement observées sont celles d'une pneumonie nécrosante fréquemment associée à une pleurésie fibrineuse. Celle-ci a été confirmée dans 100 % de ces cas par PCR et 80 % par culture, seule ou en association avec d'autres bactéries. Les principales sont en bactériologie : *Pasteurella multocida* et *Trueperella pyogenes* et en PCR : *Pasteurella multocida*. Aucun virus n'a été détecté (BRSV, PI3, Coronavirus) en association ; par contre dans un cas, elle serait secondaire à une dictyocaulose.

Cultures de Mannheimia haemolytica (gélose au sang) et de Pasteurella multocida (gélose chocolat) (crédit photo : ARSIA)



En parallèle du pack PCR respiratoire, une bactériologie étendue est réalisée sur chaque dossier (culture aérobie, *Histophilus* et *Mycoplasma*). En 2024, elle a mis en évidence, par ordre décroissant : *Trueperella pyogenes* 37 %, *Pasteurella multocida* 15 %, *Mycoplasma bovis* 17 %, *E. coli* 12 %, *Mannheimia haemolytica* 9 %, *Mycoplasma sp* 3 %, *Biberstenia trehalosi* 3 %, *Histophilus somni* 2 %. D'autres pathogènes (liste non exhaustive) sont plus rarement isolés comme *Helcococcus ovis*, *Moraxella sp*, *Salmonella Dublin*, *Streptococcus suis*, *Aspergillus fumigatus*.

Pneumonie par aspiration chez les veaux nouveau-nés

Chez les veaux nouveau-nés (< 7 jours d'âge, âge moyen de 2,65 jours en 2024), nous pouvons observer des lésions pulmonaires souvent rougeâtres, +/- fermes, associées à un œdème interstitiel évoquant de l'atélectasie ou une pneumonie dont l'origine est variable.

Les années précédentes, les causes les plus fréquentes étaient des pneumonies bactériennes (primaires ou secondaires, ou par aspiration ou encore les deux associées). La distinction entre l'une et l'autre n'est généralement pas possible macroscopiquement ; l'histologie peut en préciser l'étiologie.

En 2024, au cours de la fin de l'été (mi-aout jusqu' octobre), nous avons observé un plus grand nombre de veaux nouveau-nés présentant des lésions pulmonaires (graphique 5).

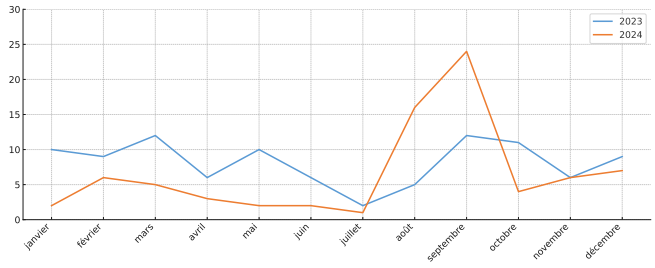
A l'histologie, les anatomo-pathologistes ont observé des lésions de pneumonie nécrosante broncho-interstitielle, de nécrose alvéolaire pouvant être en lien avec la fièvre catarrhale ovine (FCO).

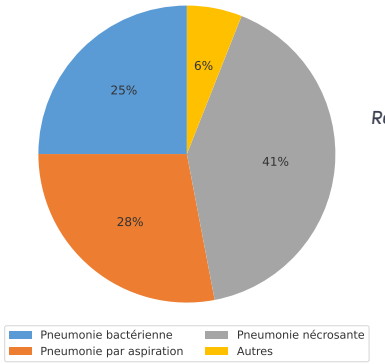
La recherche du virus de la FCO par PCR a été effectuée sur la moitié de ces cas et le virus y a chaque fois été détecté (PAN PCR FCO), avec identification du sérotype 3 quand la PCR FCO 3 a été réalisée.



Pneumonie chez un veau d'un jour (crédit photo : ARSIA)

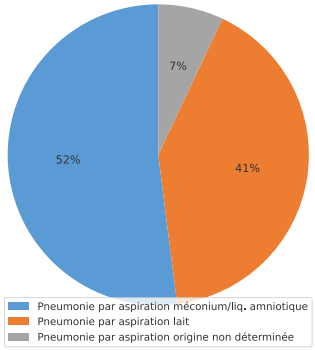
Graphique 5 : Evolution mensuelle du nombre de pneumonies chez les veaux nouveau-nés, de 2023 à 2024





Graphique 6 : Répartition des pneumonies selon les observations histologiques

En 2024, l'origine suspectée par l'histologie est du méconium ou liquide amniotique (52 %), du lait (41 %) et non déterminée (7 %) (graphique 7).



Graphique 7 : Pneumonie par aspiration (origine suspectée par l'histologie du poumon)

Pour tout poumon, une bactériologie est systématiquement réalisée. Elle est négative dans 63 % des cas (toute origine confondue) et lorsqu'elle est positive, le germe isolé majoritairement est *E.coli* (>75 %).

D'autres causes sont plus rarement identifiées par l'examen histologique comme une origine fongique ou virale type PI3 ou BRSV. Ce sont des pneumonies virales rares chez des animaux de cette tranche d'âge. Elles ont été confirmées par PCR *a posteriori*.

Les pneumonies par aspiration sont consécutives,

- soit à l'aspiration de méconium (et/ou liquide amniotique) lors de la mise-bas (en cas de dystocie par exemple)
- soit à l'introduction de lait ou de colostrum dans les vois respiratoires, principalement suite à un sondage œsophagien inapproprié (sonde placée par erreur dans la trachée, quantité administrée trop importante, ...)

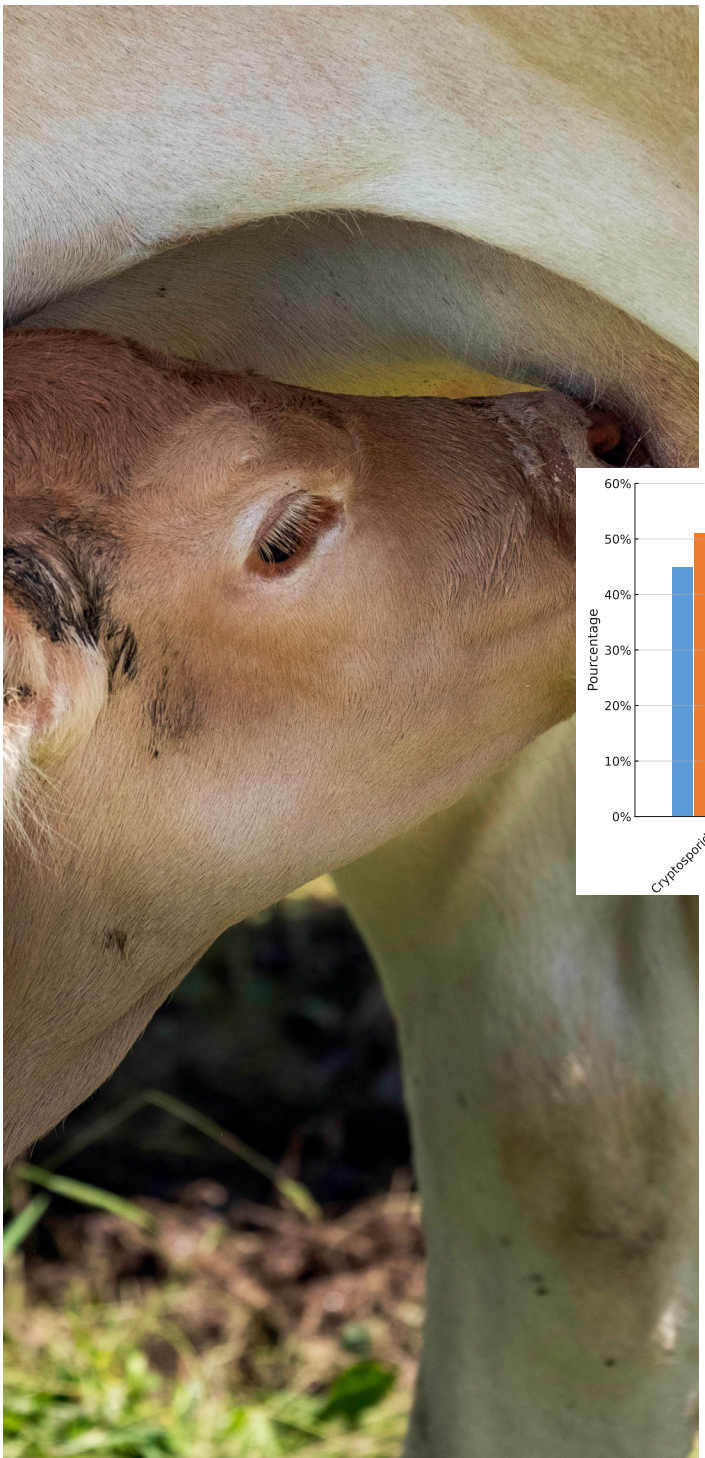
Pneumonies des veaux nouveau-nés et fièvre catarrhale ovine

Au cours de la fin de l'été 2024, un grand nombre de veaux nouveau-nés présentant des lésions de pneumonie a été observé. L'histologie a mis en évidence des lésions de pneumonie nécrosante broncho-interstitielle et de nécrose alvéolaire pouvant être en lien avec la fièvre catarrhale ovine. La recherche du virus de la FCO a été effectuée sur près de la moitié de ces cas et y a systématiquement été détecté.

Frédéric Smeets

Pathologies digestives chez les jeunes veaux

Les diarrhées chez les veaux de moins de 3 semaines restent fréquentes et sont une cause importante de mortalité.

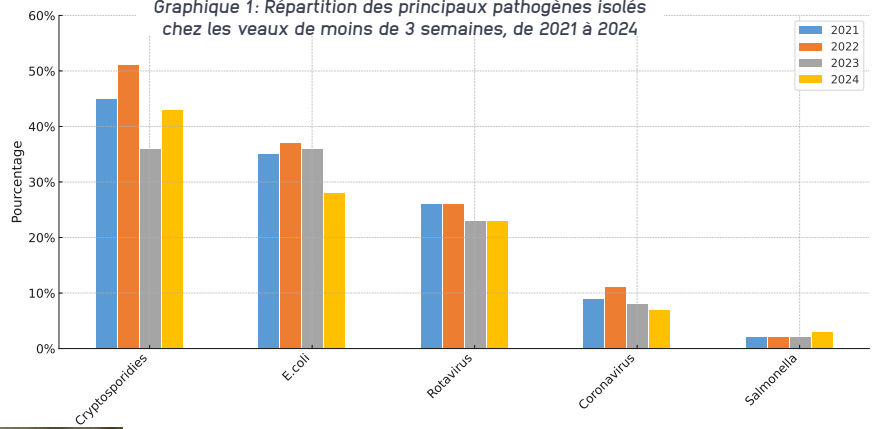


Les tendances des principaux pathogènes isolés restent stables (graphique 1) depuis 2021 malgré quelques variations annuelles (baisse en 2023 pour la cryptosporidie et pour les *E. coli* en 2024).

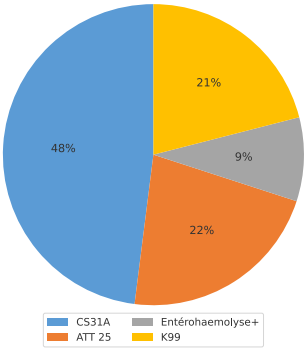
Les pathogènes isolés sont par ordre décroissant: *Cryptosporidium parvum* et *Escherichia coli* dans plus d'un tiers des diarrhées, les rotavirus et les coronavirus. Les salmonelles sont plus rarement isolées (*S. Dublin*, *S. typhimurium*), comme les *Klebsiella pneumoniae*. Pour ces bactéries, un antibiogramme est réalisé systématiquement.

Une recherche de *Clostridium perfringens* est réalisée au cas par cas, lorsque son rôle pourrait être suspecté.

Graphique 1: Répartition des principaux pathogènes isolés chez les veaux de moins de 3 semaines, de 2021 à 2024



Les *Escherichia coli* isolés sont tous sérotypés. Le sérotype le plus fréquemment détecté est le CS31A, comme les années précédentes (graphique 2).



Graphique 2: Répartition des sérotypes E. Coli identifiés en 2024

Laurent Delooz

Avortements

Bovins

Les avortements sont pour l'élevage bovin un problème sanitaire majeur, entrainant des pertes économiques considérables.



Afin de limiter cette problématique, il s'avère dès lors indispensable de connaitre et d'en diagnostiquer les causes grâce à l'aide précieuse du Protocole Avortement proposé par l'ARSIA et répartis en deux catégories ; d'une part, les maladies infectieuses liées aux virus, bactéries, mycoses et parasites, et de l'autre les causes non infectieuses d'origines génétique, toxique, hormonale, traumatique, etc. Plus difficilement identifiées, ces dernières nécessitent d'autres méthodes diagnostiques que le Protocole Avortement.

Les maladies infectieuses abortives peuvent toucher un grand nombre d'animaux en peu de temps, compromettant ainsi la santé de l'ensemble du troupeau, en particulier lorsqu'un agent pathogène hautement contagieux est en cause. Lorsqu'un avortement survient, identifier rapidement son origine permet à l'éleveur de limiter les pertes et d'en atténuer les conséquences.

> ***Mettre en évidence la cause des avortements, c'est se donner les moyens d'instaurer des mesures de prévention et de contrôle efficaces, afin de réduire les pertes économiques et de préserver la santé du cheptel.***

La gestion des avortements bovins repose sur plusieurs étapes essentielles. La première est leur détection, suivie d'une démarche diagnostique rigoureuse basée sur des prélèvements de qualité : fœtus, placenta, sang maternel, voire lait de tank dans les élevages laitiers. Sans attendre les résultats, il est crucial de mettre en œuvre immédiatement des mesures de prévention pour éviter toute propagation d'un agent pathogène potentiellement contagieux : isolement des animaux suspects, désinfection des lieux et application stricte des règles de biosécurité.

Mis en place depuis plus de dix ans, le Protocole Avortement ne se limite plus à sa mission initiale de surveillance de la brucellose. Il contribue aujourd'hui à l'amélioration globale de la santé animale et à la détection d'un large éventail de maladies telles que la fièvre catarrhale ovine (FCO), la BVD, la salmonellose, entre autres. L'ARSIA veille à maintenir l'attractivité de ce protocole auprès des éleveurs et vétérinaires, en favorisant un diagnostic élargi et accessible.



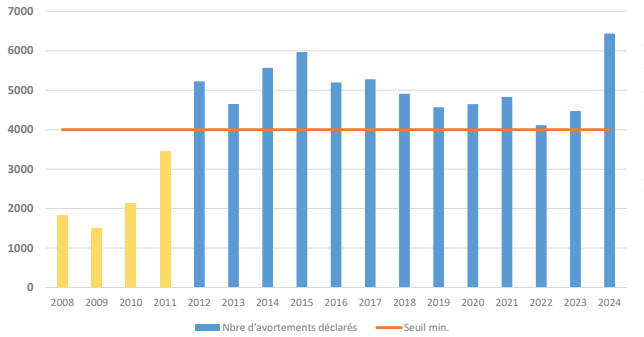
Evolution des déclarations d'avortement

En 2024, une hausse significative des avortements bovins a été enregistrée, avec 6 435 cas déclarés, contre 4 474 en 2023, soit une augmentation de près de 44 %. Elle repose en grande partie sur l'épidémie de maladie de fièvre catarrhale ovine sérotype 3 (FCO-3), qui a fortement impacté le cheptel wallon.

La surveillance des avortements a été exceptionnelle en 2024, jamais autant d'entre eux n'ont été analysés en si peu de temps, mettant les capacités du système de ramassage des cadavres à rude épreuve. L'ARSIA a maintenu un service de qualité malgré la crise car même si la FCO-3 a été responsable de la majorité des avortements, les autres agents pathogènes abortifs n'ont pas cessé d'exister pour autant et il était indispensable de maintenir les autres diagnostics. Grâce au travail acharné du personnel de laboratoire, des vétérinaires praticiens et des éleveurs, la qualité de la surveillance a été maintenue.

Cet outil de surveillance a prouvé une nouvelle fois son efficacité dans le suivi d'une épidémie, en permettant le diagnostic de la FCO et des autres causes d'avortements durant la crise.

Graphique 1: Evolution des déclarations d'avortements de 2008 à 2024



Les exploitations qui ne déclarent pas d'avortement font partie des troupeaux à surveiller lors des prophylaxies hivernales; il s'agit là d'une méthode complémentaire indispensable à la surveillance de la brucellose.

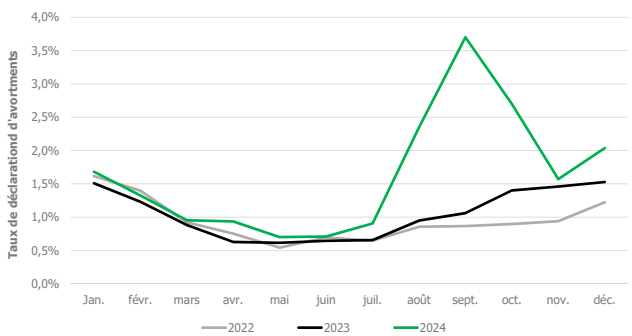
Au regard du rapport 2023, le tableau 1 indique un taux de participation extrêmement stable. Au sein des troupeaux comptant plus de 100 naissances, le taux de participation a encore augmenté et est très élevé avec 89,30 % d'exploitations déclarant leurs avortements !

Tableau 1: Taux de participation à la déclaration des avortements au sein des troupeaux selon le nombre de naissances

2022-2024			
Caractérisation du troupeau selon le nombre de naissances	Nb de troupeaux	Nb de troupeaux avec min. 1 avortement déclaré	Taux de participation
1-49	4 095	1 643	40,12 %
50-100	1 674	1 357	81,06 %
>100	1 075	960	89,30 %
TOTAL	**6 844**	**3 960**	**57,86 %**

Grâce aux données récoltées via Sanitel (nombre de naissances) et aux avortements analysés, le **taux annuel de déclarations** (graphique 2) peut être suivi. Au début de l'année 2024, le taux d'avortement était à un niveau normal mais dès août 2024, l'épidémie de FCO-3 a entrainé une vague d'avortements sans précédent. Un retour à des taux proches de la normalité a été observée en novembre. Néanmoins, gardons à l'esprit qu'il s'agit d'une vue tronquée de la situation étant donné que, dès octobre, les capacités de ramassage de cadavres ont été dépassées et qu'une partie des avortements n'ont pas été recensés. De plus, (voir focus spécial FCO, page 5) même si le taux d'avortements était « normal », la proportion d'anomalies congénitales dues à la FCO était, quant à elle, tout à fait anormale. Le très haut taux annuel de déclarations en 2024 a maintenu la surveillance des maladies infectieuses (dont la brucellose) à un niveau élevé.

Graphique 2: Evolution annuelle du taux d'avortements déclarés à l'ARSIA



Prévalences apparentes

Les tableaux 2 et 3 rassemblent les résultats d'analyses, comparés entre 2023 et 2024.

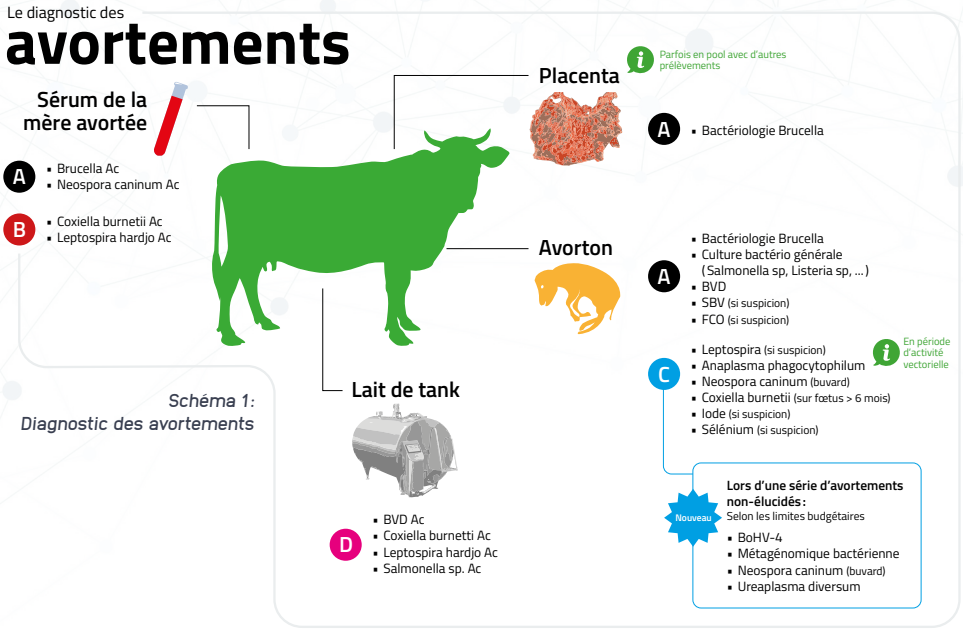


Schéma 1: Diagnostic des avortements



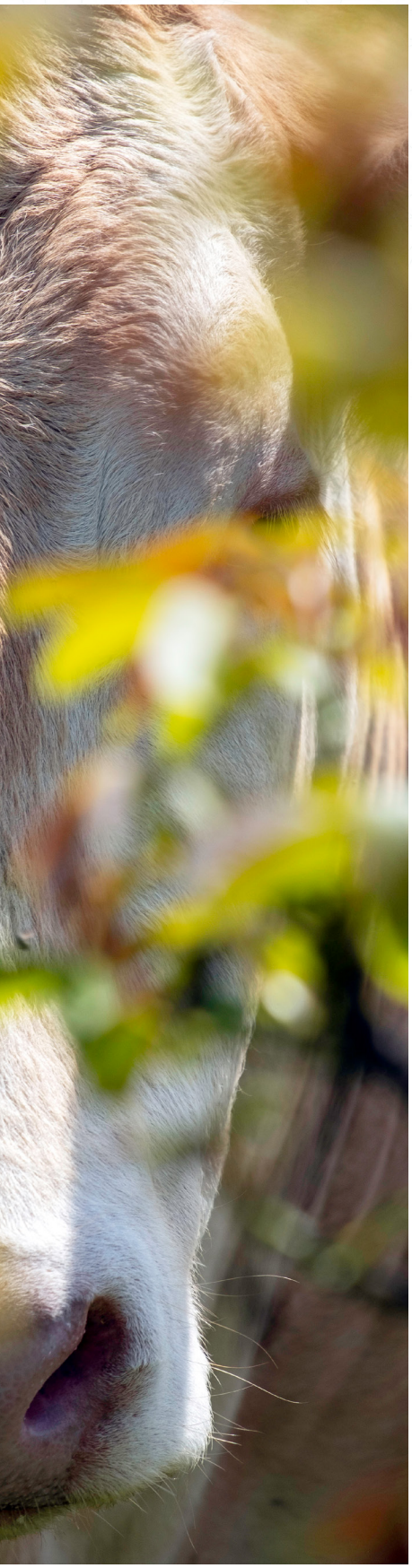
Tableau 2: Résultats des diagnostics INDIRECTS (mise en évidence des anticorps par ELISA et ou SAW)

		2023	2024
ANALYSES	Méthode	Taux de réaction positive	Taux de réaction positive
Brucella abortus	Elisa Ac	0,00 %	0,00 %
Brucella abortus	SAW	1,78 %	2,28 %
Leptospira hardjo	Elisa Ac	0,95 %	1,45 %
Neospora caninum	Elisa Ac	15,19 %	13,82 %
Coxiella burnetii	Elisa Ac	17,97 %	21,59 %

Tableau 3: Résultats des diagnostics DIRECTS (mise en évidence des agents pathogènes par PCR, ELISA ou culture)

		2023	2024
ANALYSES	Méthode	Taux de réaction positive	Taux de réaction positive
BoHV-4 [2]	PCR	4,48 %	4,27 %
Ureaplasma diversum [3]	PCR	5,01 %	7,70 %
Anaplasma phagocytophilum [4]	PCR	4,11 %	3,89 %
BVD	Elisa Ag	0,02 %	0,03 %
Coxiella burnetii	PCR	4,48 %	3,50 %
Leptospira spp. [5]	PCR	19,28 %	8,76 %
Neospora caninum [6]	Elisa/PCR	8,92 %	9,04 %
Virus Schmallenberg [7]	PCR	0,00 %	8,60 %
Virus de la FCO [8]	**PCR**	**0,00 %**	**70,03 %**
Brucella abortus	Culture	0,00 %	0,00 %
Salmonella spp.	Culture	2,70 %	1,02 %
Listeria monocytogenes	Culture	1,71 %	1,27 %
Campylobacter spp.	Culture	0,02%	0,04%
Aeromonas hydrophila	Culture	0,00 %	0,02 %
Bacillus licheniformis	Culture	1,78 %	1,51 %
Yersinia pseudsotuberculosis	Culture	0,09 %	0,07 %
Autres bactéries [9]	Culture	26,23 %	20,36 %
Mycoses	Culture	1,20 %	0,76 %

1. *Le détail des méthodes d'analyses est disponible sur le panel d'analyses*
2. *Analyse réalisée à l'ARSIA sur les fœtus provenant d'exploitations avec des avortements en série non élucidés.*
3. *Analyse réalisée à l'ARSIA sur les fœtus provenant d'exploitations avec des avortements en série non élucidés.*
4. *Analyse réalisée uniquement d'avril à décembre.*
5. *Analyse réalisée à l'ARSIA sur les fœtus présentant de l'ictère ou tout autre signe pouvant être attribué à la leptospirose.*
6. *Il s'agit de méthodes de diagnostic direct et indirect démontrant l'infection du fœtus. Le taux de réaction positive tient compte des mères séronégatives.*
7. *Cette analyse n'est réalisée que sur les fœtus présentant, à l'autopsie, des anomalies congénitales pouvant être attribuées au virus de Schmallenberg.*
8. *Cette analyse n'est réalisée que sur les fœtus présentant, à l'autopsie, des anomalies congénitales pouvant être attribuées au virus de la FCO.*
9. *8 Agents bactériens isolés en culture pure et abondante mais dont le caractère abortif n'est pas formellement établi.*



Focus sur quelques maladies abortives

Ureaplasmose

En 2015, l'ARSIA a bénéficié d'une nouvelle technique de diagnostic qu'est le séquençage de l'ARNr 16S, lequel a permis la mise en évidence d'une bactérie pathogène encore peu connue, *Ureaplasma diversum*. Depuis 2021, elle fait partie des pathogènes recherchés sur les fœtus des troupeaux dans lesquels aucune étiologie n'a pu être mise en évidence sur des cas d'avortements antérieurs.

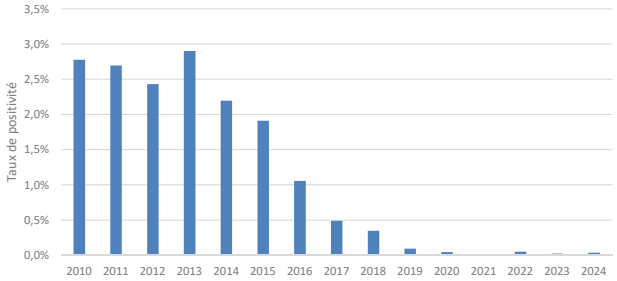
Son identification est effectuée par PCR sur les pools d'organes (rate, rein, foie, placenta). En 2024, 7,70 % des fœtus analysés étaient positifs au test PCR ! Il s'agit donc là d'une cause d'avortement non négligeable, précédemment sous-diagnostiquée. *Ureaplasma diversum* est associée à des troubles de la reproduction chez les bovins tels qu'infertilité, vulvite granuleuse, endométrite et avortements. Des projets sont en cours de développement à l'ARSIA afin d'en atténuer l'impact sur la santé bovine.

BVD

La BVD avait complètement disparu des causes infectieuses responsables d'avortements en 2021 mais depuis, elle est de nouveau identifiée sur des avortons (graphique 3).

Comme le précise le chapitre relatif à la lutte contre la BVD, (voir page 52), celle-ci n'est pas totalement aboutie. Restons toutefois optimistes, voici 10 ans, en 2013, nous observions encore 116 avortements dus à la BVD (2,90 %) et en 2024 seulement 2 (0,03 %), ce qui est de bon augure pour le futur.

Graphique 3 : Evolution annuelle du taux d'avortons infectés par la BVD

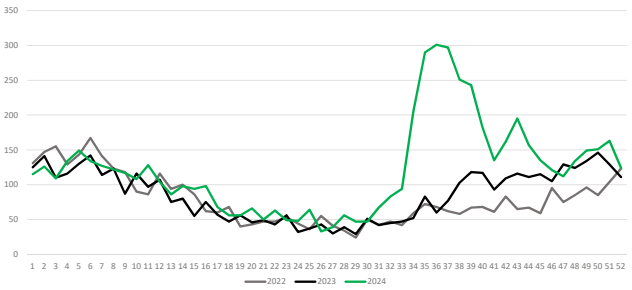


Fièvre Catarrhale Ovine

La surveillance de la FCO a débuté dès son émergence en Belgique voici près de 20 ans avec le sérotype 8 ; éradiquée, elle a refait surface il y a quelques années et le sérotype 3 est apparu au nord du pays, suite à l'émergence aux Pays-Bas. L'hiver 2023-2024 n'ayant pas été propice aux vecteurs, aucun cas n'a été diagnostiqué en Wallonie.

Mais dès août 2024, le nombre d'avortons a explosé avec une augmentation de 282 % (graphique 4) par rapport à août 2023. Septembre a suivi avec la même tendance.

Graphique 4 : Evolution hebdomadaire du nombre d'avortements entre 2022 et 2024



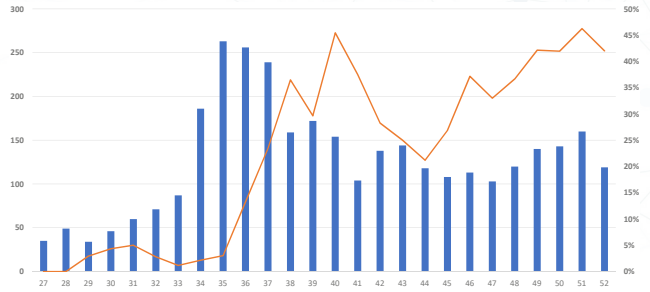
Au début de l'épidémie, les avortons autopsiés ne présentaient pas de lésions particulières. Le tableau clinique a ensuite évolué et nos pathologistes ont constaté dès le mois de septembre une proportion importante de malformations congénitales, affectant particulièrement le système nerveux central : absence de cerveau ou diminution de sa taille (Photo 1). Certains veaux vivent encore quelques heures voire quelques jours, mais les lésions sont trop importantes pour leur permettre d'y survivre et/ou de grandir normalement.

Près de 30 % des fœtus avortés présentent ces lésions (graphique 5). Ce chiffre ne comprend pas les veaux ayant vécu quelques jours mais leur bref parcours se termine souvent en salle d'autopsie à l'ARSIA ou au clos d'équarrissage. Ces informations étaient alarmantes pour les mise-bas ultérieures en hiver. En effet, même si ce phénomène s'est progressivement atténué, des malformations dues à la FCO-3 ont été observées jusqu'en avril 2025.

Il est donc indispensable de maintenir en place la surveillance pour mieux comprendre la maladie et diagnostiquer ce qui affecte notre cheptel. Rappelons également que d'autres pathogènes peuvent entrainer ce type de lésions et dont le débarquement sur notre territoire est plus que probable : le sérotype 8 de la FCO et la maladie hémorragique épizootique (MHE). En effet, ces virus présents en France progressent respectivement vers le nord-est et le nord-ouest.



Photo 1: Anencéphalie chez un avorton bovin atteint de FCO-3 (C.P. : ARSIA)



Graphique 5 : Evolution hebdomadaire du nombre d'avortements et du taux de malformations du système nerveux central au cours du deuxième semestre 2024

Leptospirose

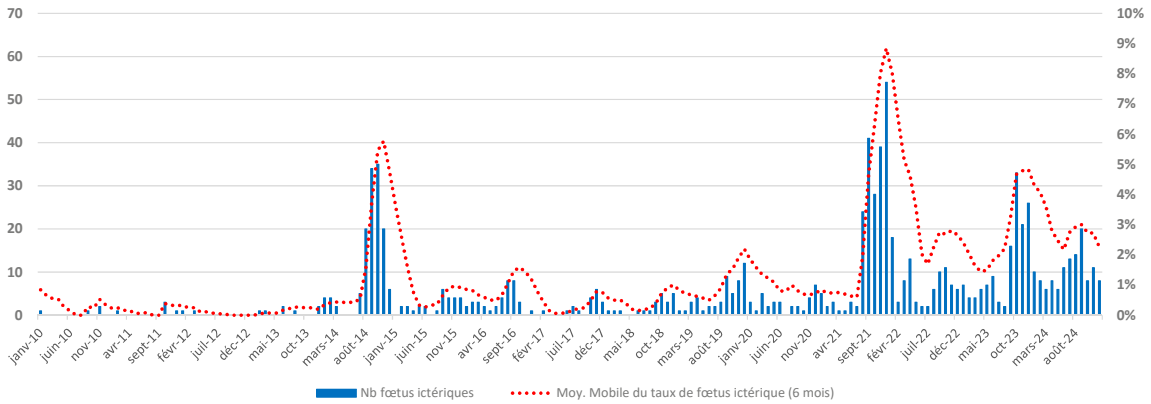
Le Protocole Avortement joue un rôle clé dans le suivi de la leptospirose en raison de son impact sur la reproduction bovine, même s'il s'agit d'une maladie sous-diagnostiquée. Sa surveillance est d'autant plus utile qu'il s'agit d'une maladie professionnelle reconnue, appelée aussi « fièvre des trayeurs ». La transmission à l'homme par contact direct est possible via les muqueuses oculaire et nasale ou la peau, à l'occasion de petites plaies.

Cette maladie, causée par différents sérovars de *Leptospira*, présente une épidémiologie complexe. Certaines souches sont dites « adaptées à l'hôte », telle Leptospira Hardjo. L'article intitulé « *Genital bovine leptospirosis : A new look for an old disease* » met en lumière les signes cliniques associés à la leptospirose génitale bovine, une forme chronique et souvent silencieuse de la maladie dont les signes cliniques sont les suivants : mort embryonnaire précoce, répétition des chaleurs, subfertilité, avortements et naissances prématurées ou veaux faibles.

D'autres sérovars, « non adaptés » à l'espèce bovine, peuvent provoquer des infections accompagnées de signes cliniques plus importants. Ces dernières années, l'apparition d'avortements ictériques en Wallonie était liée à la circulation de 2 sérovars non adaptés aux bovins, *Grippotyphosa* et *Australis*.

Concernant les avortements, environ 63 410 fœtus ont fait l'objet d'une autopsie standardisée entre 2010 et 2024. En moyenne 1,4 % présentaient des lésions évocatrices de leptospirose (ictère des tissus sous-cutanés), avec des pics observés en 2014, 2021 et 2023 (graphique 6). Parmi les fœtus suspects testés par PCR, près d'un quart se sont révélés positifs pour des souches pathogènes. Chez les vaches ayant avorté d'un fœtus présentant des lésions suspectes, environ 50 % d'entre elles testées par l'épreuve de microagglutination (MAT) présentaient des anticorps contre au moins un sérovar autre que *L. Hardjo*. Parallèlement, un test ELISA spécifique de *L. Hardjo* a été réalisé sur toutes les mères avortées et même si une diminution progressive s'observe au fil des années, 1,56 % se révèlent séropositives.

Graphique 6 : Evolution mensuelle du nombre et du taux de fœtus ictériques de 2010 à 2024



Etiologies des avortements

Pour déterminer avec certitude la cause de l'avortement, il faut idéalement la présence :

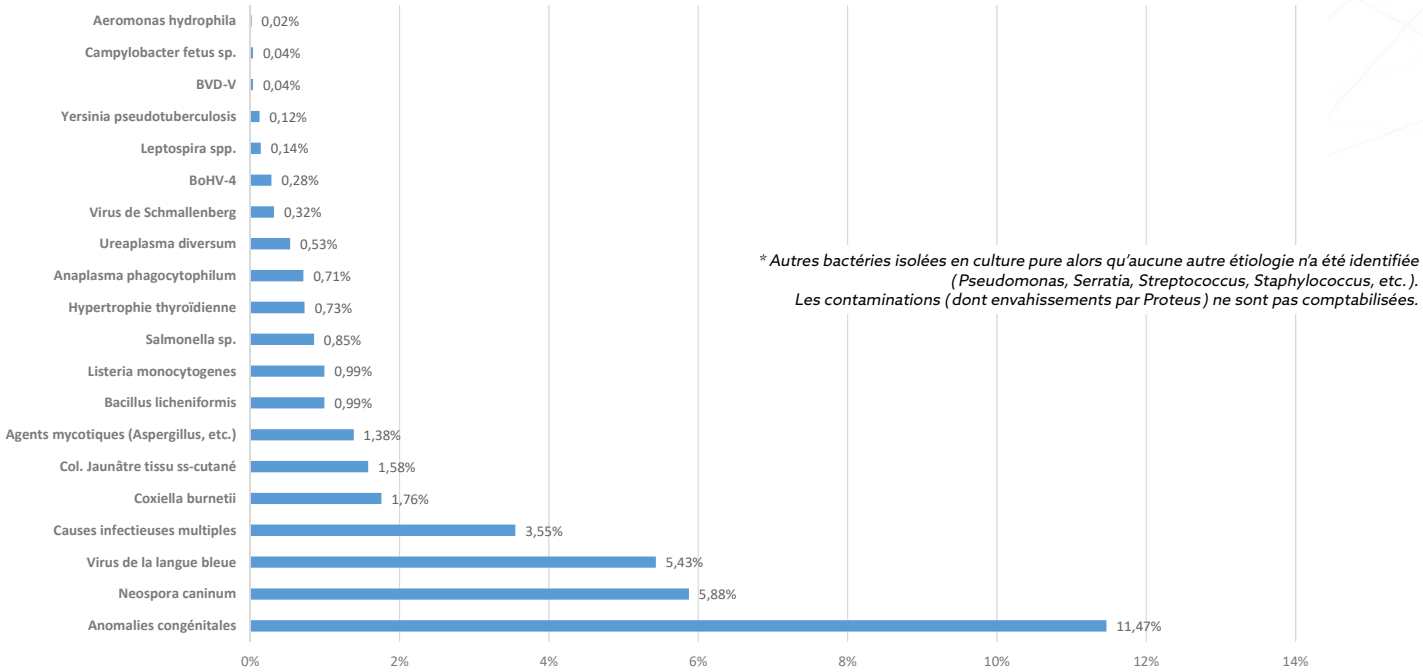
- **de l'agent pathogène dont le caractère abortif est prouvé**
- **de lésions ou d'anomalies congénitales incompatibles avec la vie extra-utérine**

En 2024, il a été possible de mettre en évidence un pathogène susceptible d'être à l'origine de l'avortement ou des anomalies identifiées à l'autopsie dans 52,78 % des cas (graphique 7). Cependant, la cause de l'avortement a pu être déterminée de manière certaine pour « seulement » **36,82 %** des cas.

Dans le cas de présence de « bactéries opportunistes », on considère qu'il est possible, sans certitude, que l'épisode abortif soit lié à la bactérie isolée, ce qui représente tout de même 15,91 % des cas. Des analyses complémentaires devraient être réalisées afin de confirmer son implication. Il s'agit de bactéries pathogènes MAIS dont le rôle abortif n'est pas formellement reconnu. Les plus fréquentes sont *Trueperella* et *E. coli* mais de nombreuses autres bactéries sont isolées tels *Pseudomonas*, *Serratia*, *Staphylococcus*, *Streptococcus*.

Lors d'anomalies congénitales détectées en 2024, même en l'absence d'analyses PCR, la probabilité qu'il s'agissait d'anomalies dues à la FCO était très élevée ; ce virus serait donc responsable d'environ 17 % des avortements et est sans surprise la première cause d'avortements, loin devant toutes les autres étiologies possibles.

*Graphique 7 : Répartition simplifiée des étiologies d'avortements en 2024 **



** Autres bactéries isolées en culture pure alors qu'aucune autre étiologie n'a été identifiée (Pseudomonas, Serratia, Streptococcus, Staphylococcus, etc.). Les contaminations (dont envahissements par Proteus) ne sont pas comptabilisées.*

Conclusions

En 2024, l'émergence de la FCO-3 a profondément marqué la reproduction bovine et va laisser des stigmates pendant un certain temps, tant les pertes ont été nombreuses. Une vue complète de la situation est impossible et malgré cela, l'ampleur des pertes est considérable au regard des données collectées, même incomplètes. En effet, suite à l'arrêt dès le mois d'octobre du financement par les autorités sanitaires des analyses lors de suspicion de FCO et suite aux difficultés logistiques du service de ramassage de cadavres face à leur afflux, tous n'ont pu être collectés et analysés par le laboratoire de l'ARSIA. 2024 est donc une année exceptionnelle et nous espérons ne plus revivre une telle crise sanitaire.

Néanmoins, les autres causes d'avortements n'ont pas cessé d'exister. Même si les campagnes de lutte vis-à-vis de nombreuses maladies (BVD, IBR, néosporose, salmonellose, fièvre Q, etc.) abaissent progressivement le nombre d'avortements au sein des exploitations exposées à ces maladies, force est de constater qu'il est important de maintenir un diagnostic de qualité afin d'identifier le responsable de la mort du fœtus dans l'intérêt sanitaire du troupeau.

Le panel d'analyses proposé par l'ARSIA reste attractif même s'il a également souffert de la crise FCO-3 et a dû être adapté en conséquence. Certaines analyses ne sont réalisées qu'en cas de séries abortives sans cause identifiée ; il semble donc indispensable de réagir dès le premier cas afin d'augmenter les chances d'identifier la ou les causes d'avortements, de bénéficier rapidement d'un panel élargi et de mettre en place rapidement les traitements et autres mesures de prévention requises.

Le Protocole Avortement est un excellent outil au service des éleveuses et éleveurs souhaitant améliorer les performances de reproduction de leur élevage. La grande majorité d'entre elles et eux et de leurs vétérinaires, soucieuse de participer activement à la surveillance de la brucellose et des maladies abortives, l'utilise activement. L'ARSIA privilégie leur encadrement dans le souci premier de l'amélioration de la santé animale.

Laurent Delooz

Avortements

Petits ruminants

Après plus de dix années d'activité, le Protocole avortement dédié aux petits ruminants a été considérablement optimisé et a précieusement aidé de nombreux éleveurs wallons, tout en contribuant à dresser un état des lieux des principaux agents abortifs affectant ce secteur de l'élevage.

L'année 2023 a marqué une véritable évolution du protocole, avec l'entrée en vigueur de l'Arrêté Royal du 11 décembre 2023 relatif à la lutte contre la brucellose bovine, ovine et caprine. Ce nouveau cadre réglementaire introduit une **mesure incitative supplémentaire**: désormais, le Fonds Sanitaire finance les visites vétérinaires, les actes de prélèvement, la collecte des cadavres et les analyses réalisées dans le cadre du panel standard. L'objectif est de renforcer la surveillance de cette maladie en encourageant activement la déclaration des avortements.

> ***Déclarer tous les avortements chez vos ovins et caprins est gratuit et essentiel! Protégez vos animaux, en identifiant rapidement la cause.***

L'ARSIA reste par ailleurs vigilante en matière de surveillance des maladies à risque d'émergence et attentive à offrir à cet effet le meilleur diagnostic possible.

Le nombre absolu d'avortements déclarés est le seul indicateur actuellement disponible pour évaluer le taux de participation aux déclarations dans les secteurs ovins et caprins. Il reste extrêmement faible au regard du cheptel présent en Wallonie.

L'aide au diagnostic des pathologies abortives est pourtant nécessaire pour ces élevages en plein développement et s'impose eu égard au caractère zoonotique (transmissible à l'homme) de la majorité de ces maladies. En diagnostiquant les maladies abortives, vous **vous protégez également.**

Fait particulier depuis 2023, des produits d'avortement chez l'espèce alpaga dont l'élevage est en plein essor en Wallonie, sont aussi envoyés pour analyse au laboratoire de l'ARSIA. Un protocole d'analyse adapté à cette espèce est en cours d'élaboration.

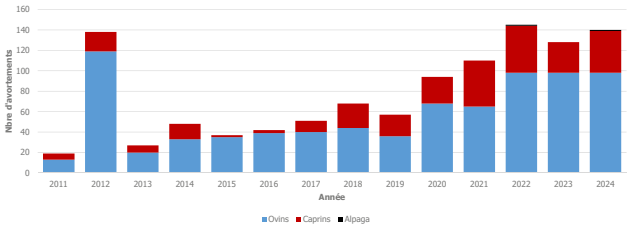
Déclarations des avortements

En 2024, nous n'avons pas constaté d'augmentation du nombre d'avortements mais plutôt un *statu quo* malgré l'impact important de la crise de la FCO-3. **Cela s'explique probablement par l'augmentation exceptionnelle des mortalités chez les ovins, avant même que l'avortement n'ait pu survenir**.

A l'avenir, la prise en charge des frais vétérinaires favorisera leur déclaration et consécutivement la surveillance. Depuis 2019, à force de communiquer sur l'importance de ce diagnostic via différents canaux (formations, articles, foire agricole, etc.), le nombre de déclarations est en constante augmentation (graphique 1). Le taux de participation reste néanmoins extrêmement faible, au vu de la population générale, et insuffisant pour une surveillance efficace en Wallonie.

> ***Déclarer les avortements dès le 1er cas permet un diagnostic plus rapide. Plus le nombre d'avortons analysés est important, meilleures sont la précision et la fiabilité du diagnostic.***

Graphique 1: Evolution du nombre absolu de déclarations d'avortement chez les ovins et caprins, en Wallonie



La gratuité (ramassage de cadavres, analyses, frais vétérinaires) et l'efficacité du Protocole d'avortement motivent de plus en plus d'éleveurs à y faire appel. Seule la peur de mesures légales en cas de diagnostic de certaines maladies (brucellose, fièvre Q, etc.) reste un frein majeur pour bien d'autres. **Mais qu'est-il préférable? Fermer les yeux sur les problèmes en ne déclarant pas les avortements de ses moutons ou de ses chèvres... ou prendre le bélier et/ou le bouc par les cornes et faire preuve de lucidité pour améliorer les performances de son élevage et garantir la santé de ses animaux et des personnes qui les côtoient?**

Résultats des analyses

Tableau 1: Sérum de la mère - Résultats du diagnostic INDIRECT (mise en évidence des anticorps par ELISA, RB ou DC)

	2023	2024
ANALYSES	Taux de réaction positive	
Brucella spp.	0 %	0 %
Chlamydophila abortus	3,33 %	5,56 %
Coxiella burnetii	19,78 %	12,99 %
Neospora caninum	13,33 %	12,82 %

Tableau 2 : Fœtus et placenta - Résultats du diagnostic DIRECT (mise en évidence des agents pathogènes par culture ou PCR)

	2023	2024
ANALYSES	Taux de réaction positive	
Autres germes [1]	14,41 %	8,18 %
Listeria monocytogenes	9,01 %	2,01 %
Salmonella sp.	2,70 %	0,68 %
Yersinia pseudotuberculosis	0,00 %	2,01 %
Bacillus licheniformis	0,00 %	0,00 %
Campylobacter spp.	0,90 %	2,01 %
Brucella spp.	0,00 %	0,00 %
Neospora caninum [2]	8,89 %	22,73 %
Mycose	0,00 %	0,00 %
Coxiella burnetii	15,29 %	30,04 %
Toxoplasma gondii	6,19 %	5,56 %
Chlamydophila abortus	0,00 %	0,00 %
BTV-3 [3]	0,00 %	33,33 %
Schmallenberg virus [3]	25,00 %	30,00 %

1. *Autres bactéries isolées en culture pure dont le potentiel abortif est à démontrer (E. coli, Trueperella pyogenes, Streptococcus spp.). Les contaminations (dont envahissements par Proteus) ne sont pas comptabilisées.*
2. *il s'agit de méthodes de diagnostic direct (PCR) et indirect (ELISA Ac) démontrant l'infection du fœtus*
3. *Analyses uniquement réalisées en cas de lésions suspectes à l'autopsie.*

Tendances

> ***En 2024, Coxiella burnetii est l'agent pathogène responsable de la majorité des avortements élucidés à l'ARSIA.***

Selon la littérature, les 4 causes d'avortement les plus fréquentes en élevage de petits ruminants sont la **fièvre Q (*Coxiella burnetii*), la chlamydophilose (*Chlamydophila abortus*), la campylobactériose (*Campylobacter fetus spp.*) et la toxoplasmose (*Toxoplasma gondii*)** (graphiques 2 et 3).

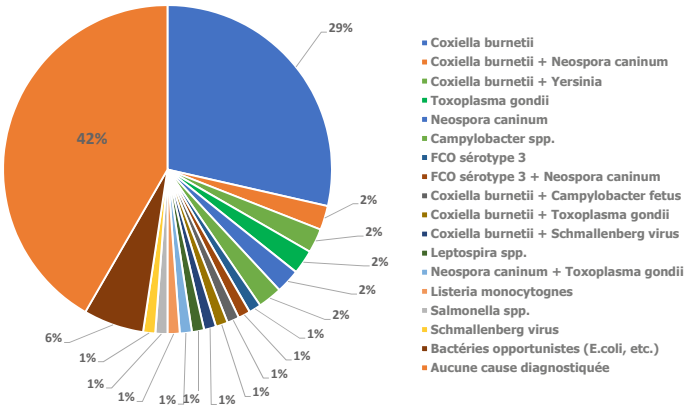
Ces 4 maladies abortives, présentes en Wallonie, sont responsables d'une proportion importante d'avortements mais elles sont loin d'être les seules. D'autres causes d'avortements telles que la FCO, la maladie de Schmallenberg, la listériose, la salmonellose, la pseudotuberculose ainsi que la néosporose sont autant d'autres causes d'avortements qu'il faut garder à l'œil. L'échantillonnage de cette étude n'étant pas représentatif de la population, les résultats varient fortement d'une année à l'autre.

Depuis 2021, nous constatons un nombre croissant d'avortements dus à *Neospora caninum*. Ce parasite, cause première d'avortement chez le bovin, est recherché depuis quelques années également chez les ovins et les caprins. Si la proportion d'avortements liés à la néosporose y est moins importante, elle est loin d'être anecdotique et mérite considération, de plus en plus de données scientifiques corroborant son impact sur les petits ruminants.

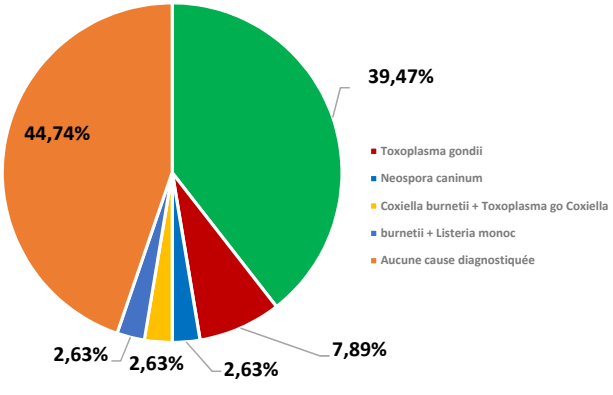
57 % des avortements chez les ovins-caprins ont été « résolus » ; un pathogène susceptible d'être à l'origine de l'avortement ou des anomalies congénitales a été identifié lors de l'autopsie.

43 % des avortements n'ont donc aucune cause infectieuse identifiée. Ces résultats entièrement négatifs doivent rediriger le diagnostic vers des causes **non infectieuses** telles que les toxémies de gestation, les intoxications alimentaires, les accidents, ...

Les figures 1 et 2 illustrent la répartition des résultats d'analyses. Si un biais d'évaluation existe compte tenu du faible nombre d'exploitations participantes, les résultats des 10 dernières années offrent un aperçu des agents pathogènes présents en Wallonie et responsables d'avortements chez les ovins et caprins.



Graphique 2 : Avortements ovins en 2024
Répartition des résultats (n = 84)



Graphique 3 : Avortements caprins en 2024
Répartition des résultats (n = 38)

Thierry Petitjean

Parasitologie

Du One shot au One Health

Plus que jamais d'actualité, le concept « One Health » est défini selon l'Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), l'Organisation mondiale de la Santé animale (OIE), le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), comme « une approche intégrée et unificatrice qui vise à équilibrer et optimiser durablement la santé des personnes, des animaux et des écosystèmes ».

La gestion parasitaire se doit de répondre aujourd'hui aux missions de ce concept : en effet, mal conduite, elle porte préjudice à la santé animale, humaine et environnementale. Le temps de l'analyse coproscopique unique et isolée est révolu ; un suivi régulier est désormais incontournable pour assurer une gestion intégrée du parasitisme, en accord avec le One Health.

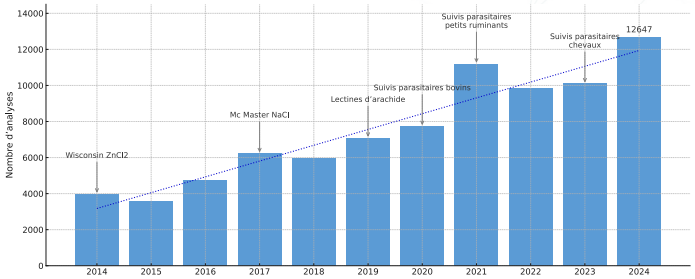
Généralités

La parasitologie a connu en 10 ans un essor tout particulier. De 4 000 analyses en 2014, le laboratoire a réalisé près de 12 650 coproscopies en 2024.

L'implémentation de différentes méthodes analytiques et le développement de l'élevage des petits ruminants y ont probablement contribué. En effet, à chaque palier correspond une nouveauté : jusqu'en 2017, l'examen parasitaire de base était le Wisconsin au ZnCl2. Permettant d'identifier les éléments parasitaires en présence et particulièrement efficace pour isoler les œufs lourds et émis en faible quantité, tels que ceux des trématodes ou des trichures, cette méthode de flottaison « simple » pèche pour les œufs plus légers, détériorés ou détruits par la pression du liquide dense (strongyloïdes, coccidies, ...). De plus, l'expression quantitative des résultats est impossible, limitant la portée pratique de cette méthode de flottaison.

Devant ces différents griefs, le McMaster au NaCl s'est imposé comme examen de base au laboratoire de parasitologie de l'ARSIA en 2017 ; le nombre d'analyses a alors bondi de + 50 % (graphique 1).

Graphique 1: Nombre annuel de coproscopies



Fournissant désormais un résultat quantitatif systématique, l'approche du risque de strongylose (essentiellement) est permise, de même qu'un test d'efficacité d'un anthelminthique. Le parasitisme d'étable ou de bergerie est beaucoup plus objectivable : l'observation et le comptage des strongyloïdes et des coccidies, ainsi que la distinction en espèce de ces dernières, sont possibles.

Devant l'essor progressif des petits ruminants et leur sensibilité aux maladies parasitaires, il a paru nécessaire de distinguer spécifiquement *Haemonchus contortus*, parasite hématophage particulièrement pathogène, parmi les autres strongles non identifiables sur base de leur œuf. La lectine d'arachide se lie spécifiquement aux carbohydrates de la paroi des œufs d'*Haemonchus contortus* ; marquée à la fluorescéine, la lectine apporte une coloration verte aux œufs de ce strongle lorsqu'observés au microscope à fluorescence. Cette méthode de coloration des œufs d'*Haemonchus contortus* a été implémentée en 2019, apportant une aide précieuse aux éleveurs de petits ruminants dans la gestion de ce parasite.

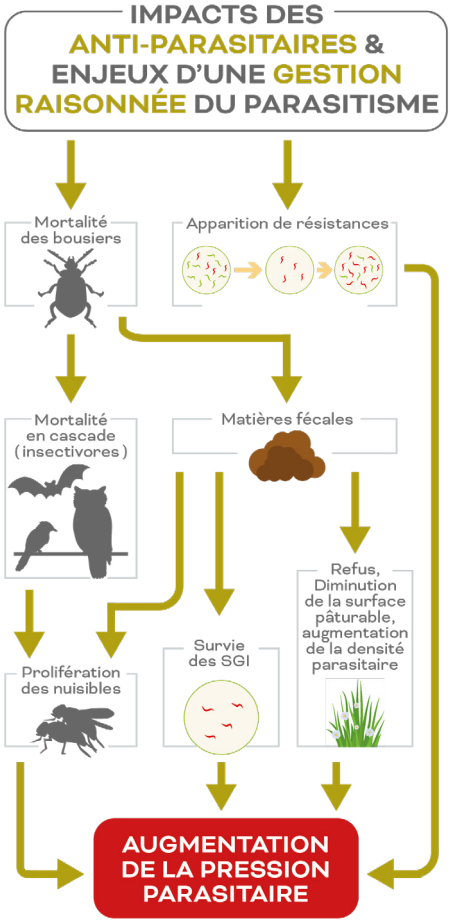
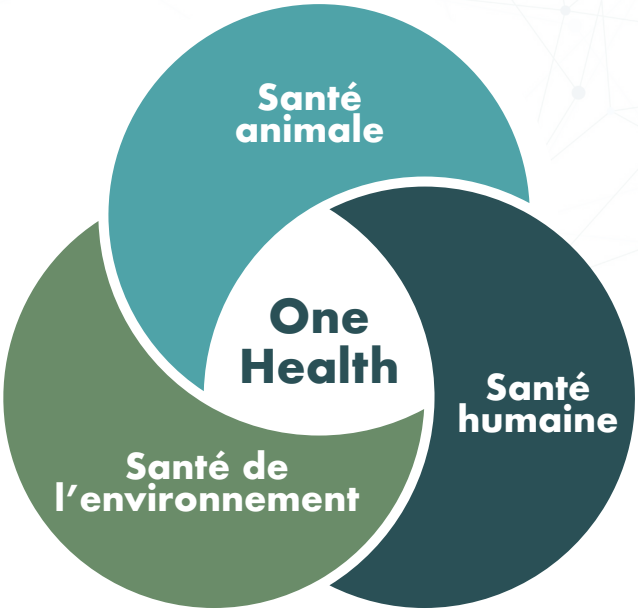


Figure 1: Impact des anti-parasitaires & enjeux d'une gestion raisonnée du parasitisme



En 2020, une réflexion sur la nécessité de revenir à une utilisation plus raisonnée des anthelminthiques survient, en lien avec les impacts sanitaires, écologiques et économiques de la lutte contre le parasitisme. En effet, l'administration excessive, systématique et à l'aveugle de vermifuges est à l'origine de l'apparition de résistances problématiques au sein de la population parasitaire ; la volonté de soustraire complètement et définitivement l'animal à tout parasite empêche l'immunité de se mettre en place, perpétuant le risque de maladie parasitaire au cours de la vie de l'hôte. Par ailleurs, des dommages collatéraux dans l'environnement sont observés : la disparition des bousiers, liée au contact avec des molécules vermifuges écotoxiques, induit la mortalité en cascade de leurs prédateurs. Un appauvrissement de la biodiversité et une persistance des matières fécales dans l'environnement, véritables « niches » parasitaires contribuent donc, indirectement, à une augmentation de la pression parasitaire (figure 1).

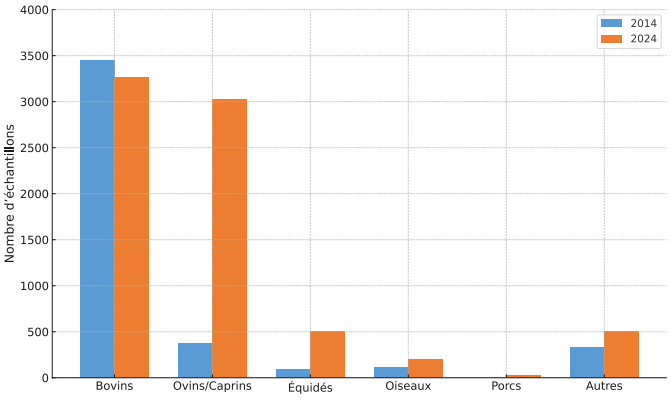


Le besoin de guidance chez les éleveurs et les vétérinaires de terrain étant clair, des plans structurés de prélèvements et d'analyses, selon l'espèce animale, l'âge, la période de l'année et le risque encouru ont été mis en place : les abonnements au suivi parasitaire des bovins (2020), des petits ruminants (2021) et des chevaux (2023).

Par ces suivis permettant une utilisation raisonnée des anthelminthiques, des points d'améliorations sont apportés en santé animale (réduction des résistances et amélioration de l'immunité), en santé humaine (réduction des intrants chimiques dans l'alimentation) et en santé environnementale (maintien et partenariat avec la biodiversité). Ce sont les pierres angulaires du concept « One Health ».

Au cours du temps, une évolution très nette des espèces analysées est observée : lorsqu'en 2014 les bovins constituaient la grande majorité des échantillons reçus (environ 80 %), les petits ruminants ne représentaient que 8 % de ceux-ci. En 2024, les grands et petits ruminants sont analysés à parts égales ; le nombre d'échantillons bovins est resté stable en 10 ans, tandis que celui des OCC a considérablement augmenté (+800 %), de même que celui des équidés (+600 %) (graphique 2).

Graphique 2 : Nombre d'échantillons par espèce



Météo et parasitisme

Etroitement dépendant de la météo, le parasitisme est généralement plus intense lorsque l'humidité est importante et les températures clémentes : les stades parasitaires dits « libres », évoluant dans l'environnement de l'hôte (notamment et surtout les pâtures), connaissent un développement et une survie accrus lorsque ces conditions sont réunies. L'Institut Royal Météorologique estime que l'année 2024, avec une température moyenne de 11,9°C, devrait être la sixième année la plus chaude depuis le début des relevés en 1833, et le mois de février également le plus chaud jamais enregistré. Aucune vague de chaleur officielle n'a été enregistrée cette année. Quant aux précipitations : « L'année 2024 est l'année la plus humide jamais enregistrée à Uccle depuis le début des relevés en 1833. Entre le 12 octobre 2023 et le 11 octobre 2024, un record de 1299,3 mm de précipitations a été enregistré à Uccle », peut-on lire dans le rapport d'activités de l'IRM.

Ces données météorologiques semblent donc particulièrement favorables au parasitisme en 2024.

Les strongles digestifs

Contrairement aux petits ruminants, les bovins émettent généralement moins d'œufs de strongles dans leur environnement. **Les individus fortement excréteurs (> 500 œufs par gramme (opg) de matière fécale) sont rares, moins de 10 % des bovins analysés**. Bien que l'importance de l'infestation ne soit directement corrélée au nombre d'œufs présents dans les matières fécales, on observe cependant un pic d'émission à la fin de l'été, donc peu après la période théorique de contamination maximale de la pâture. Ce pic est très marqué en 2021 et 2023, années humides, beaucoup moins en 2022 où la sécheresse était de mise. En 2024, le pic est moins intense (6 % des bovins analysés excrétaient 500 opg minimum, contre 8 % pour les années les plus « fastes »), mais ce pic semble plus précoce (juillet), biphasique et culminant en octobre, tout en se maintenant aux alentours des 4 % pendant tout l'été. Une hypothèse plausible serait que l'hiver 2023-2024, très doux et humide, a permis une survie importante de stades libres dans l'environnement et donc une contamination précoce plus intense, dès la sortie en pâture. Le recyclage démarre donc plus tôt, mais l'absence de chaleur (pas de pic durable de température en 2024) a ralenti l'évolution des premières générations parasitaires de 2024 ; le pic d'infestation est donc reporté encore un peu plus vers l'automne, et la majorité des forts excréteurs sont observés en octobre. **Vu la grande douceur et la forte humidité de l'hiver 2024-2025, il est probable que la pression parasitaire dans les pâtures au printemps 2025 soit maximale** (graphique 3).

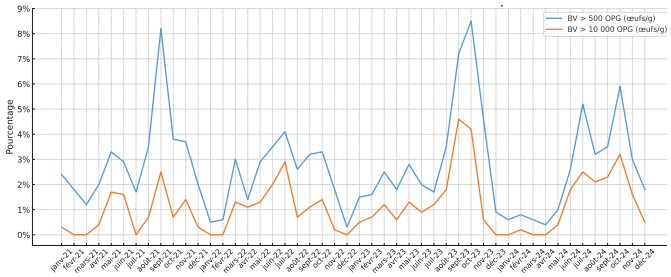
La chute de l'excrétion en hiver ne signifie nullement une absence d'infestation. Suite à certains stimuli environnementaux (le froid, la plupart du temps), les larves infestantes, libres dans la pâture, acquièrent une capacité d'hypobiose. Celle-ci provoquera l'arrêt du développement des larves au sein du bovin, en attente de conditions plus clémentes pour se transformer en adultes et se reproduire. On observe donc une chute de l'excrétion des œufs de nématodes en hiver, sans qu'il y ait nécessairement une épuration de l'animal, naturelle ou chimique.

Afin de quantifier cette infestation latente lors de la rentrée à l'étable chez les animaux de première année de pâture, la mesure du pepsinogène sérique prend le pas sur la coproscopie. Cette protéine, sécrétée par les cellules de la caillette, est le reflet des lésions abomasales (caillette du ruminant) potentiellement induites par le nématode *Ostertagia ostertagi*. Outre l'estimation de la charge parasitaire en dormance, elle permet également d'évaluer l'importance du contact parasitaire au long de la saison de pâturage. Dès lors, un contact insuffisant limitera le développement de l'immunité à l'encontre des strongles, et un contact excessif marquera un risque clinique lors du réveil des larves en fin d'hiver, avec une contamination maximale du pâturage lors du lâcher. Cette analyse permettra de décider si un vermifuge à la rentrée est nécessaire et si le plan de gestion parasitaire doit être revu l'année suivante, afin de limiter, ou au contraire, favoriser l'infestation parasitaire.

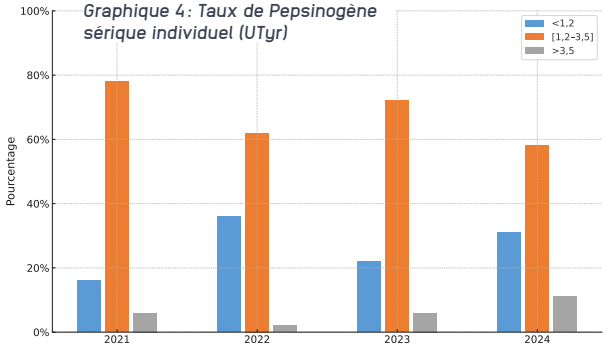
La fourchette idéale, traduisant une infestation induisant une immunité sans symptômes, est comprise entre 1.2 et 3.5 UTyr. Fort heureusement, la majorité des génisses testées présentent ces valeurs (graphique 4).

Par contre, **en 2024, on observe aussi une augmentation des 2 autres extrêmes : contact insuffisant (<1.2), mais aussi contact excessif (>3.5). Cette dernière catégorie s'est vue doublée par rapport à 2023, ce qui témoigne d'une forte infestation** peu exprimée par la coproscopie à cette période de l'année (graphique 5).

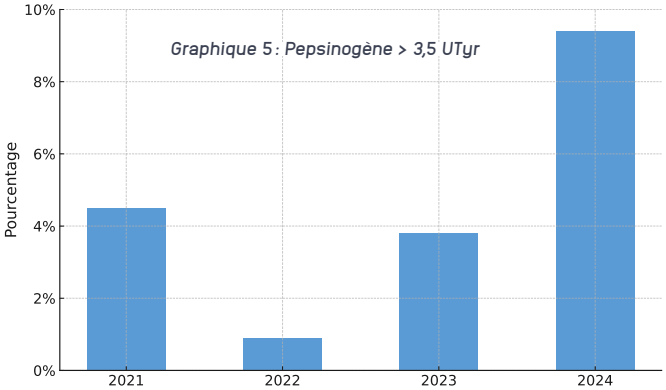
Graphique 3 : Taux mensuel depuis 2021 de bovins fort excréteurs de strongles gastro-intestinaux



Graphique 4 : Taux de Pepsinogène sérique individuel (UTyr)



Graphique 5 : Pepsinogène > 3,5 UTyr



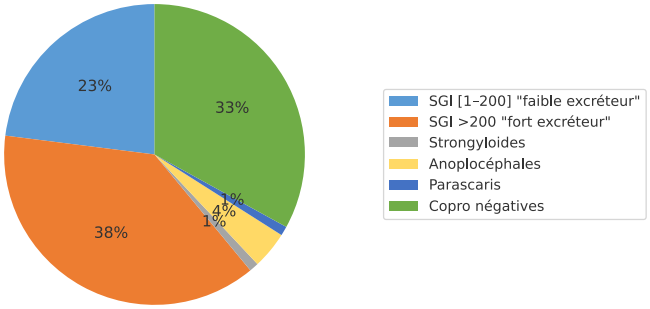
Répondant aux mêmes enjeux dans la lutte anti-parasitaire que les ruminants, les équidés profitent depuis 2023 d'un plan de suivi parasitaire à l'instar des bovins, ovins, caprins et camélidés. Chez cette espèce, la biologie des strongles est différente de celle infestant les ruminants. Les périodes pré-patentes longues et les maladies liées aux larves et non aux vers adultes, ainsi que la fréquence des résistances des cyathostomes (petits strongles) rendent ce suivi indispensable pour une bonne gestion et approche du risque. Traditionnellement, mais aussi par crainte des grands strongles, une vermifugation 4x/an était préconisée. On ne peut nier que cette fréquence a permis de limiter l'impact de ce nématode responsable d'anévrismes parfois mortels. Par contre, elle a aussi favorisé le développement de résistances chez ses cousins les petits strongles. Aujourd'hui, leur prévalence est telle qu'ils ont pris la place des grands strongles dans le risque parasitaire. **Il est donc urgent de raisonner la vermifugation et de la réserver aux forts excréteurs uniquement**, afin de favoriser les populations-refuge (population parasitaire non soumise à la pression de sélection engendrée par une molécule vermifuge) et de limiter l'impact écologique.

Les résultats 2024, illustrés dans le graphique 6, démontrent que sur plus de 500 individus analysés, un tiers n' étaient pas excréteurs de parasites. La vermifugation de ceux-ci, non contaminateurs, était donc inutile. Dans le même ensemble, 23 % excrétaient des strongles, mais en faible quantité. Il est intéressant de les maintenir dans ce statut, car ce sont eux qui constitueront la population-refuge de vers sensibles aux vermifuges. Par contre, environ 40 % ont été considérés comme forts excréteurs (> 200 OPG de strongles). Pour réduire le risque de maladie parasitaire, ces 40 % seront traités.

Il est donc remarquable de constater que plus de la moitié des équins analysés ne demandaient aucun traitement, contrairement à ce que préconisaient les anciens concepts.

L'apparente rareté des autres genres parasitaires *Strongyloïdes*, *Parascaris*, *Anoplocephala* est à relativiser: les chevaux soumis à l'analyse sont le plus souvent des adultes, immunisés contre les 2 premiers, tandis que le dernier pond irrégulièrement ce qui rend sa détection difficile dans les crottins.

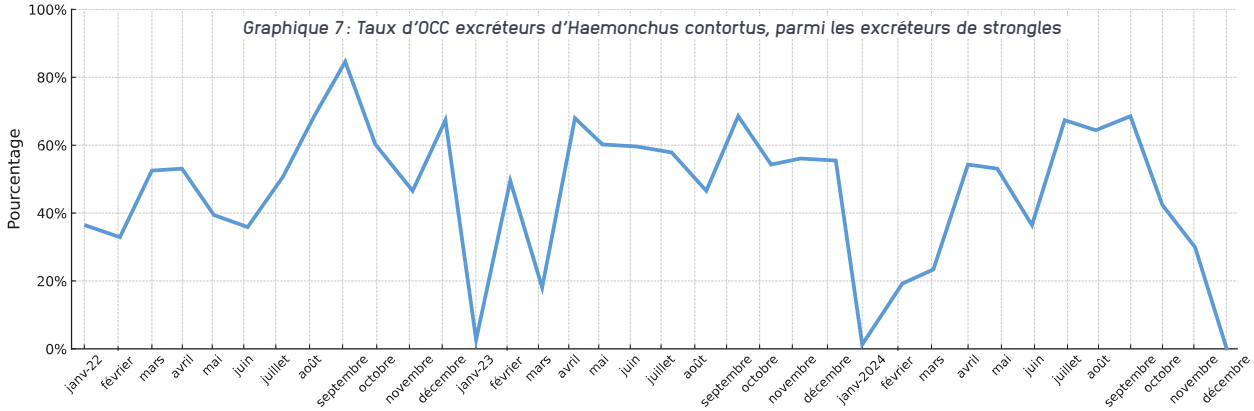
Graphique 6: Résultats des analyses coproscopiques chevaux en 2024



Les strongles digestifs des petits ruminants suivent la même tendance que chez les bovins. La forte excrétion (>1000 OPG) est beaucoup plus fréquente que chez ces derniers avec plus de 20 % des individus en 2024, et est notamment due à la grande prolificité de certains genres, dont *Haemonchus*. On ne présente plus ce nématode de la caillette, avide de sang surtout lorsqu'il se réveille à la belle saison après de longues semaines d'hibernation. C'est alors que des litres de sang seront perdus à participer à la reproduction de ce ver à l'allure d'un poteau de barbier (d'où sa dénomination anglaise «Barber's pole worm») ; littéralement saignés, on retrouvera agneaux et adultes mourants, les muqueuses d'un blanc porcelaine éclatant.

Sous l'effet de la chaleur, les œufs d'*Haemonchus* maturent en stade infestant en 5 jours seulement. Lors de canicule, il est donc possible d'observer une augmentation rapide de la pression d'infestation, contrairement aux autres nématodes, plus sensibles et fragiles aux hautes températures. Ainsi, en 2022, un pic d'excréteurs avait été atteint en septembre (83 % des OCC excréteurs de strongles). Bien que 2024 ait été considérée par l'IRM comme l'une des années les plus chaudes, aucune vague de chaleur n'a été enregistrée. Ceci explique peut-être que le taux d'OCC excréteurs ne s'est pas envolé comme en 2022 (graphique 7).

Graphique 7: Taux d'OCC excréteurs d'Haemonchus contortus, parmi les excréteurs de strongles



Les trématodes

Au nombre de 3 chez nous, les genres rencontrés sont *Fasciola*, *Paramphistomum* et *Dicrocoelium*. Le premier, de loin le plus pathogène, est aussi appelé la grande douve du foie. Elle est responsable d'anémie et de cholangio-hépatite chez toutes les espèces de mammifères, mais aussi chez les oiseaux. Certains plus sensibles, comme les petits ruminants, peuvent mourir très rapidement après infestation. D'autres, comme les chevaux, seront asymptomatiques. Les bovins se situent entre les deux. *Paramphistomum*, la « douve du rumen », parasite les pré-estomacs. Elle ne touche donc que les ruminants et jamais les monogastriques. Son rôle pathogène est toujours sujet à discussion, mais il semblerait que les vers adultes, accrochés à la sous-muqueuse, ne provoquent que des perturbations mineures de la motilité du rumen. *Dicrocoelium*, enfin, est appelée « petite douve du foie » ; contrairement à sa cousine, ses larves ne creusent pas de galeries dans le parenchyme mais s'installent directement dans les canaux biliaires, où elles jouent un rôle spoliateur. Elle est rare chez nous (moins de 1/1 000 échantillons).

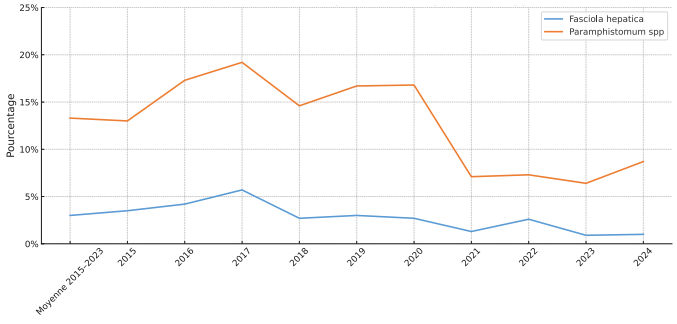
Le point commun entre ces trois parasites est le besoin d'un hôte intermédiaire pour compléter le cycle. Pour *Fasciola* et *Paramphistomum*, un escargot d'eau (limnée tronquée) est nécessaire, pour *Dicrocoelium*, un escargot terrestre et une fourmi le sont. Selon le biotope où paissent nos animaux, l'on rencontrera plutôt le dernier parasite (prairies calcaires) ou les 2 premiers (prairies humides).

Les œufs de douve du rumen, lorsque présents dans les prélèvements, le sont souvent en quantité importante. Pour *Fasciola*, c'est le contraire, en particulier chez le bovin qui résiste assez bien à son installation. La coproscopie sera donc moins fiable pour le ver hépatique que pour sa cousine ruménale. Le graphique 8 illustre la prévalence annuelle de ces 2 trématodes. Les courbes suivent la même tendance, avec une diminution constante au fil des années. **La légère élévation de la prévalence des paramphistomes en 2024 signe peut-être leur retour en 2025**.

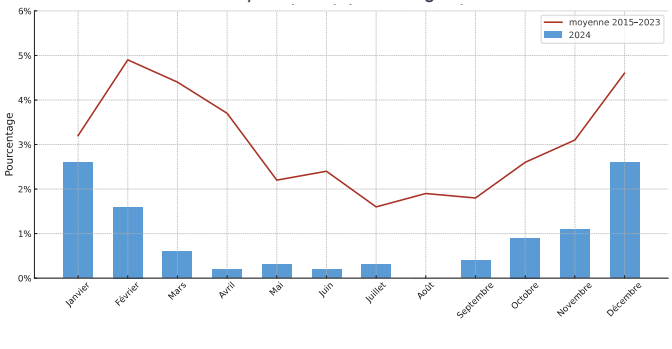
En comparant la prévalence coproscopique mensuelle apparente 2024 avec la moyenne mensuelle calculée de 2021 à 2023, on constate que la courbe correspondant à l'année dernière est largement inférieure à la moyenne par mois, tout en suivant les mêmes tendances (graphique 9).

Un autre outil, plus sensible que la coproscopie, est la sérologie. Celle-ci détecte les anticorps dirigés contre *Fasciola hepatica* exclusivement. Les infestations seront détectées plus précocement qu'avec la coproscopie, bien avant la période patente du parasite : les trajets larvaires induisent potentiellement une réaction immunitaire détectable. C'est pourquoi, dans le graphique 10 illustrant les résultats de la sérologie, on peut observer un pic en juin, absent dans les coproscopies. Il s'agit probablement de la colonisation larvaire du parenchyme hépatique, la période de ponte n'étant pas encore atteinte (période pré-patente : 3 mois minimum).

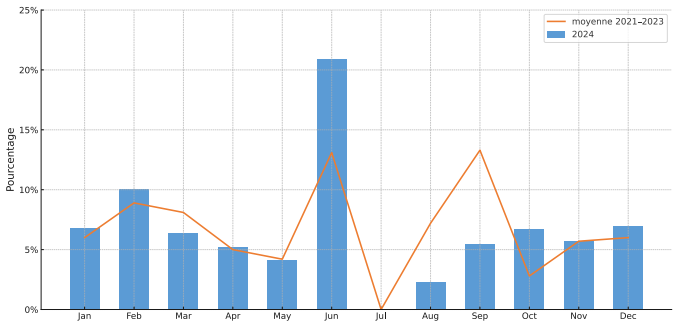
Graphique 8 : Fasciola hepatica et Paramphistomum
Prévalence coproscopique individuelle annuelle



Graphique 9 : Prévalence coproscopique Fasciola hepatica
Comparaison 2024 vs moyenne mensuelle 2015-2023



Graphique 8 : Fasciola hepatica et Paramphistomum
Prévalence coproscopique individuelle annuelle





Les parasites d'intérieur

L'hiver n'est pas nécessairement synonyme de trêve : certains parasites moins connus sévissent dans nos étables et surtout dans nos bergeries. **Tout le monde connaît les coccidies, mais d'aucuns pensent aux nématodes que sont les trichures et strongyloïdes**.

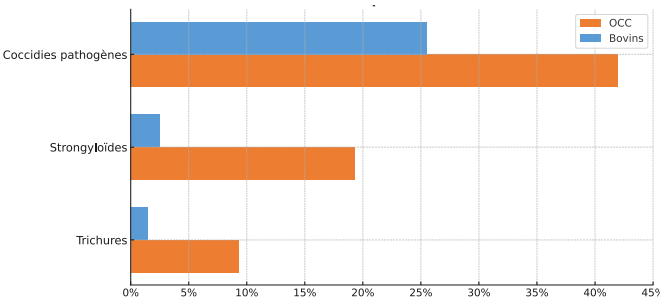
Encore une fois, ce sont les petits ruminants qui paient le plus lourd tribut au parasitaire d'intérieur : la prévalence des 3 principaux agents est bien supérieure à celle rencontrée chez les bovins (graphique 11).

L'impact de la coccidiose chez les petits ruminants est déroutante : contrairement aux bovins chez qui elle ne provoque que rarement de la mortalité, il n'est pas rare de trouver des agneaux de 3 semaines, en bon état, présentant brutalement des symptômes nerveux et une quantité de coccidies > 50 000 ookystes/gramme de matière fécale. Leur prévalence approche 50 % des moutons et chèvres analysés, contre 25 % des bovins.

Les strongyloïdes présentent une symptomatologie fruste, diarrhéique parfois précédée de prurit chez les jeunes agneaux. Ces démangeaisons sont le témoin de l'infestation transcutanée de ce parasite au cycle particulier : les adultes peuvent vivre et se reproduire dans l'environnement direct de l'animal et pas nécessairement en son sein, contrairement aux autres nématodes chez qui l'adulte est obligatoirement parasitaire. Par ailleurs, la contamination de l'agneau peut avoir lieu via le lait maternel, ce qui rend l'infestation d'autant plus précoce. Souvent très prolifique et présent en grand nombre, leur excrétion dépasse régulièrement les 1 000 OPG (20 % des infestations à *Strongyloïdes*). La prévalence 2024 des petits ruminants infestés est de 19 % des OCC analysés, contre à peine 3 % des bovins.

Enfin, les trichures, longs vers blancs à l'extrémité fine et allongée, vivent dans le caecum et le colon des ruminants. Hématophages et spoliateurs, une forte infestation induit anémie et cachexie. Ce tableau est assez fréquent chez les petits ruminants en fin d'hiver, chez lesquels la prévalence atteint environ 10 % en 2024.

Graphique 11 : Prévalence des principaux parasites d'intérieur
Comparaison Bovins et OCC



Fabien Grégoire

Biologie moléculaire

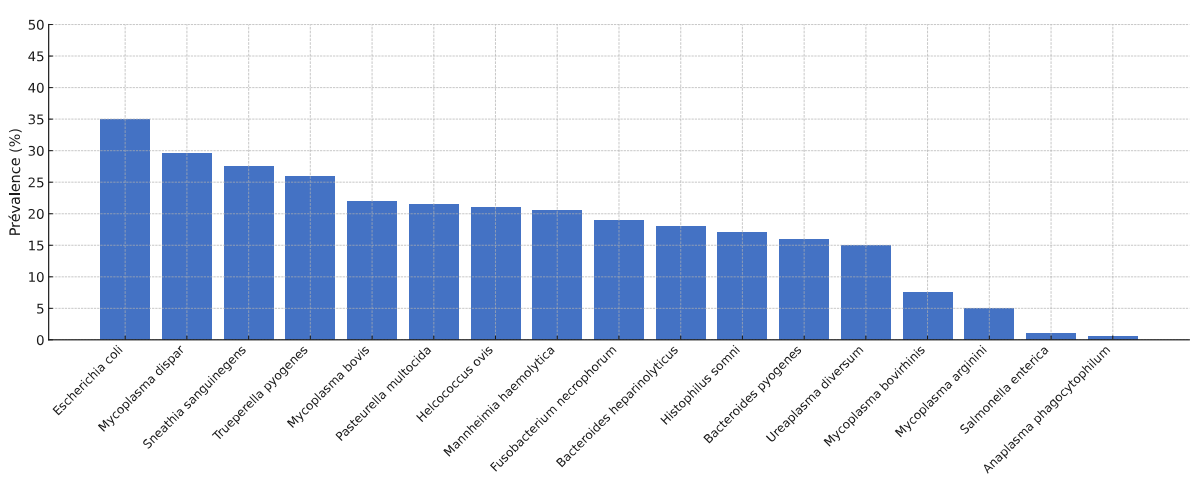
Ouvrir le champ de diagnostic à l'aide de la technologie de séquençage haut-débit



Le diagnostic bactériologique en médecine vétérinaire repose historiquement sur la culture et l'identification phénotypique des agents pathogènes et, depuis une dizaine d'années, sur les outils moléculaires tels que la PCR en temps réel. Si ces méthodes restent incontournables, elles présentent des limites en termes de capacité à détecter des bactéries non cultivables ou inattendues. L'émergence du séquençage haut-débit, et notamment le séquençage de l'ARNr 16S, a révolutionné le champ diagnostique en offrant une approche non ciblée, sensible et à large spectre. L'ARSIA a implémenté la technologie depuis quelques années maintenant, avec des résultats très intéressants pour le diagnostic des agents bactériens.

En 2024, nous avons testé plus de 250 poumons provenant de la salle d'autopsie ; environ 15 % de ces cas étaient non élucidés, sans aucune bactérie d'intérêt identifiée avec les méthodes classiques (tests négatifs ou cultures polycontaminées). Sur l'ensemble des poumons testés, l'analyse 16S a permis de mettre en évidence au moins un agent causal suspect dans 75 % des cas, permettant dès lors un début de résolution à la plupart des cas non élucidés. Le graphique 1 présente les principales bactéries d'intérêt identifiées dans les poumons. Si la plupart d'entre elles sont bien connues du monde vétérinaire comme *Mycoplasma bovis* ou les pasteurellacées, d'autres sont encore sujet à débat quant à leur rôle pathogène dans les pneumonies. Précisons que l'analyse 16S ne permet pas de typer les souches, comme pour *Escherichia coli*, ni d'avoir des informations concernant la sensibilité aux antibiotiques. La méthode reste donc complémentaire aux analyses bactériologiques classiques.

Graphique 1: Principales bactéries d'intérêt identifiées en 2024 par métagénomique ARNr 16S dans les cas de pneumonie



Dans le cadre d'un projet GPS financé par le Fonds Sanitaire, nous nous sommes penché sur 3 bactéries en particulier: *Mycoplasma dispar*, *Helcococcus ovis* et *Ureaplasma diversum*. Nous avons investigué leur prévalence et leur lien avec les lésions observées à l'autopsie et à l'examen histopathologique, avec les conclusions suivantes:

⇨ Chez les veaux, *Mycoplasma dispar*, *Ureaplasma diversum* et *Helcococcus ovis* sont quasi exclusivement détectées par PCR dans des poumons avec lésions de pneumonie; quelques animaux sans lésion respiratoire étaient également positifs, mais avec des charges faibles en bactéries.

⇨ Au niveau histopathologique, un lien significatif a été établi entre la détection d'*Helcococcus ovis* et la présence de lésions de bronchopneumonie nécrosante (souvent associée à l'observation de coccobacilles). Un lien a également été montré pour *Ureaplasma diversum* et les lésions de bronchopneumonie. Par contre, pour *Mycoplasma dispar*, la bactérie ne semble pas être associée à un type de lésion microscopique en particulier.

⇨ Les voies respiratoires hautes ont également été investiguées au moyen d'écouvillons nasaux et de lavages broncho-alvéolaires. Chez les veaux sains, *Helcococcus ovis* et *Ureaplasma diversum* ne sont pas détectés dans les écouvillons nasaux, ce qui laisse penser que ces deux bactéries ne sont pas commensales des voies respiratoires supérieures et que l'origine des infections pulmonaires est probablement systémique. Tout le contraire de *Mycoplasma dispar*, pour laquelle plus de 80% des écouvillons nasaux et des lavages broncho-alvéolaires sont positifs chez les animaux sains. Cette bactérie fait donc partie de la flore des cavités naso-pharyngées et devient probablement pathogène au niveau pulmonaire dans certaines conditions défavorables.

⇨ Les analyses 16S confirment que les infections bactériennes au niveau respiratoire impliquent dans la majorité des cas plusieurs agents. Des associations significatives connues et moins connues ont été démontrées: *Mycoplasma bovis* et *Mannheimia haemolytica*, *Mycoplasma bovis* et *Histophilus somni*, *Ureaplasma diversum* et *Mycoplasma dispar*, ainsi qu'*Ureaplasma diversum* et *Histophilus somni*. Un lien étroit a également été établi entre *Helcococcus ovis*, *Trueperella pyogenes* et d'autres bactéries anaérobies ou aérobies facultatives telles que *Fusobacterium necrophorum* et *Bacteroides pyogenes*: ces bactéries semblent œuvrer de concert et provoquer des lésions de nécrose au niveau respiratoire mais également dans d'autres sphères comme au niveau génital (endométrite, avortement) ou au niveau des plaies de césarienne. L'origine exacte de ces bactéries et la raison de la colonisation des tissus restent toutefois incertaines. Il est toutefois important de comprendre ces co-infections, notamment pour faire face aux échecs d'antibiothérapie.

Conclusion

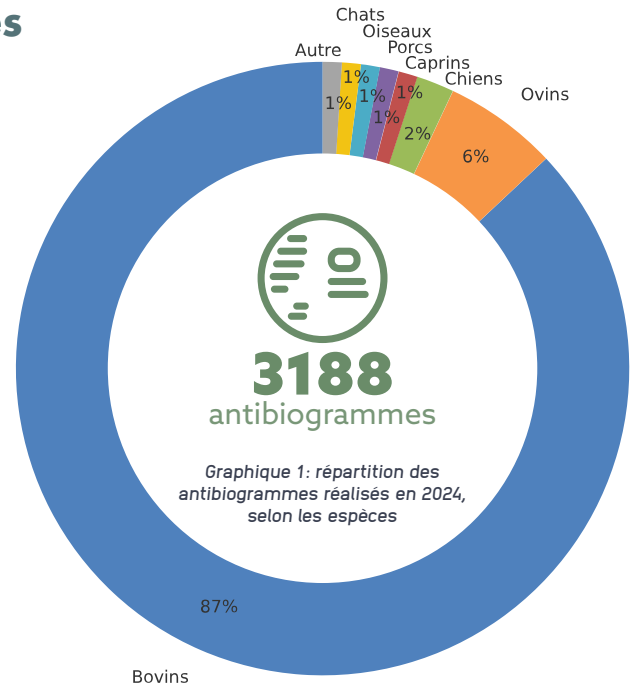
L'intégration des technologies de séquençage haut-débit constitue une avancée technologique majeure en bactériologie vétérinaire. Bien qu'encore confrontée à des défis méthodologiques et économiques, cette approche offre une vision plus complète du paysage bactérien associé aux maladies animales. De nouvelles bactéries d'intérêt, jusqu'à présent négligées car difficiles à cultiver, ont été identifiées et apparaissent comme fortement prévalentes dans les cas de pneumonie. Les investigations continuent avec, notamment, la mise en place de milieux de culture spécifiques pour *Ureaplasma diversum* et *Helcococcus ovis*.



Marc Saulmont

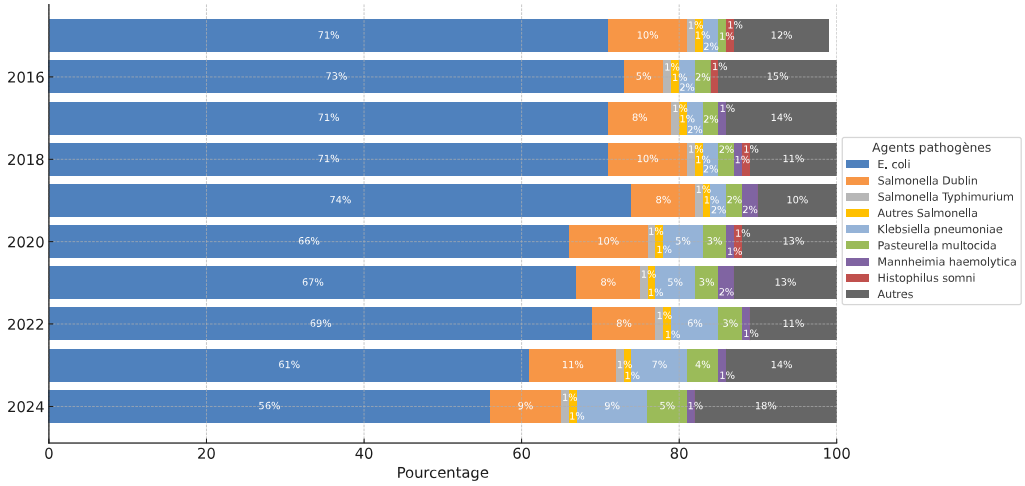
Antibio | GRAMMES RÉSISTANCES

En 2015, 98 % des antibiogrammes étaient issus des productions bovines. En 2024, le recours de plus en plus fréquent des éleveurs de petits ruminants aux services d'un laboratoire et la sensibilisation accrue du secteur des animaux de compagnie à la problématique de l'antibiorésistance contribuent à diversifier les espèces animales représentées dans nos antibiogrammes (graphique 1).

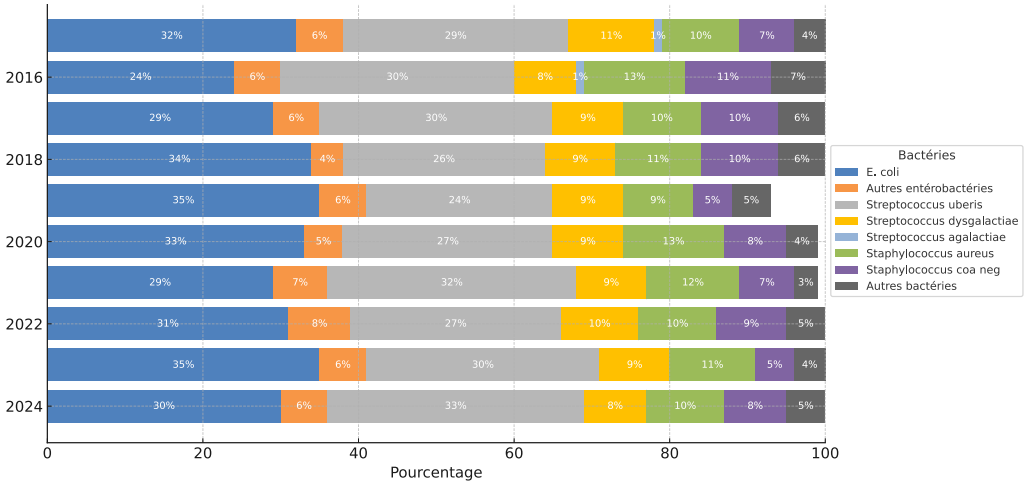


Graphique 1 : répartition des antibiogrammes réalisés en 2024, selon les espèces

Graphique 2 : Ecologie bactérienne en santé bovine (hors santé mammaire)



Graphique 3 : Ecologie bactérienne en santé mammaire bovine



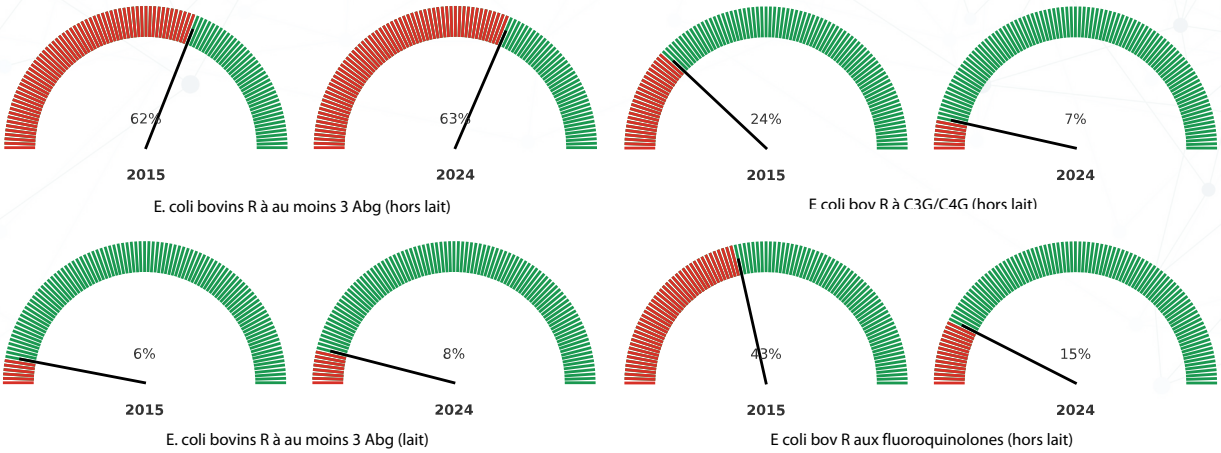


En production bovine, 46 % des antibiogrammes ont été réalisés sur des souches issues de la santé mammaire. 54 % concernent essentiellement les systèmes digestif et respiratoire. Dans cette deuxième population, la diminution de la proportion de souches de *E. coli* est assez nette depuis 2022 pour un nombre total d'antibiogrammes stable sur cette période (graphique 2).

En santé mammaire bovine, la répartition des souches est stable les 10 dernières années, avec une majorité d'antibiogrammes sur *E. coli* et *S. uberis* (graphique 3).

La multirésistance que nous définissons comme la résistance simultanée à au moins 3 antibiotiques parmi 5 (amoxicilline, gentamicine, florfénicol, tétracycline, triméthoprime-sulfaméthoxazole) est stable dans les populations colibacillaires sur la période 2014-2025. Sur la même période, les résistances vis-à-vis des C3G/C4G et des fluoroquinolones ont été divisées par 3 (graphique 4).

Graphique 4 : Evolution des multirésistances entre 2014 et 2025

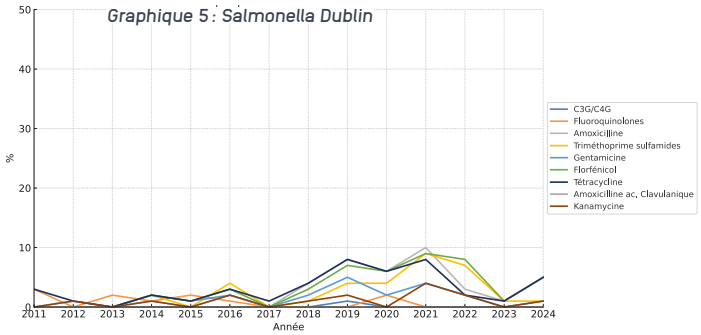


Salmonelles

Salmonella Dublin

- N = 148 en 2024
- 5 % des souches présentent une résistance simultanée à l'amoxicilline, au florfénicol et à la tétracycline. Ce profil d'antibiorésistance est détecté tous les ans depuis 2018.

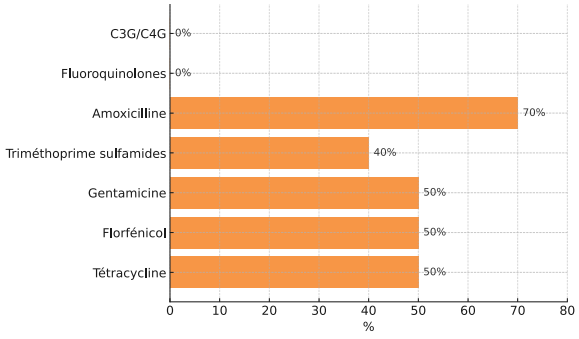
Graphique 5 : Salmonella Dublin



Salmonella Typhimurium

- N = 19 en 2024
- 12 isolats proviennent du Brabant wallon.

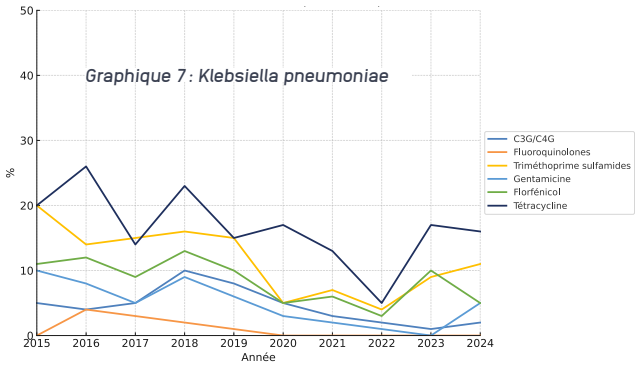
Graphique 6 : Salmonella Typhimurium



Klebsiella pneumoniae

- Isolée 73 fois en 2024
- Contrairement à *E. coli*, les profils d'antibiorésistances sont identiques en santé mammaire et hors santé mammaire.
- L'amoxicilline n'est pas illustrée puisque *K. pneumoniae* est naturellement résistante à cette molécule.

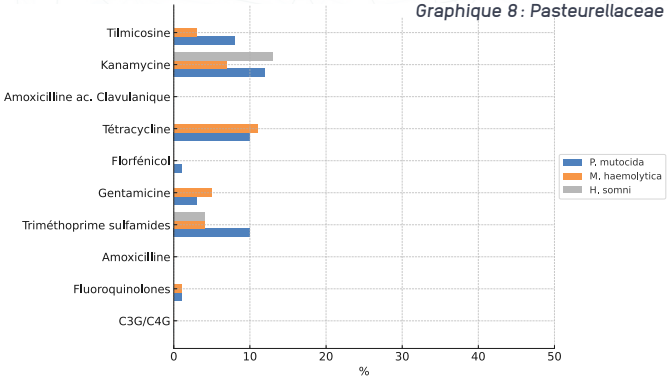
Graphique 7 : Klebsiella pneumoniae



Pasteurellaceae

- En 2024, nous avons isolé 147 *P. multocida*, 82 M. haemolytica et 23 *H. somni.*
- Pour ces trois bactéries, les niveaux d'antibiorésistances sont faibles. Seule la résistance à la tétracycline pour *M. haemolytica* atteint 11 %.

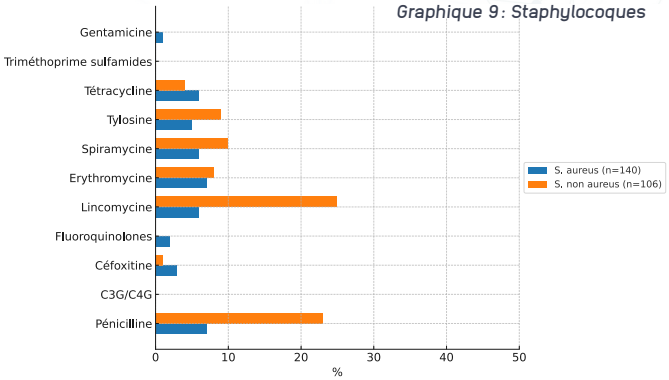
Graphique 8 : Pasteurellaceae



Staphylocoques

- En 2024, nous avons isolé 140 *S. aureus* et 106 S. non aureus en santé mammaire bovine.
- 25 % et 23 % des *S. non aureus* sont respectivement résistants à la lincomycine et la pénicilline.
- 7 % des *S. aureus* sont résistants à la pénicilline et 3 % à la céfoxitine, marqueur phénotypique des *S. aureus* résistants à la méthicilline (MRSA).
- Même si c'est toujours un fait d'importance en matière d'antibiorésistance, cela reste un évènement rare détecté dans 0,1 % des 3 326 échantillons analysés en 2024.
- Ce chiffre est de 1 % pour les *S. non aureus.*

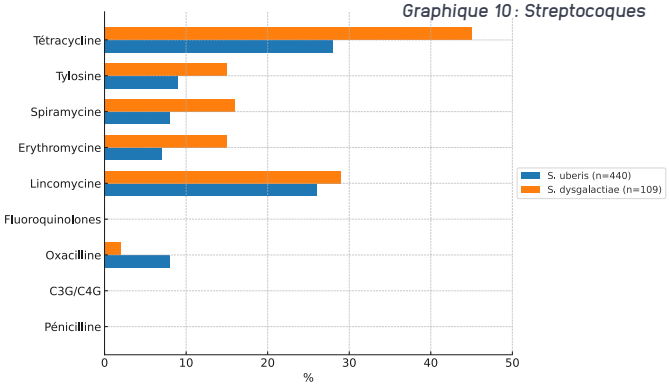
Graphique 9 : Staphylocoques



Streptocoques

- En 2024, nous avons isolé 440 S. uberis et 109 S. *dysgalactiae.*
- L'antibiorésistance détectée dans ces populations est stable depuis de nombreuses années.
- 45 % des souches de *S. dysgalactiae* sont résistantes à la tétracycline et 29 % à la lincomycine.
 26 % des *S. uberis* sont résistants à la lincomycine.
- Sur la même période, nous avons isolé 6 souches de *S. agalactiae*. Celles-ci concernent 6 troupeaux différents.

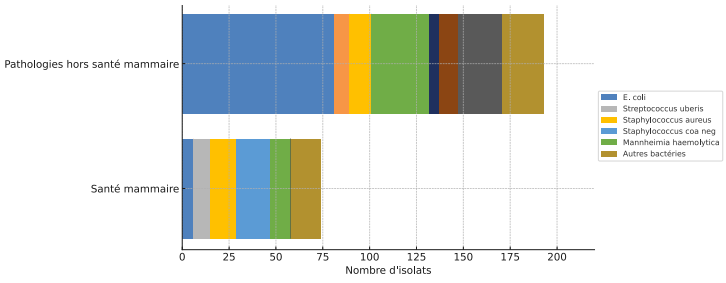
Graphique 10 : Streptocoques

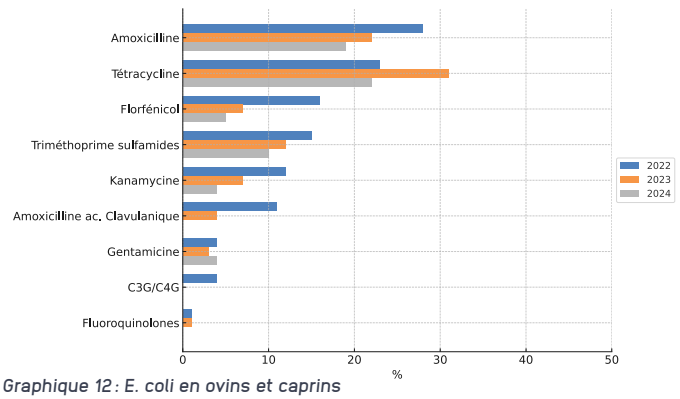


Ovins et Caprins

Les secteurs ovins et caprins ont de plus en plus recours au diagnostic de laboratoire.
La base de données antibiogramme comprend 257 résultats en 2024 pour 151 en 2023.
Comme dans les productions bovines, *E. coli* est la bactérie la plus représentée (graphique 11).

Graphique 11 : Ecologie bactérienne en ovins/caprins





Graphique 12 : E. coli en ovins et caprins

L'antibiorésistance dans cette population colibacillaire (N=87) est faible, voire inexistante en 2024 pour les molécules critiques (graphique 12).

ACCOMPAGNEMENT & PLANS DE LUTTE



Emmanuelle de Marchin

Lutte libre contre la néosporose

Maladie abortive, la néosporose est responsable de près de 10 % des avortements bovins en Wallonie.

En effet, le parasite responsable, *Neospora caninum*, fait partie des pathogènes recherchés dans le cadre du Protocole avortement depuis de nombreuses années. L'ARSIA en a bien compris l'impact sur nos élevages et propose depuis une dizaine d'années un plan de lutte volontaire contre cette maladie. Sans vaccin ni traitement, le plan repose sur 3 axes : **détection** des animaux infectés « permanents », **prévention** de la transmission au sein de l'exploitation (chiens et bovins) et **gestion** de la reproduction (éteindre les lignées infectées en gardant une bonne rentabilité).

L'ARSIA a également développé une technique d'analyse de sang récolté sur papier buvard, laquelle permet qu'il soit réalisé par l'éleveur sur les veaux dès le vêlage, et surtout avant la prise de colostrum. Ce timing assure de déterminer le type d'infection (permanente ou non) car il écarte la possibilité d'une détection d'anticorps colostraux. Un résultat positif confirmera directement une contamination *in utero*.



Tableau 1: Nombre annuel de troupeaux inscrits au plan de lutte contre la néosporose.

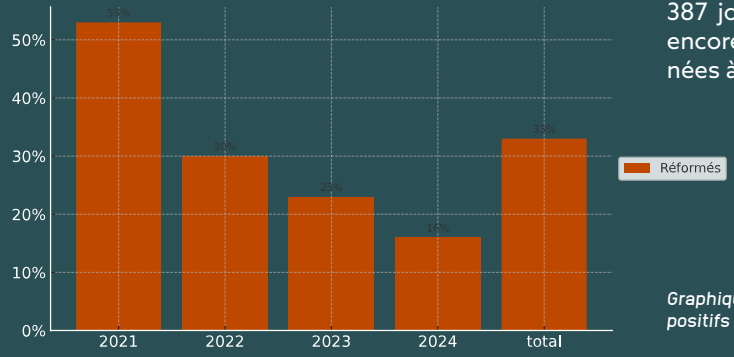
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre	42	89	138	150	160	161	155	152	139

FOCUS

Ma génisse est positive, que dois-je en faire ?

Lorsqu'une génisse présente un résultat positif sur le buvard, cela confirme qu'elle a été infectée pendant la gestation et qu'elle l'est donc à vie. La transmission du parasite à ses descendants se fera dans la plupart des cas également. Il est déconseillé de garder ces animaux pour le renouvellement du cheptel reproducteur. Au contraire, il est nécessaire d'éteindre ces lignées et de réformer progressivement les animaux infectés.

Mais dans les faits, la réforme de génisses dans les premiers mois de vie est compliquée car les débouchés sont rarement très rémunérateurs. Le graphique 1 montre en effet la proportion de réforme des femelles dont le résultat était positif sur buvard depuis 2021. Au total, 257 génisses ont été réformées sur 790 positives. La proportion d'animaux réformés semble diminuer progressivement au cours des années, ce qui peut être expliqué par un délai de réforme moyen de 387 jours. Les animaux détectés il y a peu n'ont pas encore été réformés, mais le seront dans les mois/années à venir.



Graphique 1: Proportion annuelle et totale de réforme des animaux positifs sur buvard depuis 2021

Emmanuelle de Marchin

Lutte libre contre la paratuberculose

Dans le cadre de la lutte continue contre la paratuberculose en élevages laitiers, le secteur propose depuis près de 20 ans un plan de contrôle national de la bactérie responsable, *Mycobacterium avium* sous-espèce *paratuberculosis*.

Le plan est basé sur un test ELISA (sur sang ou sur lait individuel) réalisé sur les animaux en production tous les ans ou les deux ans, selon le risque de contamination du lait de tank.

L'ARSIA propose depuis 2012 un plan de lutte complémentaire qui repose sur un test PCR (sur matières fécales) et permet d'augmenter considérablement la détection des animaux infectés et donc la possibilité d'appliquer des mesures efficaces d'assainissement.

La paratuberculose se manifeste par des symptômes débilitants tels que diarrhée chronique et perte de poids jusqu'à une mort hautement probable des animaux affectés. L'impact économique de cette maladie est non négligeable tant dans les troupeaux laitiers que dans les troupeaux viandeux. La maladie et ses impacts sont sous-évalués sur le terrain et les taux de participation aux plans encore faibles. En effet, les coûts, les efforts de mise en place des mesures sanitaires d'assainissement et la durée de la lutte découragent souvent les éleveurs.

Les taux de participation aux 2 plans sont repris dans le tableau 1.

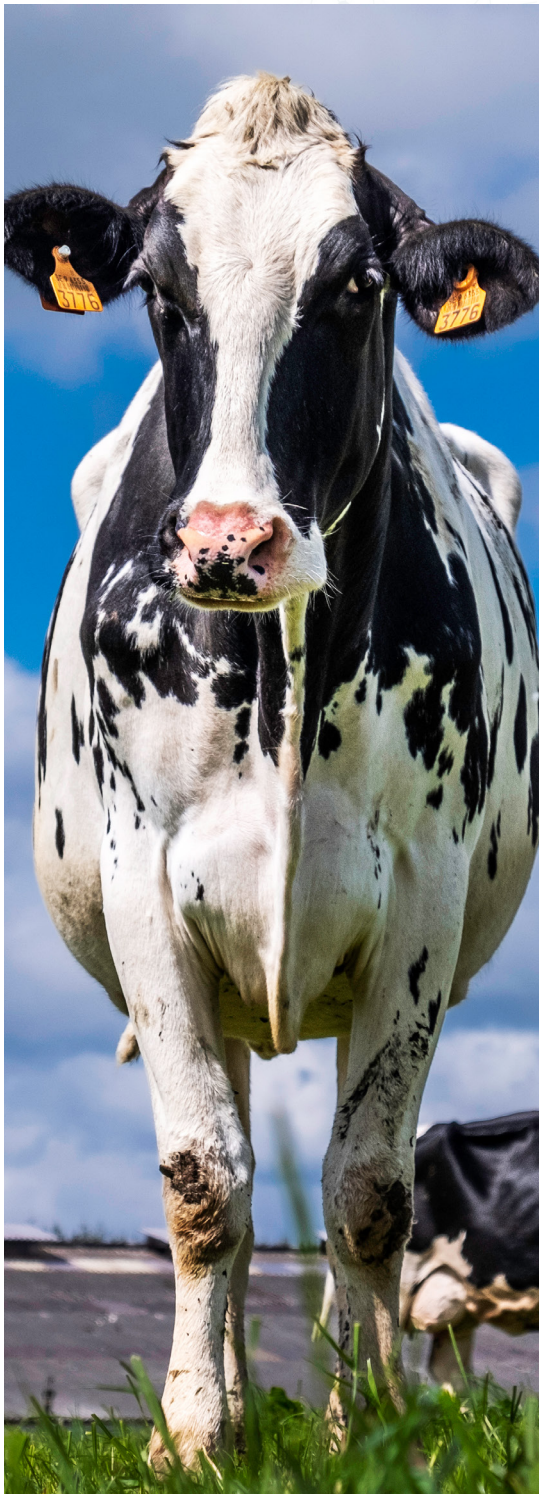


Tableau 1: Evolutions annuelles du taux de participation des troupeaux laitiers au plan de contrôle et du nombre de producteurs inscrits au plan de lutte.

	Nombre de producteurs inscrits au plan de contrôle	Taux d'adhésion (selon le nombre de producteurs laitiers)	Nombres de producteurs inscrits au plan de lutte
Campagne 11 (2016-2017)	1 173	39,9 %	119
Campagne 12 (2017-2018)	1 182	40,9 %	128
Campagne 13 (2018-2019)	1 201	42,7 %	125
Campagne 14 (2019-2020)	1 223	44,5 %	130
Campagne 15 (2020-2021)	1 169	43,6 %	126
Campagne 16 (2021-2022)	1 151	44,7 %	117
Campagne 17 (2022-2023)	1 091	43,8 %	110
Campagne 18 (2023-2024)	1 076	44,7 %	108
Campagne 19 (2024-2025)	**1 028**	**43 %**	**112**

La baisse constante du nombre de troupeaux en production laitière est la cause principale de la diminution du nombre de troupeaux participants. En effet, les élevages qui se désinscrivent le font le plus souvent suite à l'arrêt de la spéculation laitière ou l'arrêt de l'élevage de manière générale.

Efficacité de la lutte : 3 critères

1. **Détection** des animaux infectés (diffère selon les tests utilisés)
2. **Réforme** progressive des animaux infectés en commençant par les plus contagieux et les plus à risque de déclencher la maladie clinique, pour diminuer les pertes économiques.
3. **Gestion** de la circulation du pathogène au sein du troupeau et donc mise en place de mesures sanitaires efficaces, selon la spéculation

Les mesures sanitaires conseillées suivantes sont principalement basées sur la protection des veaux.
Elles dépendent évidemment de la place dans les étables, du matériel disponible et de l'organisation de l'éleveur.

Alimentation des veaux

Le principe est de privilégier le colostrum et le lait provenant de mère saines ou a priori non infectées. Plus les vaches ont été testées négatives au cours des différents bilans, plus elles sont fiables. L'usage de tests ELISA et PCR augmente également la sécurité. Si les tests ne permettent pas d'utiliser le lait des vaches de l'exploitation, il est toujours possible d'acheter du colostrum de remplacement dont la qualité bactériologique (statut paratuberculose d'autres fermes) et la teneur en anticorps doivent être irréprochables.

Logement des veaux

Propreté et rapidité sont les maîtres mots ; plus vite le veau est retiré du box de vêlage et plus propre sera celui-ci, plus diminuent les risques de contact avec la bactérie. Il est possible également de prévoir un box séparé pour les vaches connues comme infectées.

Protection du veau au moment du vêlage

Propreté et rapidité sont les maîtres mots ; plus vite le veau est retiré du box de vêlage et plus propre sera celui-ci, plus diminuent les risques de contact avec la bactérie. Il est possible également de prévoir un box séparé pour les vaches connues comme infectées.

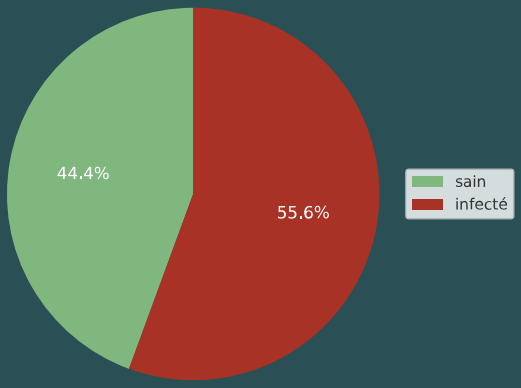
Troupeaux allaitants

Il est évident que la séparation des veaux de races exclusivement allaitantes est difficile. Dans ce cas, il est conseillé de travailler avec des lots selon les statuts des mères pour diminuer les risques de contamination de veaux par les mères du même lot

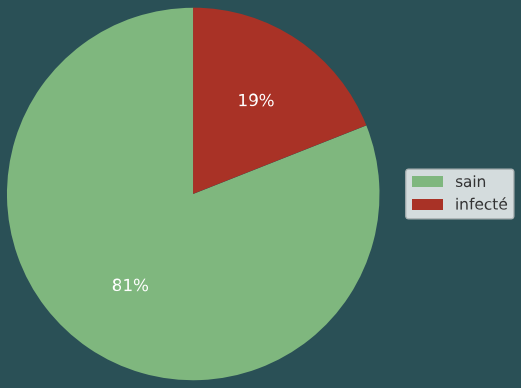
FOCUS

Et si un résultat négatif en cachait un autre ?

Que penser des animaux obtenant un test négatif mais dont la valeur est proche du seuil de positivité (valeur = 40-60) ? Pour répondre à cette question, 5128 bovins ont été sélectionnés sur base d'au moins un test réalisé à la suite du résultat négatif proche du seuil. Parmi ceux-ci, pour 2 010 bovins, il a été possible de déterminer le statut d'infection. Le graphique 1 montre la répartition de ces statuts. Le graphique 2 montre la même étude longitudinale pour les bovins dont le résultat était négatif mais proche de zéro (valeur = 0-20). Une différence assez nette est observée entre les 2 populations. Cette étude confirme d'une part qu'**un résultat négatif en paratuberculose n'est pas suffisant pour assurer qu'un animal est réellement sain, et d'autre part qu'un test négatif selon sa proximité avec le seuil de positivité peut être prédictif d'une infection**.



Graphique 1 : Répartition des statuts d'infection des bovins ayant reçu un résultat négatif proche du seuil de positivité



Graphique 2 : Répartition des statuts d'infection des bovins ayant reçu un résultat négatif proche du seuil zéro

Jean-Yves Houtain

Lutte contre l'IBR

La lente procession d'Echternach vers la finalisation de l'éradication

La saison 2024-2025 n'aura pas permis d'accomplir des progrès spectaculaires en termes d'éradication de l'IBR. Si une part importante de troupeaux historiquement infectés ont obtenu le statut « Assaini », une part tout aussi importante de troupeaux indemnes ont perdu leur qualification suite à un épisode majeur de circulation virale dans les étables de négoce, durant l'automne 2024.

Outre la finalisation de l'assainissement des troupeaux naisseurs conventionnels, il nous restait 2 ans pour assainir et attribuer un statut indemne d'IBR aux troupeaux d'engraissement avant le 1er avril 2027.

Mais l'attribution de ce genre de statut doit s'appuyer sur un système de traçabilité des échanges de bovins porteur de garanties sanitaires, ce qui est loin d'être le cas actuellement. S'il s'avére qu'une refonte et un durcissement du système belge de traçabilité est nécessaire, de tels changements structurels ne sont toutefois pas réalisables en 2 ans. C'est la raison pour laquelle l'objectif d'obtention du statut national « indemne d'IBR » initialement prévu pour 2027 a été reporté à 2030.

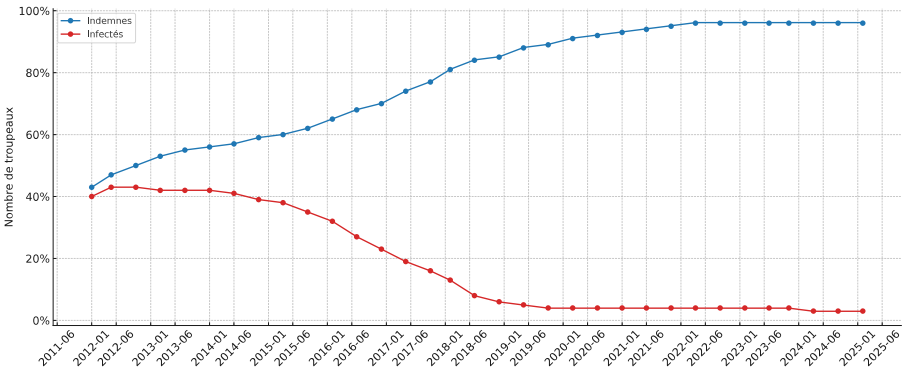
Qualification des troupeaux

Pas d'évolution de la proportion de troupeaux indemnes

La proportion de troupeaux qualifiés indemnes ne s'est pas améliorée au cours de la dernière année ; 96,44% en mai 2025, soit exactement la même valeur qu'en 2024 (voir tableau 1).

Parallèlement, la proportion de troupeaux infectés a légèrement augmenté de 0,25% par rapport à 2024 et est passée de 2% à 2,25%. Cette régression est imputée à un sévère épisode de circulation virale dans les étables de négoce en décembre 2024, à l'origine de la perte de la qualification indemne d'une dizaine de cheptels.

Graphique 1 : Evolution de la qualification IBR des cheptels wallons depuis le démarrage du plan en 2012



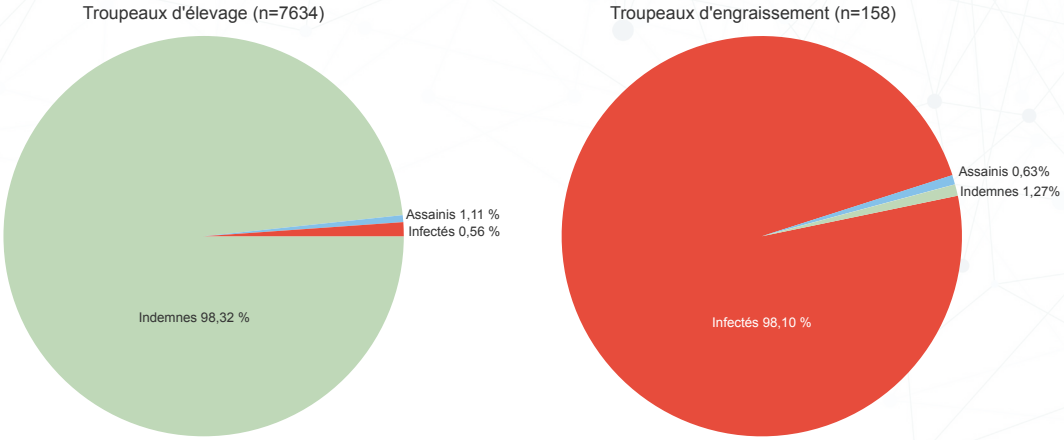
> ***Même lorsque la totalité des troupeaux d'élevage auront obtenu le statut « INDEMNE », la Belgique ne SERA PAS reconnue « indemne d'IBR » tant que les troupeaux d'engraissement n'auront pas à leur tour acquis ce statut ...***

Tableau 1: Nombre et proportion de troupeaux wallons en fonction de leur statut IBR (situation au 01/06/2025)

Statut IBR	Nb troupeaux	%	Nb bovins	%	Nb gE+
EN INFRACTION	16	0,21%	4558	0,47%	541
INFECTES (ENGRAISSEMENT)	149	1,91%	24636	2,53%	61
INFECTES	9	0,12%	762	0,08%	6
INFECTES (EX. INDEMNES)	17	0,22%	4887	0,50%	100
ASSAINIS (ENGRAISSEMENT)	1	0,01%	199	0,02%	0
ASSAINIS EN VACCINATION	3	0,04%	550	0,06%	0
ASSAINIS EN TRANSITION	82	1,05%	14877	1,53%	0
INDEMNES (ENGRAISSEMENT)	2	0,03%	264	0,03%	0
INDEMNES - GE	2574	33,06%	329809	33,85%	0
INDEMNES - GB	4932	63,35%	593824	60,94%	0
TOTAL	**7 785**		**974 366**		**708**
% TROUPEAUX INDEMNES (AHL)		96,44%		94,82%	
EXEMPTÉS	2		0		

Par contre, la proportion de bovins détenus par les troupeaux indemnes a progressé de 0,41 %, passant de 94,41 % en mai 2024 à 94,82 % en mai 2025 (tableau 1). Le fait que ce pourcentage (94,82 %) soit inférieur à la proportion de troupeaux indemnes (96,4%) repose sur la taille du troupeau, facteur de risque d'infection par l'IBR, les cheptels de grande taille étant de ce fait plus difficiles à assainir que les petits cheptels.

Si on distingue 2 catégories, à savoir les troupeaux naisseurs et les troupeaux engraisseurs, les répartitions des qualifications IBR ne sont plus du tout les mêmes: 98,32 % des premiers sont indemnes alors que 98,1 % des seconds sont « Infectés » ou considérés comme tels actuellement (graphique 2).



Graphique 2 IBR – Répartition de la qualification IBR des troupeaux d'élevage et des troupeaux d'engraissement (Situation au 01/06/2025)

Pour rappel, l'obtention du statut national indemne d'IBR nécessite, selon la législation européenne (Loi de Santé Animale ou LSA), une proportion de troupeaux indemnes, toutes spéculations confondues, supérieure à 99,8 %, lesquels doivent par ailleurs détenir au moins 99,9 % du cheptel bovin.

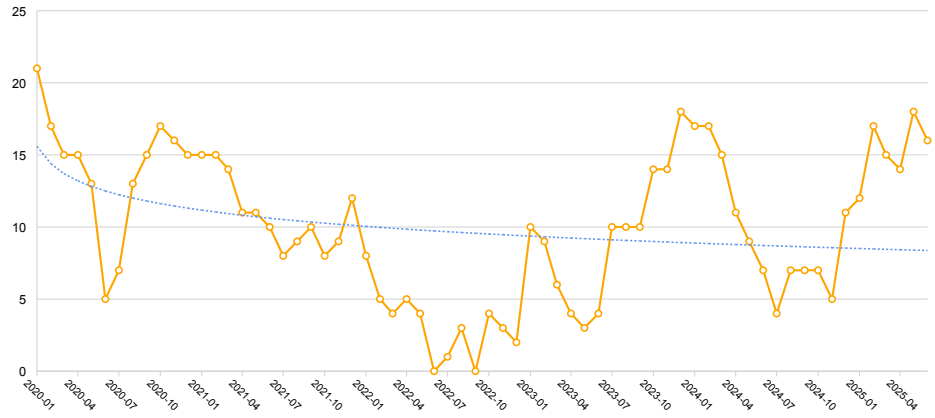
Cela signifie que même si l'ensemble des exploitations d'élevage obtiennent le statut « indemne d'IBR », la Belgique ne sera reconnue « officiellement indemne d'IBR » qu'après l'obtention par l'ensemble des troupeaux d'engraissement de ce même statut.

Dans la législation belge actuelle, l'acquisition d'un statut « indemne d'IBR » pour les troupeaux d'engraissement est basée exclusivement sur le statut IBR de l'exploitation d'origine des bovins introduits. Mais ce principe implique que le système de traçabilité des bovins échangés soit suffisamment transparent et documenté que pour apporter la garantie que ces derniers n'ont pas été en contact avec des bovins de statut sanitaire inférieur lors du transit.

Actuellement, le système belge de traçabilité est loin d'être transparent et ne permet ce genre de garanties, ce qui explique que quasiment aucun troupeau d'engraissement n'a pu jusqu'à présent être qualifié indemne d'IBR.

En mai 2025, 12 troupeaux wallons étaient en infraction par rapport à la législation IBR contre 7 l'an passé à la même période. Il est important de rappeler que le nombre de troupeaux « en infraction » est en perpétuelle évolution au cours du temps en fonction des retraits et des régularisations, comme l'illustre le graphique 3.

Cette légère augmentation est liée au durcissement de la législation IBR qui imposait la réforme obligatoire de tous les animaux porteurs latents pour la date du 1er novembre 2025 et ce, dans l'ensemble des troupeaux déclarés infectés avant mai 2025. Ce timing n'a pas pu être respecté dans un certain nombre de troupeaux dont le statut « infecté » a dû être retiré.



Graphique 3 : IBR - Evolution mensuelle du nombre de troupeaux n'ayant pas de statut IBR valide (statut IBR « en infraction »)

Évolution du nombre de bovins porteurs latents au sein des cheptels infectés

Le graphique 4 reprend l'évolution mensuelle depuis le 1er octobre 2019 du nombre de bovins porteurs latents d'IBR (bovins dits «gE+») recensés dans les troupeaux wallons.

Alors que le nombre de porteurs n'avait cessé de décroitre au cours de 2024 pour atterrir à 700 en décembre 2024, on assiste depuis janvier 2025 à une remontée spectaculaire, jusqu'à 1 555 porteurs en mars 2025.

Cette augmentation spectaculaire est liée à la perte de la qualification indemne survenue dans une dizaine de troupeaux wallons entre décembre 2024 et avril 2025. Comme déjà évoqué, cette vague de contamination est liée à un important épisode de circulation virale au sein des étables de négoce, tant en Wallonie qu'en Flandre, entre novembre 2024 et février 2025.

Suite à la mise en application de la nouvelle politique de réforme rapide (90 jours) couplée à une indemnité à charge du Fonds de santé, le nombre de bovins porteurs dans nos cheptels a pu rapidement être ramené à des valeurs similaires, observées en décembre.

> ***Début 2025, la vague de contamination de 855 bovins indemnes ayant dû être réformés a finalement pu être résorbée en 2 mois, le nombre de bovins porteurs latents d'IBR en mai 2025 étant revenu à la valeur enregistrée en décembre 2024, soit +/- 700 unités.***

Au total et au 1er juin 2025, l'ensemble des troupeaux wallons détiennent 708 bovins porteurs latents d'IBR dont 608 sont détenus dans des exploitations d'élevage. Le tableau 2 reprend la distribution de ces derniers au sein des troupeaux conventionnels infectés et ce, en fonction de l'année de la perte de la qualification indemne.

Les troupeaux infectés n'ayant jamais été indemnes détiennent encore 327 animaux porteurs (contre 558 l'an passé) soit **54 % de l'effectif total** de bovins gE+ détenus en Wallonie. 38 % des animaux porteurs (233) sont détenus dans des troupeaux précédemment indemnes mais ayant perdu cette qualification entre 2018 et 2021. L'ensemble des troupeaux indemnes infectés entre 2022 et 2024 se sont assainis. Au sein des 12 troupeaux infectés en début d'année 2025, il ne reste que 48 porteurs soit 8 % de l'effectif total de gE+ présents en Wallonie.

Graphique 4 : Évolution du nombre de bovins porteurs latents d'IBR (gE+) recensés dans les troupeaux wallons

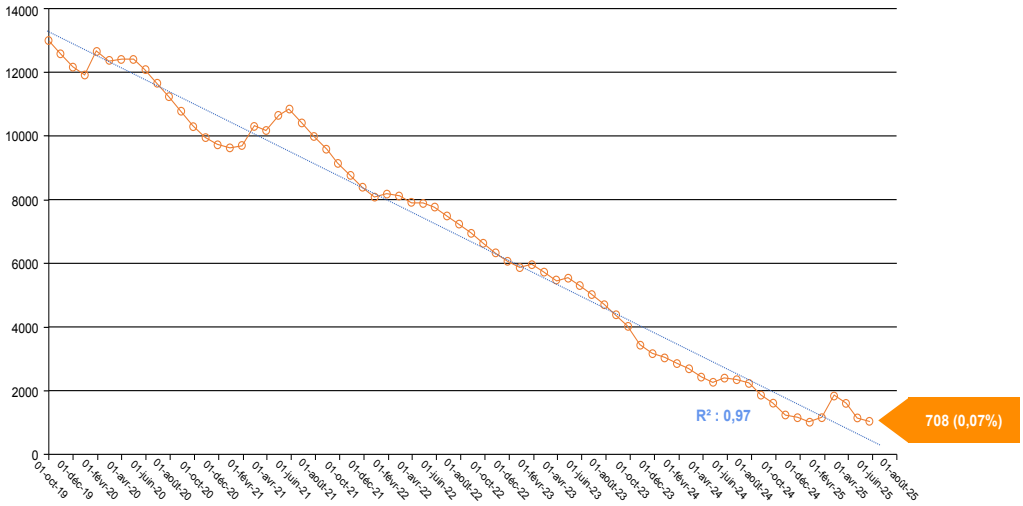


Tableau 2 : Distribution au 01/06/2025 du nombre et de la proportion de bovins porteurs latents présents dans les troupeaux conventionnels infectés (hors engraissement) en fonction de l'année de perte du statut indemne

Année de la perte du statut indemne	Nombre de troupeaux	Effectif bovins	Nombre total de bovins gE+	% intra-troupeaux moyen de bovins gE+
Jamais indemne	5	2368	327	13,8 %
2018	1	470	30	0,04 %
2019	2	2210	62	2,8 %
2020	1	497	102	20,5 %
2021	5	2503	49	2 %
2022	0	0	0	0 %
2023	0	0	0	0 %
2024	0	0	0	0 %
2025	12	1915	48	2,5 % %
TOTAL	**26**	**9963**	**608**	**6,1%**

Pertes de la qualification troupeau « Indemne d'IBR » et « Assaini »

> ***Alors qu'on assistait à une dégradation lente du taux de pertes de qualifications indemnes entre 2022 et 2024, l'année 2025 a vu s'accentuer cette tendance avec 11 pertes de qualifications recensées au cours des 5 premiers mois.***

En termes de pertes de ces 2 qualifications, on assiste en Wallonie à une lente **progression du nombre absolu des épisodes de circulation** au sein des troupeaux indemnes, couplée à une **lente dégradation du taux de perte** comme l'illustre les graphiques 5 et 6.

Ainsi, 6 puis 7 puis 8 et finalement 11 troupeaux indemnes ont perdu leur qualification respectivement en 2022, 2023, 2024 et 2025. En rapportant ce nombre au total des troupeaux qualifiés indemnes, on obtient le taux de perte annuel qui est passé de 0,08 % (6/7785) en 2022 à 0,18 % en 2025 (11 / 5 857) soit une augmentation d'un facteur 2.4 !

Pour rappel, la qualification « Assaini » est attribuée depuis l'entrée en vigueur de la Loi de Santé Animale en 2021 aux troupeaux ayant obtenu au minimum 1 bilan totalement négatif réalisé minimum 30 jours après avoir éliminé les derniers bovins porteurs d'IBR. Il s'agit du statut attribué aux troupeaux en transition vers le statut « Indemne » durant la période de 2 années de stage d'attente.

Le tableau 3 reprend le nombre annuel de troupeaux ayant perdu cette qualification depuis 2021, ainsi que le taux de perte de celle-ci.

On notera qu'entre 2022 et 2025, le taux de perte moyen du statut « Assaini » (2,43 %) a été en moyenne **20 fois plus élevé** que celui du statut « Indemne » (0,19 %).

> ***Le taux de perte du statut « Assaini » observé depuis 2022 en Wallonie est 20 fois plus élevé que le taux de perte du statut indemne d'IBR.***

Graphique 5 : Évolution du nombre et du taux de perte de la qualification « indemnes d'IBR »

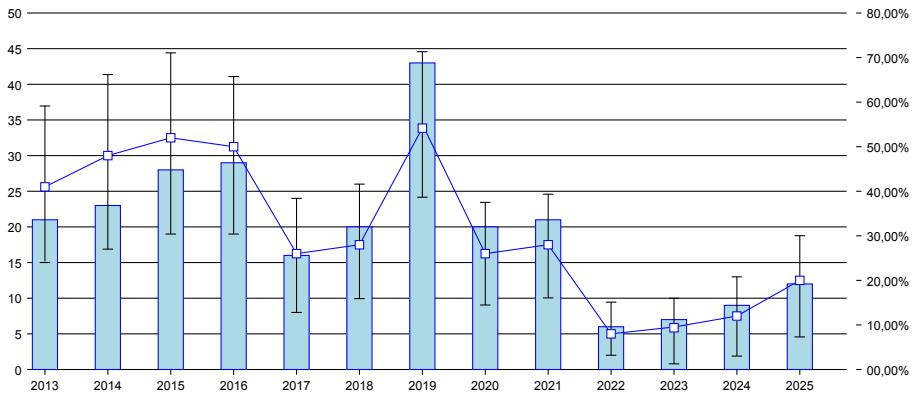
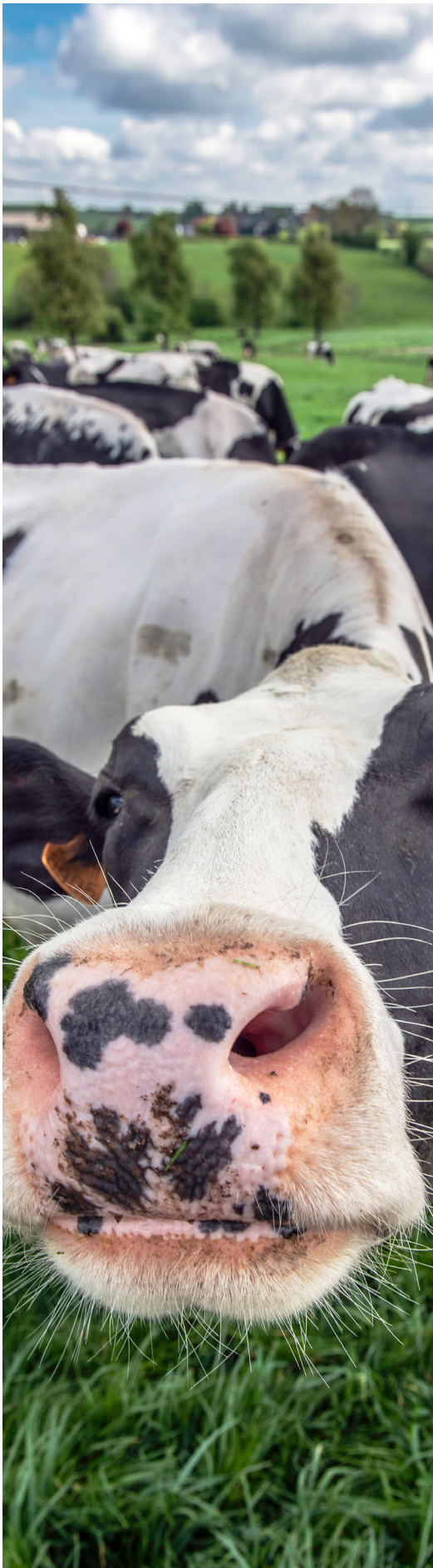


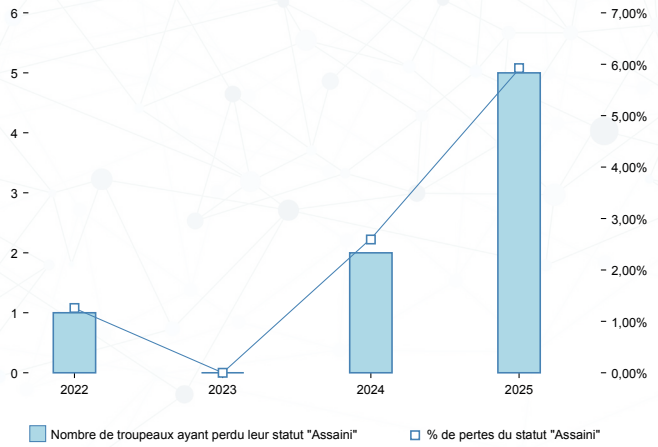
Tableau 3 : Nombre de pertes de statut par rapport au nombre de prolongation du statut « Assainis »

Année	Nbre de pertes	Nb de troupeaux*	Taux de pertes
2022	1	83	1,19%
2023	-	83	-
2024	2	75	2,60%
2025	5	80	5,88%
TOTAL	**8**	**321**	**2,43 %**

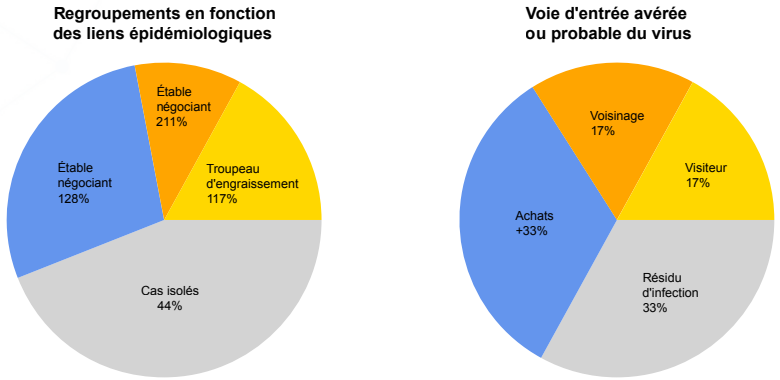
** Nombre de troupeaux assainis ayant réalisé les sérologies de maintien durant l'année considérée*



Graphique 6 : Évolution du nombre et du taux de perte de la qualification « Assaini »



Graphique 7 : Résultat des enquêtes épidémiologiques réalisées lors des pertes de statut assaini ou indemne intervenues de décembre 2024 à avril 2025



> ***La présence d'un animal infecté mais non détecté par le test ELISA IBR gE lors du bilan d'acquisition du statut « assaini » est l'origine identifiée dans 33% des cas.***

L'achat de bovins infectés a été identifié comme la voie d'entrée dans 33 % des cas (graphique 7).

La présence d'1 animal infecté mais n'ayant pas été détecté (résultat faussement négatif au test ELISA IBR gE) a été identifiée comme étant la cause la plus probable dans 33 % des enquêtes. Ces résidus d'infection concernent majoritairement des troupeaux « assainis » qui sont par définition ceux ayant un historique d'infection très récent (1 à 2 ans).

Cette différence peut s'expliquer par le fait que certains de ces troupeaux présentent régulièrement des **résidus d'infection** c'est-à-dire d'animaux porteurs d'IBR infectés durant la période où le virus était présent mais **qui n'ont pas été détectés** lors du bilan d'acquisition basé sur le test ELISA IBR gE.

> ***L'achat de bovins infectés est, dans 33% des cas d'infection, la voie d'entrée du virus dans le troupeau et constitue la source d'infection principale des troupeaux indemnes.***

Les contaminations font à chaque fois l'objet d'une enquête épidémiologique visant à identifier d'une part la porte d'entrée du virus dans le troupeau et d'autre part les troupeaux de contact en amont et en aval, c'est-à-dire susceptibles d'être soit la source de la contamination soit la conséquence d'une infection secondaire.

Les 18 enquêtes, réalisées sur les contaminations intervenues de décembre 2024 à avril 2025, ont permis d'établir des liens épidémiologiques forts entre certains troupeaux qui ont pu être classés en 4 groupes distincts dont 3 partagent la même source de contamination, à savoir 2 étables de négociants distinctes et un troupeau d'engraissement. Le 4ème groupe concerne les cas d'infection isolés dont la plupart ont une origine interne (résidu d'infection).

Sur les 6 pertes observées début 2023, 3 sont liées à l'achat de bovins détectés infectés à l'achat. Ces bovins provenaient d'un seul et même troupeau en cessation dans lequel une contamination a eu lieu probablement durant la saison de pâture 2022. Les sérologies de maintien dans ce troupeau étaient programmées un mois après le départ des animaux infectés, raison pour laquelle le statut indemne n'avait pas encore été suspendu.

Risque de contamination par les ACHATS

Un enjeu majeur pour les troupeaux d'engraissement

Bien que la proportion d'animaux détectés positifs lors des sérologies obligatoires à l'achat dans les troupeaux indemnes se soit stabilisée autour des 0,02 % comme en témoigne le graphique 8, il n'en va pas de même pour les troupeaux infectés, en particulier les troupeaux d'engraissement chez lesquels une prise de sang (unique) à l'introduction est obligatoire depuis le 1er novembre 2025.

Le graphique 9 illustre la proportion de bovins détectés comme infectés par l'IBR lors de la première prise de sang (prévalence à l'achat) dans les troupeaux infectés dont depuis novembre 2025, les troupeaux engraisseurs purs. A titre de comparaison, la prévalence à l'achat dans les troupeaux indemnes y a également été reprise sur ce graphique.

On remarquera immédiatement que la prévalence à l'introduction dans les cheptels infectés est **systématiquement supérieure** à celle observée dans les troupeaux indemnes. Hor-

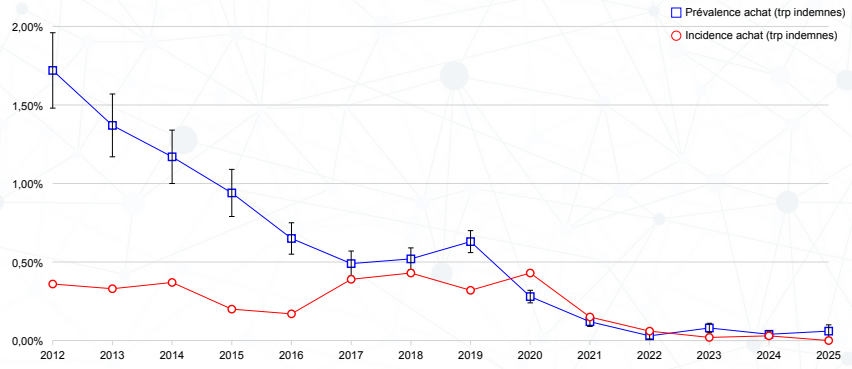
mis pour les années 2023 et2025, les différences observées sont par ailleurs hautement significatives ce qui indique que les troupeaux infectés autrement dit, à ce stade avancé de la lutte, essentiellement les troupeaux d'engraissement, sont face au **défi majeur** de devoir, eux aussi, évoluer vers le statut indemne d'IBR.

> ***La proportion d'animaux infectés détectés à l'achat est de 4 à 30 fois supérieure dans les troupeaux d'engraissement en comparaison aux troupeaux d'élevage***

Le statut des troupeaux d'origine des bovins détectés positifs à l'achat est systématiquement évalué. Depuis 2023, leur statut indemne a systématiquement été confirmé, démontrant que l'infection des bovins introduits a bien eu lieu durant leur période de TRANSIT et pas avant leur départ

Le graphique 10 reprend les prévalences (courbe bleue) et incidences (courbe rouge) à l'achat dans l'ensemble des troupeaux mais sous forme d'une valeur mobile sur 3 mois, ainsi que le nombre de pertes de qualification troupeau « Indemne » ou « Assaini ». Il illustre le phénomène de « vagues » de circulation virale observé à intervalles réguliers dans les étables de négoce. Sur les 5 dernières années, les élevages wallons ont subi 4 épisodes majeurs de circulation virale au sein des étables de négoce en janvier 2022, septembre 2022, mars 2024 et novembre 2024. Chacun de ces épisodes s'est soldé par une hausse des pertes de qualification (indemne ou assaini) dans les mois suivants.

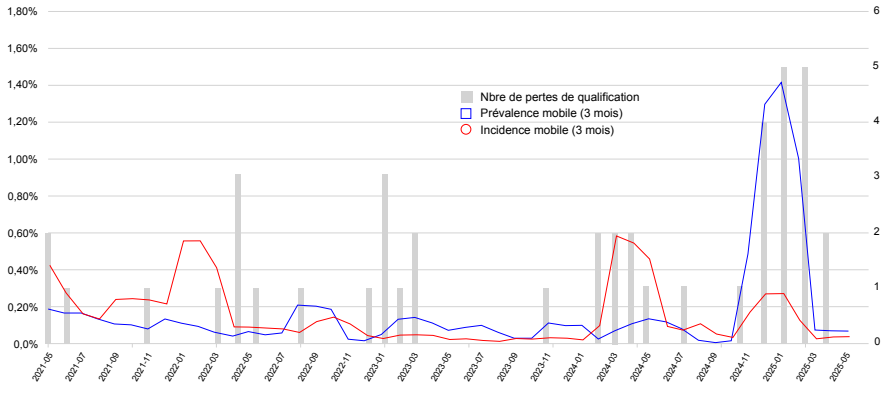
Graphique 8 : Prévalence et incidence de l'IBR à l'achat dans les troupeaux indemnes



Graphique 9 : Prévalence de l'IBR à l'achat dans les troupeaux infectés (dont les troupeaux engraisseurs)



Graphique 10 : Prévalence et incidence mobile (3 mois) de l'IBR à l'achat (tous les troupeaux)



Ces vagues sont la conséquence de contacts entre bovins infectés et bovins indemnes soit dans les moyens de transport, soit dans les lieux de rassemblement ou dans les étables de négoce. Etant donné que l'immense majorité des bovins wallons commercialisés au cours de ces dernières années sont totalement « naïfs » vis-à-vis de l'IBR, il suffit d'un seul contact avec un bovin infecté pour démarrer une série de contaminations en chaine, chaque bovin infecté en infectant en moyenne entre 3 à 7 autres et ainsi de suite transformant les étables de négoces en véritables « usines à virus ».

Le fait que les contacts entre bovins infectés et indemnes soient fortuits et relativement rares (1 à 2 occurrences par an) explique les épisodes « par vague » de circulation virale.

Le système de traçabilité actuel ne prévoit malheureusement aucune mesure de contrôle sanitaire entre le départ d'un bovin d'un troupeau et son arrivée dans l'exploitation de destination. En l'état actuel, il des chose il est totalement impossible pour les associations de lutte de détecter rapidement ces épisodes de circulation virale et encore moins d'identifier les bovins potentiellement contaminés avant qu'ils ne soient introduits dans les troupeaux de destination.

C'est pourquoi une réforme assez fondamentale de la législation régissant les mouvements de bovins est nécessaire voire indispensable si la Belgique veut un jour atteindre l'objectif d'éradication.

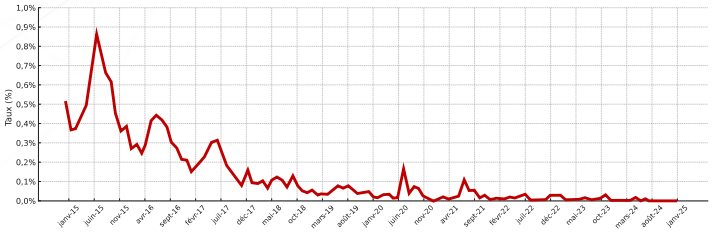
Marie-Pierre Michiels

BVD

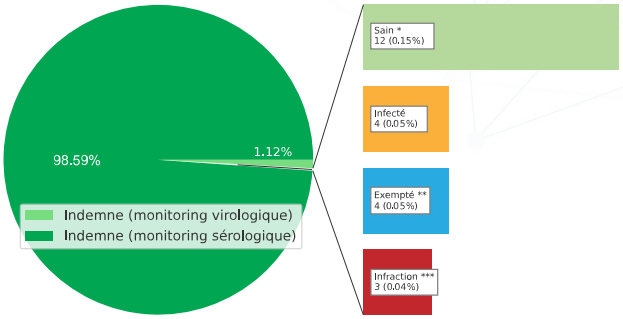
Que nous réserve l'avenir ?

La lutte BVD suit le cours d'un fleuve tranquille en termes de naissance d'IPI : nous venons effectivement d'afficher 5 mois consécutifs sans naissance d'IPI en Wallonie (graphique 1) ! Il n'y a dès lors aucun foyer (troupeau avec au moins un bovin IPI présent) actuellement sur le sol wallon (graphique 2).

Graphique 1 : proportion mensuelle d'IPI nés en Wallonie parmi les veaux certifiés



Graphique 2 : troupeaux wallons répartis selon leur qualification BVD



Ce n'est pas pour autant que la lutte BVD n'a pas fait abondamment parler d'elle dans les campagnes wallonnes, que ce soit au moment de la mise en place par l'AFSCA de règles permettant l'exportation vers l'Allemagne ou lors de la grève de bpost en février 2025.

** **Sain** : troupeau non infecté ni foyer qui ne reçoit pas le statut indemne car 100 % des bovins y ayant séjourné au cours des 12 derniers mois ne sont pas certifiés « Non IPI » (il s'agit généralement de troupeaux où les veaux mort-nés ne sont pas testés contrairement à ce que prévoit la législation).*

*** **Exempté** : troupeau renseigné comme parc zoologique exempté de dépistage BVD.*

**** **Infraction** : troupeau bloqué suite au non dépistage attendu de longue date d'au moins un bovin présent dans l'exploitation.*

Exportation vers l'Allemagne

En Europe, 4 pays sont reconnus indemnes de BVD : l'Autriche, la Suède, la Finlande et le Danemark. L'Allemagne a quant à elle obtenu le statut indemne de BVD pour une large partie de son territoire et suit un programme approuvé d'éradication de la BVD pour le reste du pays.

Seul un autre pays européen bénéficie actuellement d'un plan d'éradication approuvé : l'Irlande.

Ce statut 'Indemne au niveau européen' a pour conséquence que les bovins introduits sur ces territoires doivent répondre à des conditions strictes et doivent notamment être issus de troupeaux indemnes de BVD.

Or, la Belgique n'est pas indemne, n'a pas de plan d'éradication approuvé et octroie le statut indemne à ses troupeaux bovins sur base de critères insuffisants d'un point de vue de la Loi de Santé Animale européenne.

Il n'est donc plus possible d'exporter, en l'état, nos bovins vers les zones indemnes allemandes.

Avant de pouvoir recevoir la reconnaissance européenne, notre législation nécessiterait une adaptation pour correspondre aux critères requis. Mais cela prend du temps et nécessite des échanges pour conclure un accord collégial. Or les discussions sont au point mort : les derniers mois, la lutte IBR et la campagne de vaccination FCO-MHE ont fortement mobilisé tous les acteurs nécessaires. C'est pourquoi, en attendant la nouvelle législation et suite à la demande expresse émise des mois auparavant par des exportateurs wallons, l'AFSCA a publié en octobre 2024 des conditions permettant une qualification indemne de troupeaux belges reconnue au niveau européen, afin de permettre l'exportation de bovins vers les zones allemandes officiellement indemnes de BVD.

Cette certification est actuellement actée via l'envoi d'une attestation à durée limitée (6 semaines) émise par l'association compétente (ARSIA ou DGZ) laquelle vérifie si le troupeau a un statut indemne belge depuis au moins 18 mois et si les bovins introduits au cours de cette période provenaient tous de troupeaux indemnes.

Depuis la mise en place de cette procédure, des attestations en vue d'exportation vers l'Allemagne ont été émises à six reprises par l'ARSIA.



Dépistage des veaux mâles pour l'engraissement de veaux

En février 2025, la colère est montée chez bpost et la grève a suivi. Des biopsies d'oreille ont alors été prises en otage dans les centres de tri du pays.

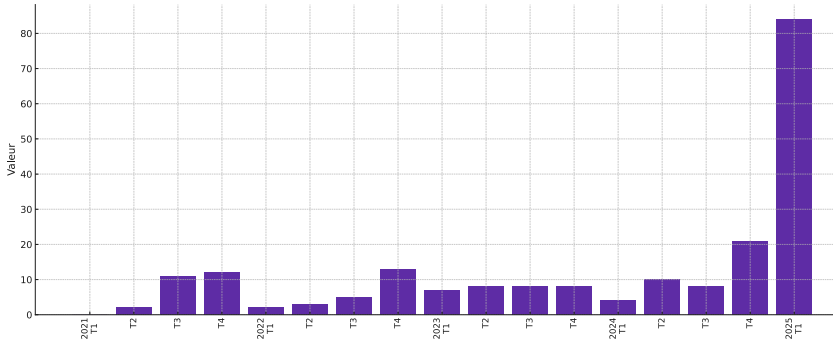
Or, pour rappel, les engraisseurs de veaux ont réinstauré en 2021 le dépistage systématique de la BVD pour les veaux belges introduits chez eux et ce pour faire face au problème d'antibiorésistance. En effet, selon eux, les veaux certifiés « non IPI par statut troupeau » n'offrent pas de garantie suffisante pour s'assurer qu'ils ne sont pas IPI. Et un veau IPI non détecté risque d'amplifier l'usage d'antibiotiques, conséquence de l'immunodépression qu'il engendre chez ses congénères.

Par conséquent, afin de pouvoir envoyer leurs veaux mâles à l'engraissement dans les délais requis et comme le montre le graphique 3, des éleveurs plus nombreux qu'à l'accoutumée ont dû faire appel à leur vétérinaire pour prélever leurs bovins en vue de dépistage BVD.

Ensuite, sur une courte période, les gestionnaires de ces ateliers d'engraissement ont accepté d'intégrer des veaux non testés, pour autant qu'ils soient issus de troupeaux indemnes et ce afin de ne pas bloquer des veaux en ferme suite aux biopsies en attente dans les centres de tri de bpost.

Cet épisode a fait renaitre des questionnements quant à la pertinence d'exiger le dépistage à la naissance des veaux destinés à cette filière d'engraissement.

En effet, vu l'évolution de la lutte et considérant cette tolérance lors de la grève de bpost, les gestionnaires devraient peut-être revoir leur position pour ne plus recourir à un dépistage systématique tout en maintenant un niveau de sécurité sanitaire élevé.



Graphique 3 : veaux mâles répartis selon leur trimestre de naissance et pour lesquels un prélèvement vétérinaire a été analysé en BVD au laboratoire de l'ARSIA, avant la biopsie d'oreille prélevée à la naissance par l'éleveur.

Francois Claine

Pôle Ovins / Caprins / Camélidés

Dire que l'année 2024 restera gravée dans les esprits est un euphémisme tant le passage de l'ouragan « Fièvre Catarrhale Ovine sérotype 3 (FCO 3) » s'est révélé cataclysmique. Au-delà des répercussions sanitaires et reproductrices de l'infection virale, largement détaillées çà et là, nombres d'enseignements peuvent être tiré de ce cru 2024.



De la nécessité des alertes et des échanges

- Nos **communautés WhatsApp** « **Ov'Infos** » et « **Capr'Infos** » se sont montrées être de puissants canaux de transmission d'informations. Plusieurs dizaines d'éleveurs de petits ruminants (amateurs comme professionnels) s'y sont abonnés et leur nombre a augmenté de 145 % au mois d'août 2025, au cœur de l'épidémie. Ces communautés ont permis non seulement de disséminer des renseignements sur la reconnaissance des signes cliniques de la maladie et de la gestion de ceux-ci, mais aussi sur les stratégies de vaccination et de soutien diagnostic. Aux dires des éleveurs, ce sont aussi des plateformes d'échange qui leur auront permis de se sentir « moins seuls » face aux affres de l'épidémie.
- Les **webinaires** essaimés durant l'année 2024 dont le cœur de cible était, bien entendu, la crise FCO 3, ont rassemblé en moyenne une cinquantaine d'éleveurs. Ils ont assuré, au même titre que les communautés WhatsApp, une circulation des informations liées au contexte épidémiologique mais aussi aux conditions d'usage des solutions vaccinales.
- Les nombreuses **publications écrites** et **interventions radio-télévisées** ont complété ce maillage, tissant, espérons-le, des liens vers des détenteurs qui échappaient jusque-là à notre stratégie de communication.
- La synergie des opérateurs du **Réseau Ovins-Caprins** est également à souligner. Elle a abouti à l'envoi de deux enquêtes visant à préciser les impacts sanitaire et reproducteur de l'infection par le virus de la FCO 3 dans le secteur ovin. La première, transmise à l'automne 2024, a collecté près de 1 000 réponses. Un succès de participation !

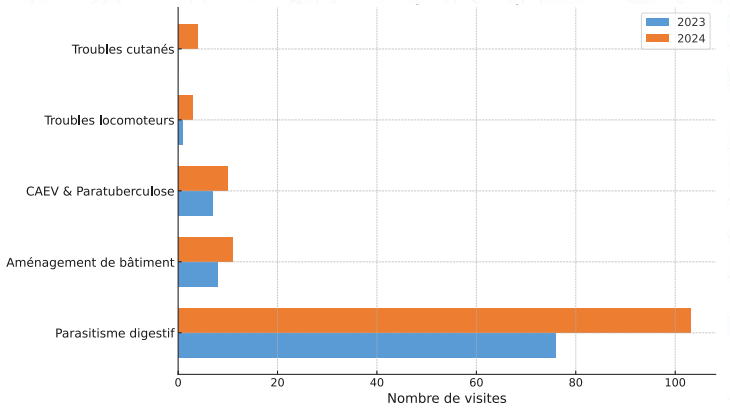
De l'importance du contact sur le terrain

L'année 2024 n'a pas été toute entière centro-centrée sur l'épidémie de FCO 3. Durant l'année écoulée, le nombre d'interventions en élevage s'est montré conséquent et en constante progression par rapport à l'année 2023 (graphique 1).

La thématique du parasitisme digestif décroche la palme d'or avec 102 visites réalisées en 2024. Traduction du nombre constant d'éleveurs en questionnement par rapport à la conduite de leur troupeau vis-à-vis des parasitoses mais également de l'**augmentation significative du nombre d'éleveurs abonnés à notre plan de suivi** (+34,02 %) !

Rappelons que, depuis l'année 2023, deux formules d'abonnement sont proposées selon le nombre et le type d'analyses souhaités. En outre, le monitoring combiné des conditions météorologiques et du degré d'excrétion parasitaire a permis de déployer un système de notification du risque d'infestation.

Graphique 1: Evolution du nombre de visites par thématiques Années 2023 et 2024





Des attentes en consultance de suivi de troupeau

Les interpellations d'éleveurs ovins, caprins et camélidés sont quotidiennes et les visites en exploitation répétées dans les mêmes unités d'élevage. Ceci démontre une attente claire du secteur en matière de conseil sur de nombreux aspects de la conduite de troupeau : la santé certes, mais aussi l'alimentation, l'aménagement d'étable, la gestion des pâtures, ... Félicitons-nous de la constitution d'un pôle d'expertise au sein du Réseau Ovins-Caprins et espérons un engagement toujours plus grand et diversifié des équipes de l'ARSIA au service du secteur « Petits Ruminants & Camélidés ».

Dans les activités 2024 du pôle OCC figurent aussi :

- nos 4 modules de formation en gestion des parasitoses digestives et cutanées, collaboration renouvelée avec la Fédération des Jeunes Agriculteurs
- l'octroi des deux premiers statuts « Risque insignifiant » dans le cadre du plan régional de contrôle CAEV et l'arrivée de 6 nouveaux troupeaux caprins dans la procédure d'obtention de statut
- notre présence active sur le pôle Ovins de la Foire Agricole de Battice
- notre participation à un programme international de recherche sur la résistance des populations de douve hépatique au triclabendazole

Zoé Blockx

SDRPv

Retour sur 5 ans de monitoring

Tour d'horizon de la situation sanitaire du SDRPv dans les exploitations porcines wallonnes en 2024.



En effet, depuis juillet 2020, un monitoring sérologique SDRP est réalisé sur les prises de sang de maintien du statut Aujeszky, en complément des plans de suivi virologique des troupeaux infectés comme ceux proposés par la DGZ en Flandre.

Monitoring sérologique du SDRPv dans les troupeaux wallons

Prévalence individuelle

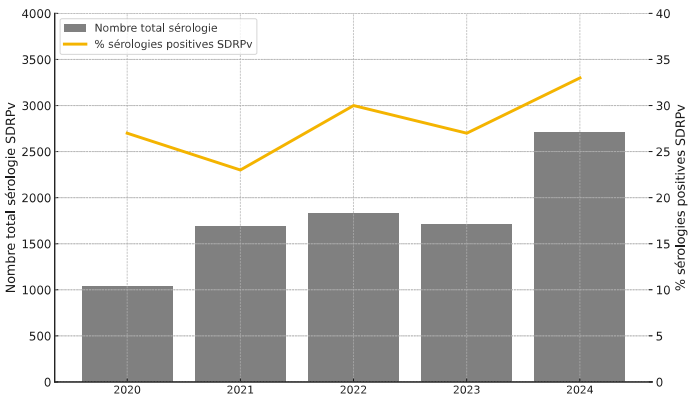
En 2024, dans les 213 troupeaux enrôlés dans le monitoring, un total de 2738 analyses sérologiques SDRP (ELISA IDEXX) ont été réalisées, en grande majorité sur les échantillons de sérum prélevés dans le cadre du monitoring de la maladie d'Aujeszky (tableau 1 et graphique 1).

Le nombre de sérologies SDRP réalisées en 2024 a nettement augmenté par rapport à 2023 où 1708 ELISA SDRP avaient été effectués. Le nombre de troupeaux enrôlés a également progressé.

En 2024, 33,6 % des échantillons testés étaient positifs contre 28,0 % en 2023. Il semble donc que la prévalence individuelle se soit dégradée par rapport à l'année précédente. Cette différence est statistiquement significative (Chi2 = 14.614 p = 0,069).

Tableau 1 : Evolution annuelle de la séroprévalence individuelle du SDRPv en Wallonie

	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de porcs séro-positifs	280	388	553	479	919
Nombre de porcs séro-négatifs	757	1 300	1 284	1 229	1 819
Total	**1 037**	**1 688**	**1 835**	**1 708**	**2 738**
Prévalence individuelle	27,0 %	23,0 %	30,1 %	28,0 %	33,6%



Graphique 1: Evolution annuelle de la séroprévalence individuelle du SDRPv en Wallonie

Prévalence troupeau

Les troupeaux ont été classés en 3 catégories en fonction du résultat du sondage sérologique :

- Troupeaux négatifs ⇨ La totalité des ELISA dans le sondage sont négatifs
- Troupeaux faiblement positifs ⇨ 1 à 2 ELISA positifs ou douteux
- Troupeaux positifs ⇨ plus de 2 ELISA positifs dans le sondage

Le nombre de troupeaux ventilés dans ces 3 catégories est repris dans le tableau 2.

	2020	2021	2022	2023	2024
Troupeaux positifs	20	20	24	23	75
Troupeaux faiblement positifs	3	11	10	11	13
Troupeaux négatifs	43	54	59	78	125
Total	**66**	**85**	**94**	**112**	**213**
Prévalence troupeau	35 %	36 %	36 %	30 %	41 %

Tableau 2 : Evolution annuelle de la catégorisation des troupeaux en fonction des résultats sérologiques SDRPv

La prévalence troupeau observée en 2024 était de 41 %. Il semble donc que la prévalence troupeau se soit dégradée par rapport à l'année précédente. Cependant cette différence n'est pas statistiquement significative (Chi2 = 3,306 p = 0,069).

Facteurs impactant le statut SDRP des troupeaux

L'année 2024 a constitué une opportunité idéale pour approfondir les analyses. Nous avons mis en évidence deux facteurs notables :

- Un troupeau engraisseur pur a 2,16 fois plus de chances d'avoir un résultat séropositif à SDRP que les autres types de troupeaux.
- Parmi les troupeaux de porcs à l'engrais, ceux dont les porcs proviennent d'une exploitation flamande ont 3,41 fois plus de chances d'avoir un résultat séropositif à SDRP qu'un troupeau engraisseur s'approvisionnant en Wallonie. Par ailleurs, 80 % des engraisseurs analysés s'approvisionnaient en porcs en Flandre.

Monitoring virologique du SDRPv dans les troupeaux wallons

Bien que le bilan sérologique soit intéressant, ce dernier reflète la présence d'anticorps contre le virus du SDRP et peut donc être biaisé par une vaccination du troupeau.

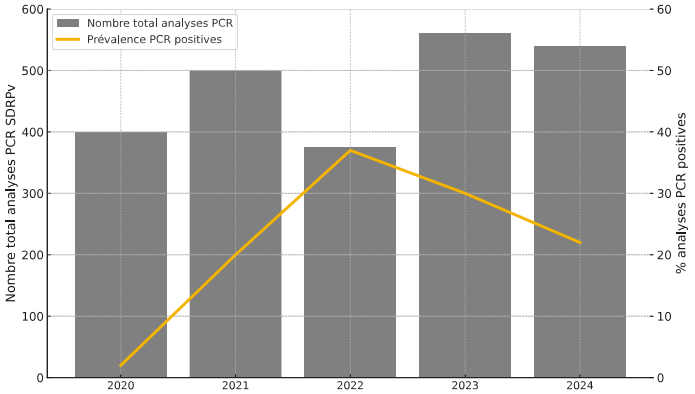
Une PCR réalisée lors d'un monitoring SDRP permet, grâce à un séquençage ultérieur en cas de résultat positif, de différencier les souches virales des souches vaccinales. C'est donc l'outil de premier choix pour surveiller l'apparition ou l'évolution de la maladie sur son exploitation. En 2024, un peu plus de 500 PCR ont été réalisées dans nos exploitations wallonnes, et 21,8 % d'entre elles se sont révélées positives (tableau 3 et graphique 2).

On remarque une différence de tendance entre le monitoring sérologique et virologique. Ces différences peuvent être expliqués de plusieurs manières :

- En 2024, le sondage sérologique a englobé davantage d'exploitations avec l'ajout des troupeaux d'engraissement pur. Comme expliqué ci-dessus, ces troupeaux sont significativement plus séropositifs que les autres. Cela pourrait expliquer une hausse de la prévalence sérologique du SDRPv, tant au niveau individuel que des troupeaux.
- Grâce aux efforts fournis pour sensibiliser les éleveurs au SDRPv, certains parviennent à diminuer la charge virale sur leur exploitation en collaboration avec leur vétérinaire. De plus, de nouveaux éleveurs ont recours au monitoring SDRPv afin d'évaluer la situation de leur exploitation. Parmi eux, certains sont indemnes du virus, ce qui diminue la proportion d'analyses PCR positives.

	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre d'analyses PCR positives	4	90	139	172	116
Nombre d'analyses PCR négatives	396	401	240	384	417
Total	**400**	**491**	**379**	**556**	**533**
Prévalence PCR positives	1,0 %	18,3 %	36,7 %	30,9 %	21,8%

Tableau 3 : Evolution de la prévalence individuelle SDRPv sur analyses PCR



Graphique 2 : Evolution annuelle des analyses PCR SDRPv

FOCUS

Qui sont nos vétérinaires d'exploitation en filière porcine ?

L'analyse des vétérinaires de nos exploitations wallonnes révèle une corrélation entre la langue parlée et le type d'exploitation gérée :

Vétérinaires francophones

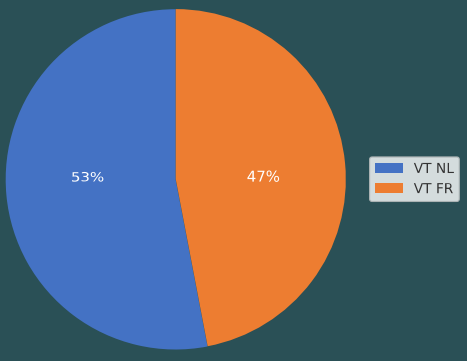
- Accompagnent **47 %** des exploitations porcines wallonnes (graphique 1).
- Minorité d'exploitations de porcs à l'engrais (**42 %** de leur clientèle) (graphique 2).
- Exploitations de plus petite taille (en moyenne **12 truies** et une capacité de **163 porcs**) (graphique 3).
- Parmi les exploitations ayant eu un bilan PCR SDRPv négatif en 2024, 16 % ont un vétérinaire francophone.

Vétérinaires néerlandophones

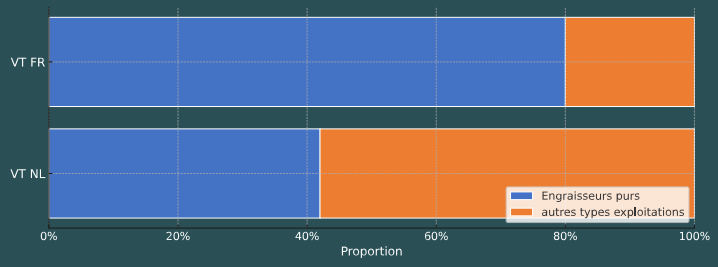
- Accompagnent **53 %** des exploitations porcines wallonnes (graphique 1).
- Majorité d'exploitations de porcs à l'engrais (**80 %** de leur clientèle, soit **68 %** des engraisseurs wallons) (graphique 2).
- Exploitations de plus grande taille (**35** truies, capacité de **1 422** porcs) (graphique 3).
- Sont à l'origine de 92,3 % des demandes de PCR SDRPv sur exploitations wallonnes

Ces différences s'expliquent par deux principaux facteurs :

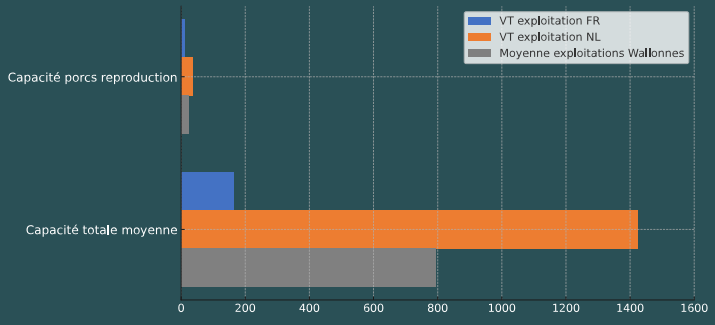
1. L'**intégration** : les grandes exploitations flamandes louent des places d'engraissement en Wallonie et conservent leur vétérinaire d'origine.
2. L'**accès à la formation** : en Wallonie, un vétérinaire reçoit 64,5 heures de formation porcine, contre 585 heures en Flandre. Ce déséquilibre souligne l'importance d'une collaboration régionale pour assurer la santé du secteur porcin.



Graphique 1 : Répartition des vétérinaires d'exploitation en fonction de leur langue parlée



Graphique 2 : Proportion d'exploitations d'engraissement pur dans la clientèle des vétérinaires d'exploitation



Graphique 3 : Capacité moyenne des exploitations porcines en fonction de la langue parlée par leur vétérinaire d'exploitation

Aline Lecollier

Visites d'exploitation

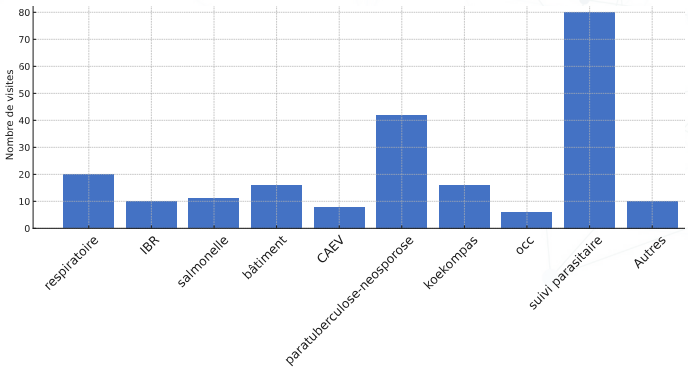
Depuis 2021, l'ARSIA propose des visites d'exploitation dans le cadre des plans de lutte contre l'IBR, la paratuberculose, la néosporose ou encore le SDRP, mais aussi à la demande des éleveurs ou des vétérinaires pour une visite de seconde ligne.

Pour toute demande, les vétérinaires de l'ARSIA se déplacent en Wallonie pour apporter un œil neutre, transparent et transversal sur l'élevage visité et la problématique rencontrée. Les visites de seconde ligne abordent nombre de thématiques : management des veaux, ambiance d'étable, mise en place et suivi des protocoles d'autovaccination, scan métabolique, troubles de la reproduction, évaluation immunitaire ou encore suivis parasitaires.

Par ailleurs, les vétérinaires de terrain ont été formés en 2024 à l'échographie pulmonaire afin d'apporter une expertise supplémentaire lors des visites spécifiques aux pathologies respiratoires, dont la mycoplasmose bovine.

En cette année 2024, toutes thématiques confondues, 225 visites ont été effectuées, soit plus de 100 visites par rapport à l'année 2023.

Graphique 1: thématiques des visites d'exploitation en 2024







SERVICES

Marie-Laurence Semaille

Traçabilité

Faits marquants

- **Janvier 2024** - Notification des sorties manquantes sur l'application Cerise Mobile
- **Mars 2024** - Audit de recertification ISO 9001-2015 ; aucune non-conformité
- **Avril 2024** - Publication d'un poster sur le scanner métabolique, Congrès mondial de Buiatrie, à Cancun
- **Septembre 2024**
 - Sanitel V3, nouvelle version : transition avec très peu d'impacts pour les éleveurs grâce à CERISE
 - Mise à disposition des rapports AMCRA des troupeaux Belbeef et QFL
 - Mise à disposition de l'interchangeabilité Bigame/AB Register pour les données Antibio tiques (AB)
- **Juillet 2024** - Modification du contenu de l'audit de biosécurité volailles en concertation avec le secteur
- **Novembre 2024** - Réunion AMCRA/AFMPS/Vétérinaires : amélioration du benchmarking AB
- **Novembre / décembre 2024** - Formations antibiorésistance et biosécurité dans le cadre de l'AR coaching
- **Décembre 2024** - Visite du GDS France : présentation de notre système d'Identification/Traçabilité et de la dématérialisation
- **Décembre 2024** - Mise à disposition des données de classification des carcasses sur Cerise

 Projets NAP DGZ/ARSIA et Bigame / AB Register 2024 : une dizaine de projets déposés en 2024

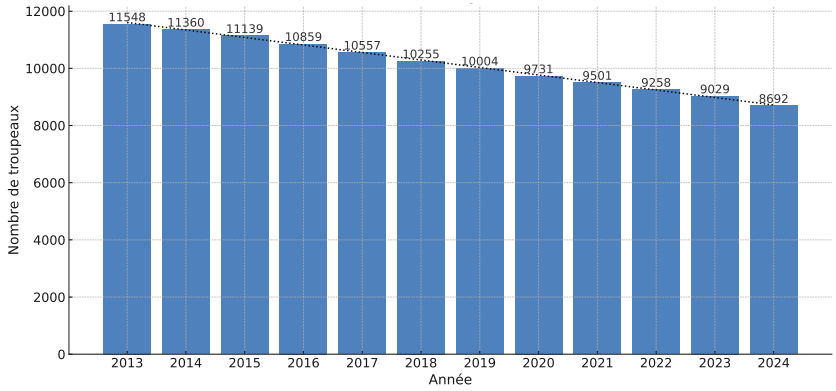
Secteur bovins

Année	Troupeaux	Évolution	Bovins	Évolution	Bovins / troupeau
2022	9 201	-2,43 %	1 037 867	-4,20 %	112,80
2023	9 029	-1,87 %	1 024 215	-1.31%	113,47
2024	8 692	-3.73 %	987 231	-3.61 %	113,57

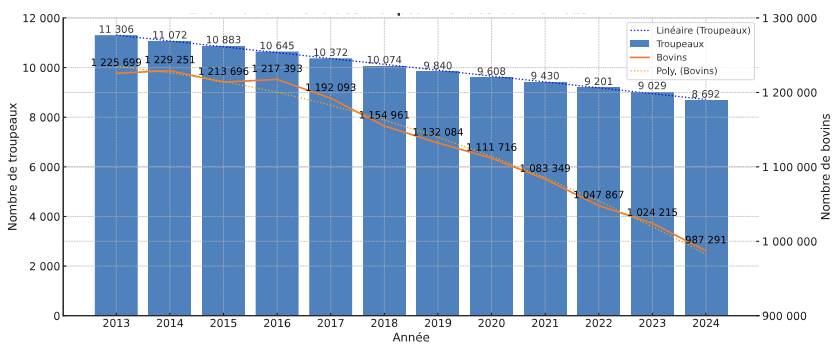
Effectifs

2024 connait une forte baisse (2x plus qu'en 2023), avec près de 4 % de troupeaux en moins.
La perte de cheptel en 10 ans s'élève à 19,7 % , soit 1/5 des troupeaux wallons (graphique 1).

Graphique 1 : Evolution annuelle de troupeaux bovins entre 2013 et 2024



Graphique 2 : Evolution annuelle des troupeaux et des bovins entre 2013 et 2024

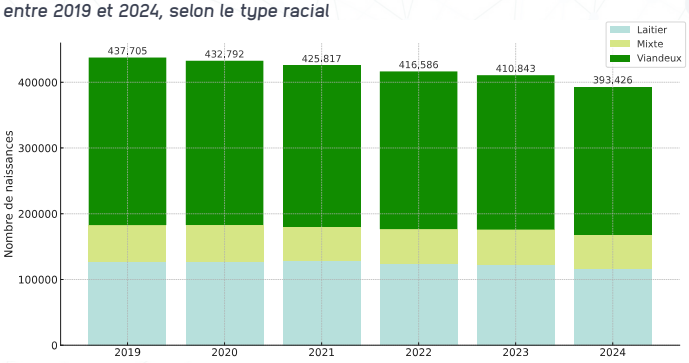




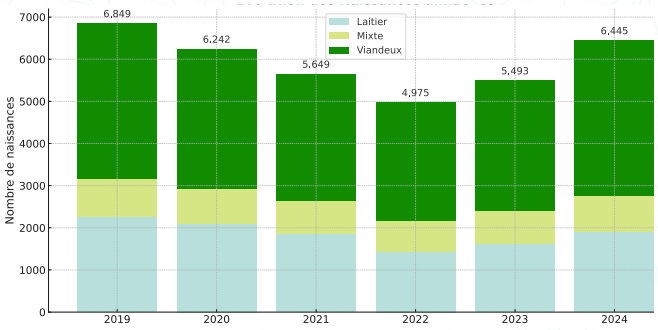
Naissances

Depuis 5 ans, les naissances ont diminué de 9 % et de 4,24 % en 2024, conséquence entre autres et surtout de la crise FCO (graphique 3)

Graphique 1: Evolution annuelle des naissances bovines entre 2019 et 2024, selon le type racial



Graphique 1: Evolution annuelle des naissances de veaux mort-nés entre 2019 et 2024

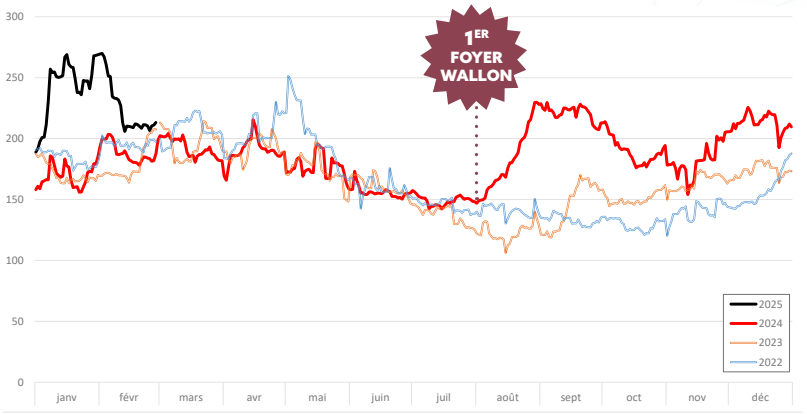


Mortalité

Les graphiques de la mortalité reflètent la triste réalité sur le terrain en 2024.

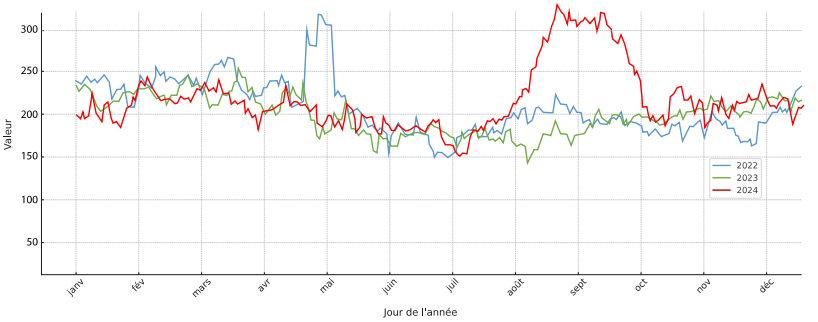
A nouveau considérant la crise sanitaire, elle a significativement augmenté en 2024, dès mi-juillet (graphique 5), tant en troupeaux laitiers que viandeux (graphiques 6 et 7).

Graphique 5 : Mortalité bovine moyenne en Wallonie entre 2022 et 2024

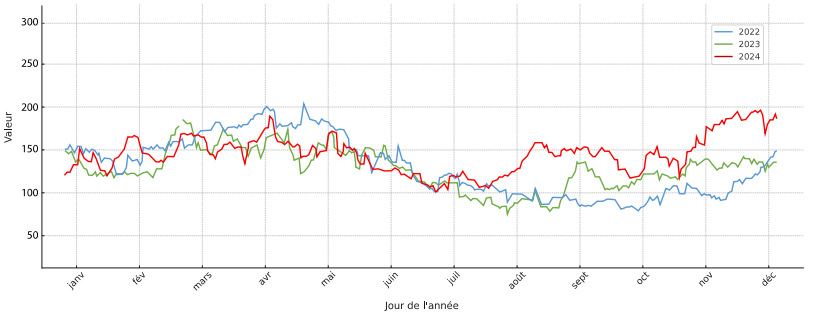




Graphique 6 : Evolution annuelle de la mortalité (type racial laitier) entre 2022 et 2024



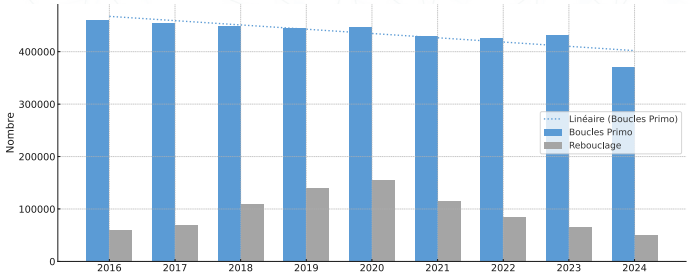
Graphique 6 : Evolution annuelle de la mortalité (type racial viandeux) entre 2022 et 2024



Marques auriculaires

Le taux de perte de boucles est revenu à la normale par rapport aux années précédentes (graphique 8).

Graphique 8 : Boucles de primo-identification et rebouclages

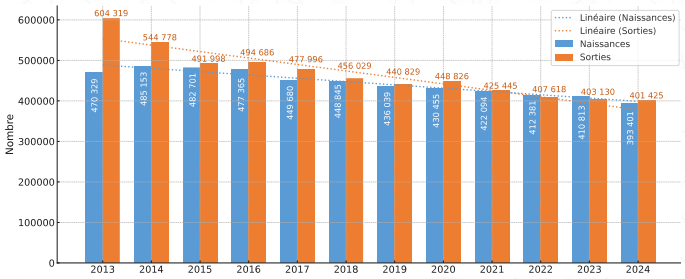


Année	Boucles 1°	%	Rebouclage	%
2022	420 203	40,49	84 754	4,08
2023	429 539	41,94	66 341	3,24
2024	375 564	3,04	54 453	2,76

Naissances et Sorties

- Naissances sur Cerise : hausse de 4,44 % soit 88,44 %
- Sorties sur Cerise : hausse de 2 % soit 86 %

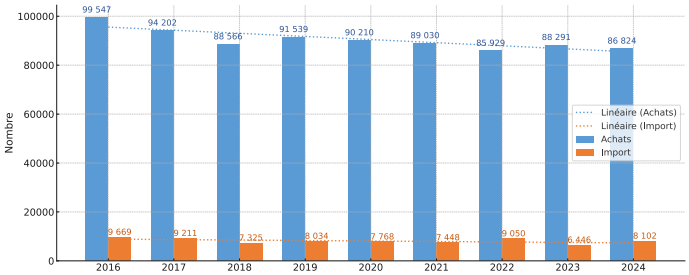
Graphique 9 : Evolution annuelle du nombre de naissances et de sorties



Achats et Échanges à l'importation

Année	Export
2022	42 943
2023	43 330
2024	46 097

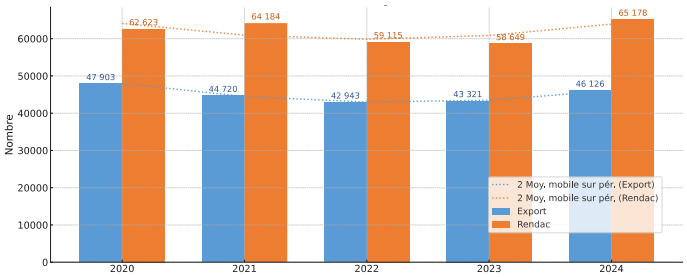
Graphique 10 : Evolution annuelle des achats et importations bovines wallonnes



Exportations et déclarations de mortalités

Année	Export	Export
2022	42 943	59 115
2023	43 321	58 649
2024	46 126	65 178

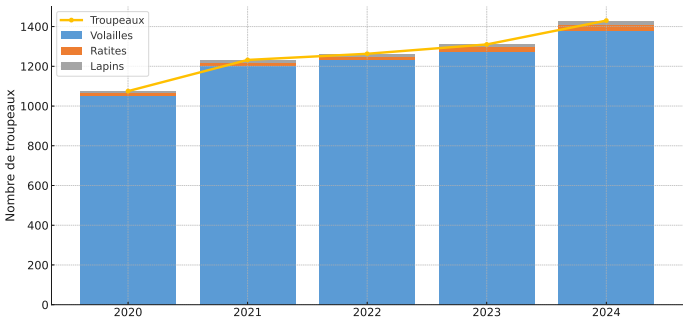
Graphique 11 : Evolution annuelle des exportations et mortalités bovines wallonnes



Secteur volailles / ratites / lapins

Année	Troupeaux	Volailles	Ratites	Lapins
2020	1 076	1 042	12	22
2021	1 233	1 186	16	31
2022	1 270	1 218	18	34
2023	1 323	1 267	20	36
2024	1 432	1 379	21	32

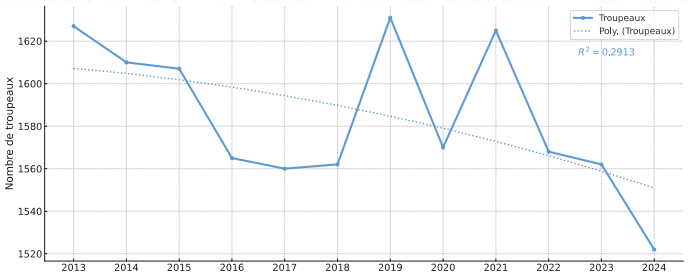
Graphique 12 : Evolution annuelle des exportations et mortalités bovines wallonnes



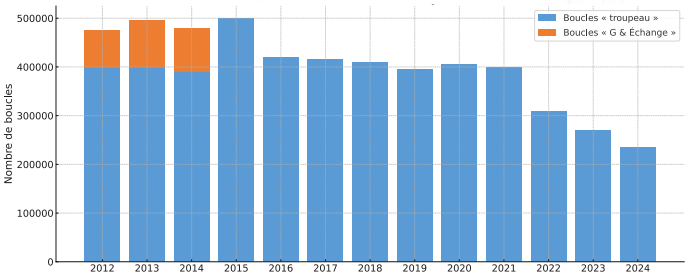
Secteur porcins

Année	Troupeaux	Boucles troupeau	Boucles G & Echange
2013	1 627	400 215	100 295
2014	1 609	389 810	96 589
2015	1 567	491 993	
2016	1 562	423 451	
2017	1 564	416 244	
2018	1 600	413 883	
2019	1 632	396 286	
2020	1 573	411 474	
2021	1 626	403 487	
2022	1 572	315 216	
2023	1 575	268 660	
2024	1 535	237 524	

Graphique 13 : Evolution annuelle du nombre de troupeaux porcins wallons



Graphique 14 : Evolution annuelle des boucles « troupeau » de porcs

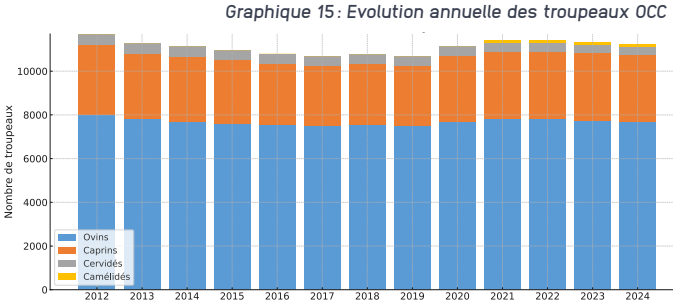


Secteur ovins / caprins / cervidés / camélidés

Les élevages ovins, on ne le sait que trop, ont eu aussi subi fortement la crise sanitaire qui a fortement impacté le nombre de troupeaux, alors qu'ils augmentaient régulièrement depuis 2019.

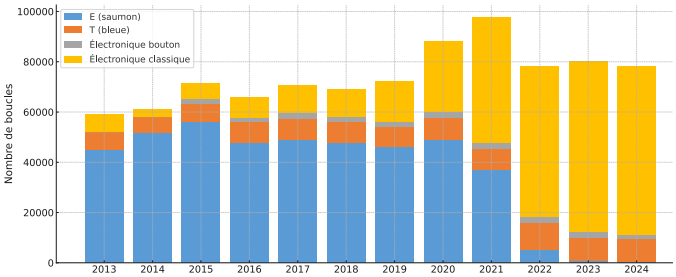
Année	Ovins	Caprins	Cervidés	Camélidés
2020	7 673	3 177	566	35
2021	7 892	3 450	558	46
2022	7 847	3 519	543	76
2023	7 856	3 462	542	83
2024	7 688	3 393	514	128
			Nombre d'établissements	11 723

Graphique 15 : Evolution annuelle des troupeaux OCC



Année	E (saumon)	T (bleue)	Electronique	Camélidés	Camélidés
2020	49 308	8 890	5 027	26 492	1 447
2021	36 888	8 640	4 757	42 835	1 616
2022	5 062	9 990	2 367	62 951	1 443
2023	530	7 870	2 635	70 455	1 275
2024	583	8 070	-	68 090	875

Graphique 16 : Evolution annuelle des ventes de boucles pour le secteur OCCC



Marie-Laurence Semaille

Autocontrôle

Le service d'Autocontrôle tel que l'ARSIA le propose est un appui essentiel aux détentrices et détenteurs d'animaux de rente.

Le relevé des incohérences et leurs corrections par la cellule Autocontrôle de l'ARSIA assurent la qualité et la fiabilité de la base de données Sanitel, en vue de pourvoir aux objectifs sanitaires et de sécurité alimentaire au sein des troupeaux.

Pour renforcer cette sensibilisation sur le respect des obligations, l'ARSIA met au point de nouveaux outils permettant de personnaliser l'encadrement et d'alerter rapidement les détenteurs utilisateurs du portail CERISE. Ces outils permettent ainsi de mettre en place des 'avertissements' afin qu'ils aient une 'vision en temps réel' sur leurs délais de notification et puissent rapidement régulariser des notifications non réalisées.

Ce travail permet également d'aider les opérateurs de terrain à respecter diverses législations, notamment régionales, découlant ou liées à la Politique Agricole Commune. Par exemple, le Programme de Gestion Durable de l'Azote via l'ACISEE ou le LS, le régime de Soutien couplé via le calcul des animaux admissibles ou le nombre d'UGB par exploitation.

Plus récemment, les données d'abattage (via la CW3C) et les informations relatives aux antibiotiques et vaccinations enregistrées sont mises à disposition des éleveurs.

Actions réalisées en 2024

Les activités mises en place en 2023 l'ont été dans la continuité de la convention précédente. Toutefois, l'ARSIA a tenu à renforcer certains axes.

Formations et conférences

En 2024, plus de 20 formations autour du thème de la Dématérialisation et de l'utilisation de CERISE ont été données dans toute la Wallonie: conférences, cours de reprise d'exploitation, visites d'écoles et de CETA, formations en webinaire, ...

L'ARSIA met également à disposition de tous les éleveurs deux nouveaux folders reprenant les obligations d'un nouveau détenteur, que ce soit pour un éleveur porcin ou avicole, ce qui lui permettra de s'orienter correctement pour démarrer ses activités d'élevage. La présence aux foires et salons permet un échange direct et des démonstrations 'en live' aux futurs éleveurs (Libramont, Battice, Veterinexpo).





Autocontrôle (administratif et système)

Les graphique et tableau 1 illustrent notre travail de surveillance et de correction en 2024, soit quelques 12 661 dossiers classés par type, ouverts au sein du département Traçabilité.

Graphique 1: Ventilation par type des dossiers Autocontrôle en 2022, 2023 et 2024

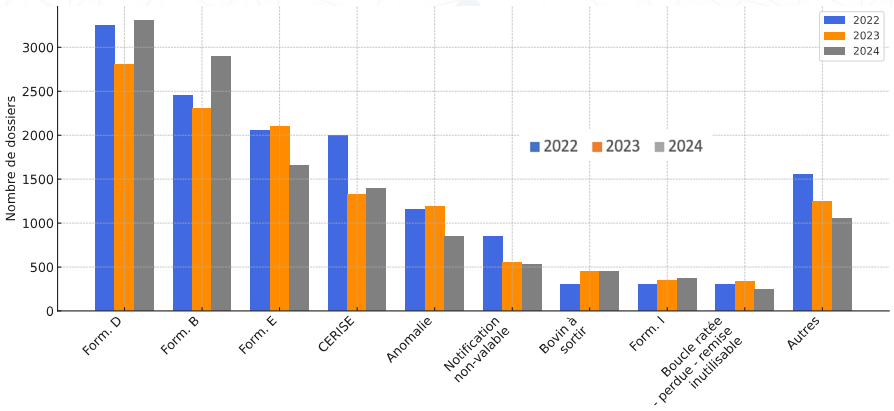


Tableau 1 : Dossiers Autocontrôle en 2024

Type de dossiers	Nombre de dossiers	%
Form. D	3294	18,78 %
Form. B	2893	25,94 %
Form. E	1648	-22,94 %
CERISE	1367	3,32 %
Anomalie	820	-30,50 %
Notification non-valable	540	-2,52 %
Bovin à sortir	488	-0,40 %
Form. I	386	6,62 %
Boucle ratée / perdue / remise inutilisable	235	-21,66 %
Autres	1036	-17,71 %
	12 707	0,36 %

Tableau 2 : La description des types de dossiers est reprise ci-dessous.

Types de dossier	% de dossiers	Détails
Form. D	26 %	Demande de rectifications signalétiques et statuts d'un bovin – demande d'impression DC
Form. B	23 %	Demande de modification des données de l'unité épidémiologique : changement de responsable sanitaire, d'adresse
Form. E	13 %	Demande de correction ou de complément pour enregistrer une notification - initié par le service Sanitel
CERISE	11 %	Problème ou demande de correction liés à l'utilisation de CERISE
Anomalie	6 %	Notification dont une ou plusieurs données entraînent un statut 'non valable' dans la base de données fédérale Sanitel : un numéro de version du document d'identification, par exemple
Notification non valable	4 %	Notification entraînant une anomalie dans la base de données fédérale Sanitel : une date de naissance d'un animal postérieure à la date de réception de la biopsie de l'animal
Erreur encodage	4 %	Erreur commise au cours d'un encodage d'une notification et dont la correction est demandée
Bovin à sortir	2 %	Animal identifié comme n'étant plus présent dans un troupeau. Il est sorti du troupeau et mis en statut 'destination inconnue'.
Autre	8 %	Dossier ne rentrant pas dans l'une des 46 catégories existantes
Form. I	3 %	Gestion des recensements OCC en erreur

Graphique 2 : Dossiers autocontrôle 2024 classés par espèce

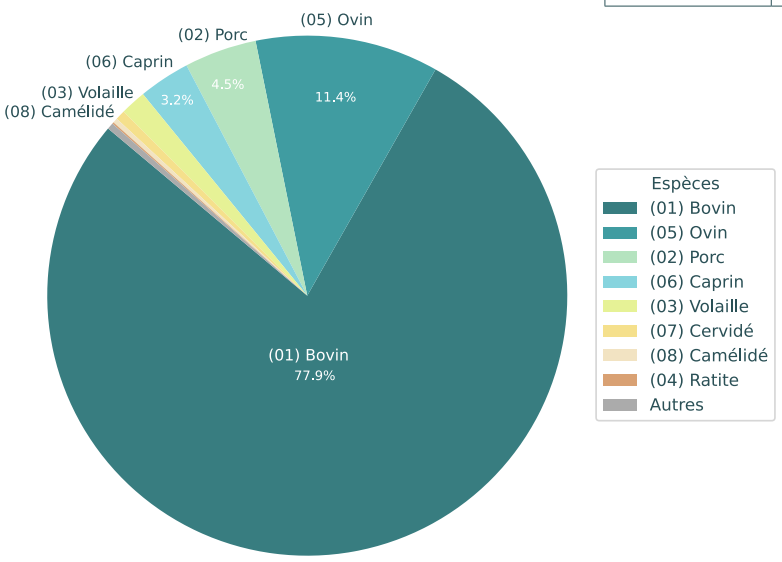


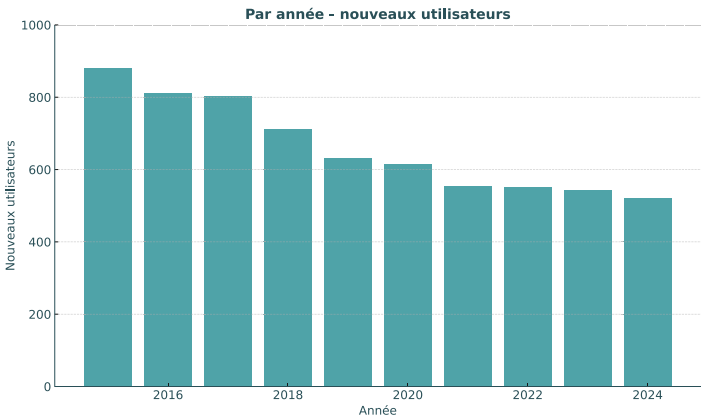
Tableau 3 : Evolution annuelle du nombre de notifications papier + Cerise, papier et Cerise de 2015 à 2024

Cerise + Papier	Moy. Gén. (jrs)	Moy. <7 jours	Moy.>7 jours	Notification	Notifications hors délai	% Notifications hors délai
2015	6,29	3,57	19,77	1 053286	200 004	19 %
2018	4,99	3,35	24,04	1 005731	96 898	10 %
2019	5,13	3,38	25,91	981 060	97 024	10 %
2020	4,42	3,28	23,17	982 664	68 758	7 %
2021	4,91	3,37	32,79	951 109	60 269	6 %
2022	4,28	3,21	25,71	1 096927	60 835	6 %
2023	4,33	3	36,73	1 091950	54 060	5 %
2024	**4,11**	**3,02**	**31,85**	**1 080 000**	**61 040**	**8 %**
Cerise						
2015	4,6	3,23	21,86	515 901	42 340	8 %
2018	3,84	3,19	18,35	700 207	39 933	6 %
2019	3,91	3,23	18,12	716 061	44 836	6 %
2020	3,7	3,16	19,21	750 696	33 795	5 %
2021	4,07	3,27	29,02	746 227	31 759	4 %
2022	3,68	3,10	23,08	927 987	36 658	4 %
2023	3,50	2,93	25,78	964 205	35 212	4 %
2024	**3,59**	**2,97**	**26,37**	**971 100**	**44 210**	**5 %**
Papier						
2015	8,67	4,07	20,51	538 769	158 501	29 %
2018	7,78	3,82	27,63	305 524	56 965	19 %
2019	8,64	3,86	31,88	264 999	52 188	20 %
2020	6,93	3,75	26,44	231 968	34 963	15 %
2021	8,16	3,81	36,19	204 882	28 510	14 %
2022	7,09	3,77	28,35	168 940	24 177	14 %
2023	9,83	3,57	50,18	127 745	18 848	15 %
2024	**8,41**	**3,51**	**41,03**	**107 400**	**16 840**	**16 %**

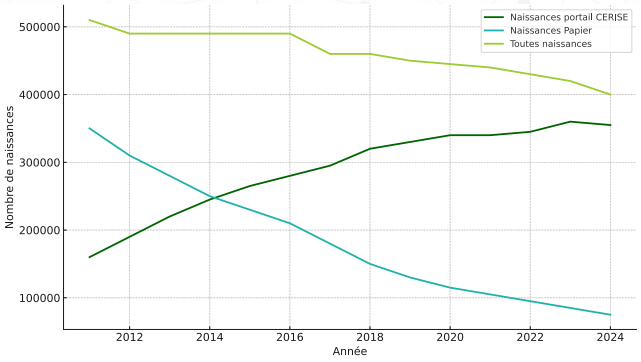
Commentaires

Les inscriptions sur le portail CERISE et son utilisation dans le cadre des notifications restent assez stables et cela, malgré la baisse importante du nombre de troupeaux en 2024 (graphique 4).

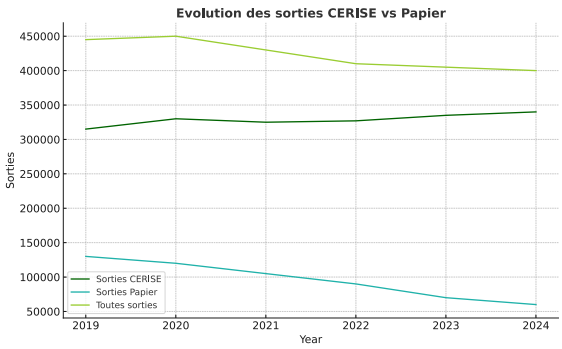
Graphique 4 : Nombre de nouveaux utilisateurs Cerise (bovin)



Graphique 5 : Evolution annuelle des notifications de naissance via CERISE vs Papier



Graphique 6 : Evolution annuelle des notifications de sortie via Cerise vs Papier



- Les délais d'enregistrement des détenteurs notifiant via CERISE restent largement supérieurs aux délais des détenteurs notifiant par la voie papier. Mais on constate une légère détérioration des délais de notification sur 2024, passant de 5 à 8 % de notifications hors délai.
- Les besoins d'encadrement des éleveurs restent importants car nos services ont été fortement sollicités, tant l'encadrement téléphonique que l'accompagnement en ferme.

Visites conseils

En 2024, nos agents de terrain ont fait 777 visites d'encadrement (contre 715 en 2023), afin notamment de corriger et régulariser certaines opérations-clés de la traçabilité, ce qui représente environ 9 % des troupeaux bovins wallons : perte de marques auriculaires, discordance et absence de notifications de naissance, de sortie, erreur de déclaration Rendac, pose de boucle ratée, commerce d'un animal mal enregistré, inversion de documents de circulation, etc …. Dans certains cas, des inventaires complets du troupeau sont également réalisés.

Trois types de dossiers ont été traités :

- Création, réactivation ou changement de responsable des troupeaux : à cette occasion, une formation Cerise est proposée au nouvel opérateur ;
- Notification tardive ou l'absence d'une notification d'évènement : « départ clos » notamment ;
- Erreur dans les données communiquées lors de la notification d'un évènement : naissance, sortie, etc… et détectées a posteriori.

Encadrement et formation individuels

Le service de téléassistance reste centré autour de l'encadrement, l'information et la formation des éleveurs. Avec la dématérialisation de nombreuses activités, on constate un recours croissant des éleveurs à notre service de téléassistance.

Conclusions

Les éleveurs accueillent très favorablement les nouvelles fonctionnalités leur donnant plus d'autonomie, tels l'encodage des achats devenu indépendant de la transmission des analyses sérologiques ou encore l'accès aux données d'abattage.

L'ARSIA a pour objectif 2025 d'encore étendre les différentes options possibles en élargissant le contrôle des sorties pour « clos » et également pour les naissances (suite à la réception des échantillons BVD). Dans l'attente de ces nouvelles options, le département Traçabilité va maintenir les alertes individuelles qu'il réalise pour les éleveurs ayant des animaux 'arrivés Rendac' sans notification de sortie.

L'ARSIA souhaite également développer la possibilité de faire des déclarations de vente vers le marchand sans plus d'impression du document de circulation (1ère étape de BeefMove qui sera mis en route courant 2025).

Cédric Mullender

Dispatching

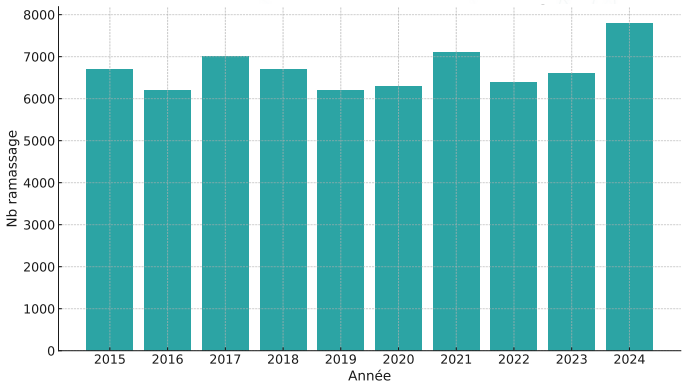
Le dispatching assure le ramassage, la réception, le contrôle et l'encodage des échantillons acheminés au laboratoire. Il est responsable de leur distribution vers les services d'analyses et contrôle l'édition des rapports d'essai ainsi que le calcul de la facturation des prestations du laboratoire.

En 2024, de nouvelles collaborations dans le secteur volaille et avec d'autres laboratoires ont engendré un accroissement des dossiers et des analyses à traiter pour ces filières (+100 dossiers/mois).

Dans le cadre des analyses tuberculose gamma-interferon, nous avons également dû préparer une campagne de prélèvements avec 200 visites dans autant de troupeaux pour le ramassage. Sachant que le délai entre prélèvement et mise à l'analyse ne peut dépasser 8 heures, ceci était un défi logistique important afin de synchroniser l'éleveur, le vétérinaire, le chauffeur et le laboratoire.

En ce qui concerne les ramassages de cadavres, 2024 est une année record, suite à la crise de la fièvre catarrhale ovine. Conjointement à un problème de véhicules/remorques/main d'œuvre/financement, nous n'avons pu, à notre plus grand regret, répondre favorablement à toutes les demandes.

Graphique 1: Nombre annuel de ramassages de cadavres pour autopsie, de 2015 à 2024



Chaque jour, nous mettons tout en œuvre au niveau opérationnel pour pouvoir répondre à un maximum de demandes.

Pour ce qui est de la livraison de colostrum, en 2024, nous avons pu satisfaire aux demandes de manière régulière et en flux tendu, grâce à l'approvisionnement de notre fournisseur et à la collaboration du service autocontrôle qui a assuré des missions de livraison en optimisant les distances parcourues dans le cadre de ses activités.

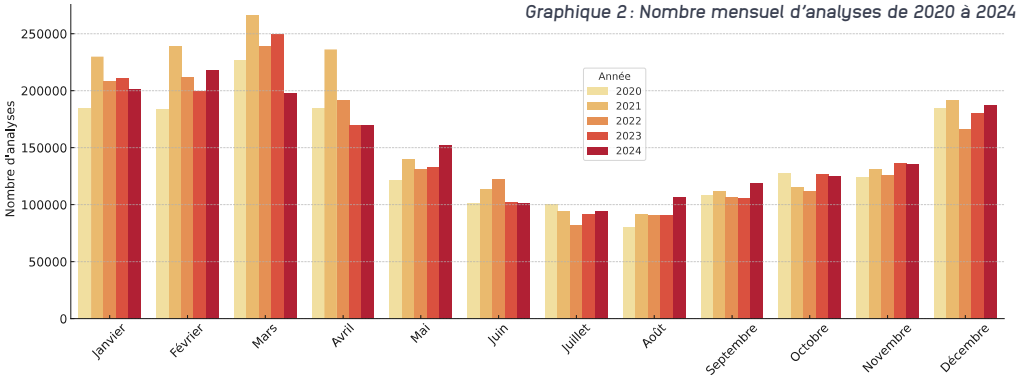
En 2024, nous avons continué les ajustements du logiciel de laboratoire eLIMS installé en 2022 et l'exploitation des données enregistrées, et finalisé les dernières migrations de l'ancien logiciel.

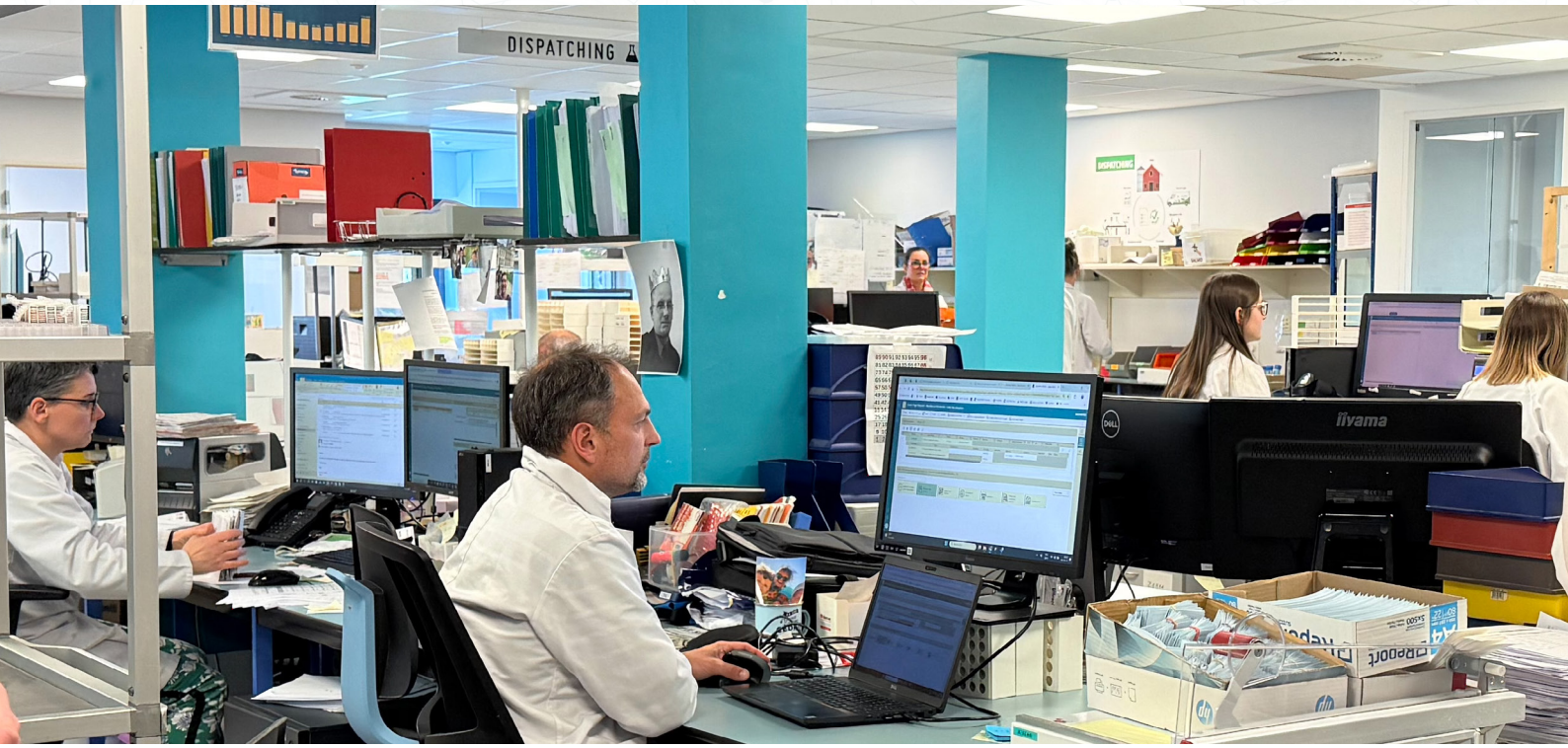
En termes d'organisation, le dispatching a plus amplement fourni de l'aide opérationnelle et de la suppléance lorsque le volume d'activités le nécessitait dans certaines tâches du laboratoire. Le personnel du service est flexible et impliqué. Il apporte de la force de travail là où elle s'avère nécessaire pour une meilleure fluidité du traitement des échantillons jusqu'à l'édition des résultats. Ceci permet au final un meilleur service au client dans des délais les plus restreints.

Par ailleurs, le suivi régulier de l'adéquation de la main d'œuvre avec le volume d'activité entre les départements permet de n'enregistrer en moyenne que de très faibles retards d'encodage par rapport aux années précédentes (95 % des dossiers sont créés en 1 jour ouvrable en 2024 contre 89 % en 2023 et ce % est plus faible les années précédentes).

Toutefois, la crise de la fièvre catarrhale et le volume de travail engendré par la gestion des dossiers de suspicions en période de congé annuel ont été critiques mais au final gérés grâce au renfort des autres services et à l'adaptation des collaborateurs au volume d'activités. Ce fut une période aussi intense que classiquement lors de la période hivernale quand les animaux sont en étable et que de nombreux prélèvements arrivent au laboratoire.

Graphique 2 : Nombre mensuel d'analyses de 2020 à 2024

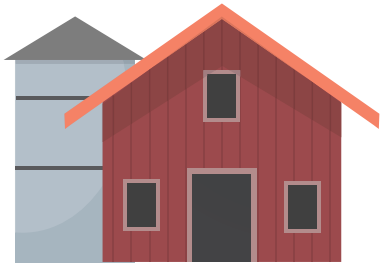




Le dispatching au quotidien en 2024

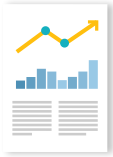
En moyenne* / jour
- **E-mail :** 1908
- **Poste :** 6
- **Cerise :** 2125

Client



En moyenne* / tournée
- **Cadavres toutes espèces & bovin < 300 kg :** 27 cadavres /jour
- **Cadavres bovins > 300 kg :** 0,5 cadavre/jour
- **Passage chez les vétérinaires :** 74 passages/jour

Résultats

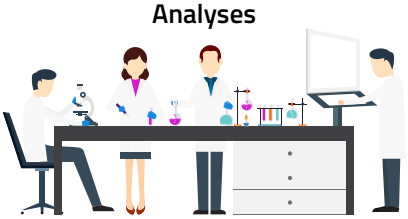


Ramassage

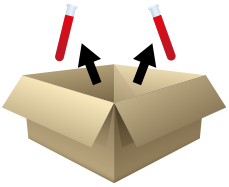




Analyses

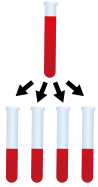


Réception / tri



En moyenne* / jour
- **Analyses :** 6845
- **Echantillons :** 3804

Conditionnement



Encodage



En moyenne* / jour
- **Dossiers manuels :** 200
- **Dossiers automatique :** 583

Ludivine Tillière

Bigame

BIGAME, base informatique de gestion des antibiotiques et des médicaments en élevage, interface au service du praticien et de l'éleveur, a été développée conjointement par l'ARSIA et l'AWE en 2016 (Consortium AWARDE).

Bigame est accessible pour tous les éleveurs et vétérinaires wallons via l'interface Cerise web.

Suite à la publication de l'AR relatif à l'obligation d'enregistrer les traitements antibiotiques (AB) publié en août 2023 ainsi qu'à l'épizootie de FCO à l'été 2024, nous remarquons une nette augmentation des données transmises à la base de données Bigame en 2024.

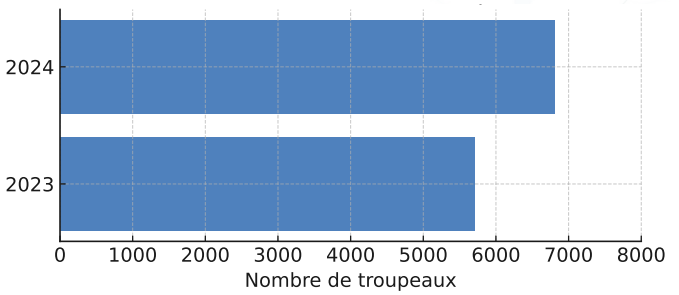
Chiffres 2023 vs 2024

En 2024, 6822 troupeaux sont enregistrés dans Bigame (graphique 1), soit une augmentation de 17% avec 1169 troupeaux en plus dans notre base de données.

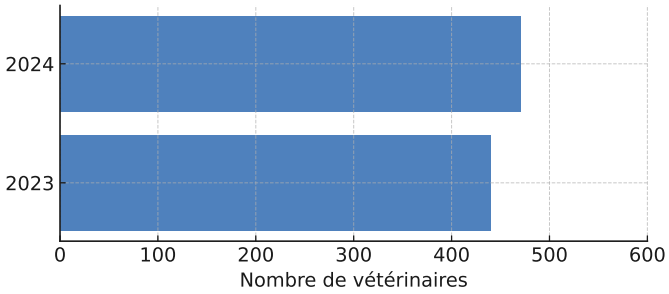
Par espèces, nous retrouvons 6160 troupeaux bovins, 633 troupeaux OCC, 30 troupeaux de porcs et 1 seul troupeau en volailles.

Concernant le nombre de vétérinaires qui encodent dans Bigame, nous avons aussi une augmentation mais de 7% (graphique 2), soit un total en 2024 de 463 vétérinaires (contre 431 en 2023) sur un total de 535 praticiens ruraux enregistrés en Wallonie (quelques vétérinaires néerlandophones travaillent aussi avec Bigame).

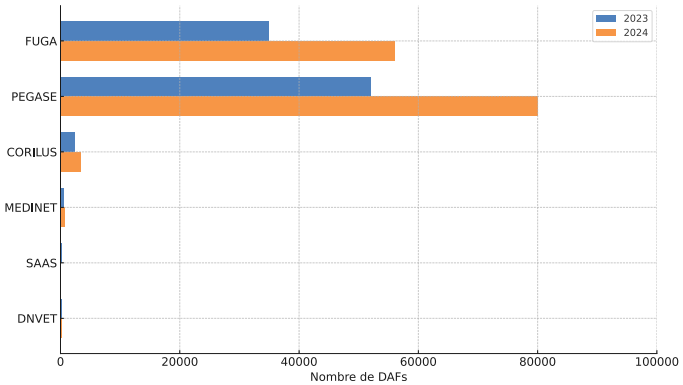
Graphique 1: BIGAME – Evolution du nombre de troupeaux



Graphique 2: BIGAME – Evolution du nombre de vétérinaires

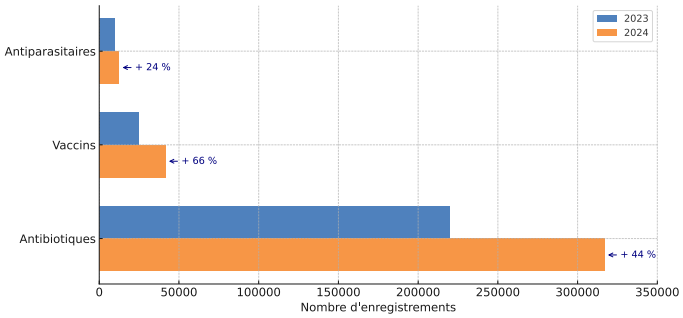


On retrouve 210 282 DAFs en 2024, soit une augmentation de 48% par rapport à 2023 (graphique 3).



Graphique 3: Evolution du nombre de DAFs (plusieurs médicaments potentiellement présents sur un seul DAF) par logiciel VT/Base de données AB

Quelques tendances, plus spécifiquement, par famille de médicaments (graphique 4).



Graphique 4: Evolution du nombre d'enregistrements par famille

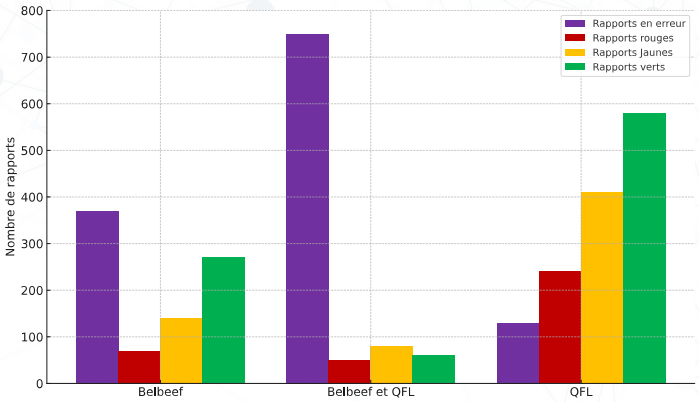
Rapports AMCRA des données AB 2023

Pour la Wallonie, parmi les 6160 troupeaux bovins, 3616 sont certifiés Belbeef et/ou QFL et 2544 troupeaux bovins suivent l'obligation du guide sectoriel G-040 (graphique 5).

Nous avons 2404 troupeaux certifiés QFL et 1212 troupeaux certifiés Belbeef. 369 d'entre eux sont certifiés pour la QFL et Belbeef. Lors de l'analyse des rapports de benchmarking, nous remarquons **que 15% des troupeaux bovins ne possèdent aucun enregistrement d'AB**. Néanmoins, ceux-ci ont été considérés comme **« utilisateurs zéro » et provoquent un biais dans l'interprétation des résultats (biais dans le groupe de référence car ils ne sont pas réellement tous des utilisateurs zéro)**. Dans les rapports des données AB de 2024, il ne sera plus tenu compte de ces « utilisateurs zéro ».

Lors de l'analyse des données AB de 2023, on retrouve 38% des troupeaux avec "erreurs" (1260 rapports en erreur sur 3277 rapports émis en Wallonie). Les erreurs sont majoritairement liées à un mauvais conditionnement, un mauvais encodage, une erreur ou un manquement lié à la catégorie animale.

Graphique 5 : Troupeaux bovins wallons et rapports AMCRA – Données AB 2023



Objectifs principaux de la convention de BIGAME

- Assurer la collecte, l'analyse, le benchmarking et la communication pour le secteur bovin wallon et la collecte de données pour les secteurs porcin et avicole wallons.
- Optimaliser la collecte et le traitement des données afin d'homogénéiser le rapportage AMCRA/AFMPS (collaboration Bigame-AB register).
- Afin d'optimiser la collaboration entre les autorités et les parties concernées et d'encourager le principe « Only Once », BIGAME fournit à Sanitel-Med les données dont le législateur impose l'enregistrement ; les vétérinaires peuvent encoder leurs données dans des systèmes tels que BIGAME et autoriser ces systèmes à transmettre à leur tour les données légalement obligatoires à Sanitel-Med. BIGAME peut traiter ces données aux fins de feed-back individuel vers l'éleveur.

Supports disponibles dans le cadre de Bigame

- 8 collègues de la Helpdesk formés au dossier « Bigame » : supports téléphoniques et électroniques.
- Vétérinaires + Cellule IT : support plus technique, support base légale, téléphone/mailing ou directement sur site afin de les accompagner à se mettre en conformité en utilisant correctement les outils mis à leur disposition
- Formations externes organisées : utilisation de Cerise et Bigame
- Maintien d'un support pour la mise à jour des médicaments
- Interactions entre les différents logiciels vétérinaires interchangeables avec Bigame et les vétérinaires utilisateurs afin de maintenir la compatibilité tout en suivant l'évolution des bases légales

Développements 2024

- Webservice Bigame-AB Register : interchangeabilité des données AB
- Ecrans Sanimed Eleveur/Vétérinaire
- Projets communs AB Register – Bigame : analyse de la qualité des données AB et utilisateurs « zéro »
- Mise à disposition de l'outil « Tarir Malin » sur Cerise et développement du Projet « Tarissement sélectif » en collaboration avec le secteur
- Mise à disposition du web-service certification pour Belbeef et Codiplan
- Nombreux projets en collaboration avec la DGZ dans le cadre du NAP
- Optimisation de l'affichage Prescriptions en pdf
- Optimisation de la gestion des adresses de dépôts vétérinaires
- Réunions de suivi avec les concepteurs de logiciels VT
- Développement d'un statut « **DAF en anomalie** » (correction directe des erreurs liées aux antibiotiques dans Cerise avec traçabilité du suivi des corrections)

Planifications 2025

- Upgrade des catégories d'âges d'animaux afin de se conformer aux nouvelles exigences de l'AFMPS
- Réunions de suivi avec les concepteurs de logiciels VT
- Upgrade du web-service à disposition des concepteurs afin de leur permettre d'envoyer des quantités par Unité
- Optimisation des performances pour les gros troupeaux
- Correction d'un traitement AB directement en ligne
- Développement de notre propre **outil** «**Fiche Bigame**» via notre BI QS pour le calcul de l'**indicateur BD100** basé sur nos données à une fréquence plus élevée que les rapportages ⇨ suivi rapide des troupeaux en difficulté.
- Implémentation du projet relatif à la qualité des données AB : développement de «filtres» en collaboration avec les concepteurs de logiciels afin d'améliorer la qualité des données AB
- Développements de **webservices** de synchronisation des corrections vers Sanitel-Med et Codiplan

Communications 2024

- Réunions SPF/Prépa fiches NAP : 17
- Réunions AFMPS, AMCRA, cahiers charge privés (Belbeef/QFL-IKM/Milk.be) et FWA : 15
- Réunions internes Bigame (AWARDE) : 8
- Réunions concepteurs logiciels : 7
- Réunions en collaboration avec AB Register : 9 (Objectif d'harmonisation du travail, mêmes lignes directrices, etc.) ⇨ **signature de la convention d'échanges de données AB entre Bigame et AB Register**
- Présentation Bigame/AB Register à AG AMCRA en juin 2024
- Foires/Communications externes/Diverses représentations : Libramont– VTexpo
- Formations internes et externes (Aacting, Cerise, Promise, etc.)
- Réunions/formations à la demande des éleveurs/syndicats agricoles

Publications

- **Arsia infos** édité chaque mois: rédaction de 2 articles
- **Infomails** : directement vers éleveurs et VT concernés (ex. webinaires)
- Portail **Cerise** : diverses communications relatives aux interfaces webs ainsi qu'aux demandes des autorités.
- Création d'un **rollup et banner Bigame + flyers** distribués lors de foires/diverses rencontres/à la demande
- **Site web ARSIA** : mise à disposition des manuels AMCRA
- **Rapports d'activités** annuels Bigame
- **Fiches individuelles** Bigame sur le portail de tous les éleveurs Cerise reprenant ses données AB pour chaque année

Quel avenir pour Bigame ?

La base de données Bigame est un système en constante évolution, elle s'améliore d'année en année mais doit aussi s'adapter aux demandes des autorités. Elle offre un lien direct avec les données Sanitel d'un troupeau et les antibiotiques administrés, fournis et/ou prescrits directement sur le portail de l'éleveur ainsi que celui de son vétérinaire. Les échanges se sont intensifiés fin 2024 suite à l'épizootie de Blue Tongue et à la mise en place de la campagne de vaccination obligatoire BTV3/BTV8/MHE. En effet, l'ensemble des vaccinations obligatoires doit être transmis à la base de données Sanitel de l'AFSCA et l'encodage de ces vaccins peut être réalisé directement dans Cerise ou indirectement via les logiciels vétérinaires interchangeables avec Cerise/Bigame.

En complément des multiples sources de données déjà présentes dans Cerise (fiche SPOT, fiches Pathologies, Fiche Bigame, données sanitaires du troupeau, données Sanitel, etc.), Bigame reste un outil indispensable dans le suivi de la lutte contre l'antibiorésistance car il offre à l'éleveur un support exhaustif d'analyses de sa situation et lui permet de démontrer le respect de la base légale lors de contrôle en ferme.

> ***BIGAME, un outil indispensable dans le suivi de la lutte contre l'antibiorésistance***

Base Informatique de Gestion des Antibiotiques et des Médicaments en Elevage

BIGAME

Ludivine Tillière

Farmfit

Rétrospective des audits de biosécurité réalisés chez les porcs et les volailles depuis l'implémentation des audits dans l'application FarmFit.

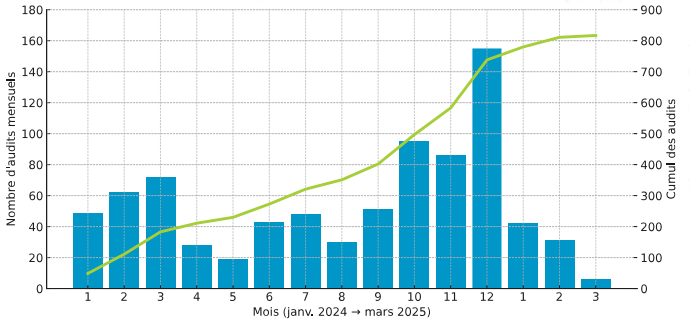
Biosécurité dans nos troupeaux de porcs

Nombre d'audits effectués

En Wallonie, 1175 élevages de porcs devaient réaliser un audit de biosécurité entre le 1er janvier 2024 et le 1er mars 2025; seuls 817 d'entre eux l'ont effectué

Nombre total d'audits effectués dans les troupeaux porcins depuis 2021 en Wallonie	**2745**
Nombre total d'audits effectués dans les troupeaux porcins depuis 2021 en Belgique	**17350**

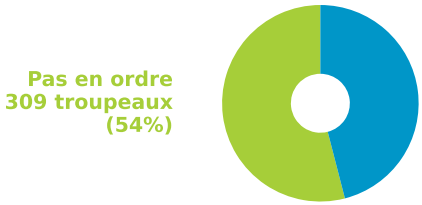
Graphique 1: Nombre total d'audits effectués dans les troupeaux porcins en Wallonie



Suivis dans nos troupeaux de porcs wallons en 2024

Sont considérés « en ordre », les troupeaux dont :

- l'audit de biosécurité a été effectué,
- l'audit est réalisé dans les délais, c'est-à-dire entre 10 et 14 mois,
- la check-list utilisée correspond bien à la taille et au type d'exploitation.

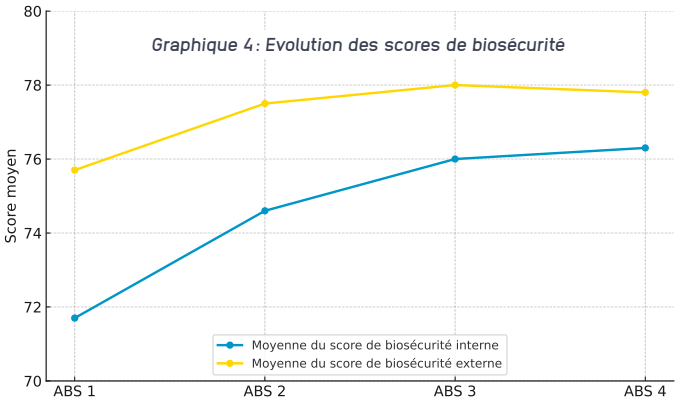


Graphique 2: Nombre exploitations de porcs wallonnes avec < 3 porcs



Graphique 3: Nombre exploitations de porcs wallonnes avec > 3 porcs

Evolution des scores de biosécurité interne et externe dans les exploitations porcines depuis 2021 (audit de biosécurité ABS 1 en 2021 ⇨ ABS 4 en 2024)





Rapportages Porcs

Depuis 2024, nous avons implémenté l'envoi périodique vers les troupeaux de porcs d'un récapitulatif reprenant les rapports de visites trimestriels, de l'audit de biosécurité et la date de la dernière analyse Aujeszky (labo ARSIA ou DGZ). Celui-ci fut transmis en juin et en décembre 2024 à 1 292 troupeaux de porcs suivis par 491 vétérinaires praticiens. Ce rapportage a été développé afin d'offrir un support aux détenteurs de porcs dans le cadre du bon suivi de leur exploitation.

Exemple de relevé

Sorte exploitation	Reproduction	Engrais	Elevage	Porcelet
Mixte	3	30	/	/

Vétérinaire d'exploitation	Rapport de visite	Audit biosécurité	Maintien Aujeszky *	Troupeau	Type exploitation
Dr XXXXXX	06-01-25	12-09-22	Absent	BEXXXXXXXX-0201	Mixte

- Données en noir : OK en ordre - Rien à entreprendre
- Données en rouge : Retard – A faire
- Mention 'Absent' : A faire
- Mention 'pas d'application' : Rien à entreprendre

Biosécurité dans nos troupeaux de volailles

L'audit de biosécurité pour les volailles a été implémenté dans l'application FarmFit fin 2023. En 2024, 4 nouvelles check-lists ont été ajoutées afin d'évaluer au mieux le niveau de biosécurité.

Il y a donc actuellement 7 check-lists disponibles dans FarmFit, développées selon la taille et le type d'exploitation:

- Poules pondeuses > 200 têtes
- Poulets de chair > 200 têtes
- Poules pondeuses avec parcours plein air
- Poulets de chair avec parcours plein air
- Volailles de multiplication
- Volailles de < 200 têtes
- Couvoirs

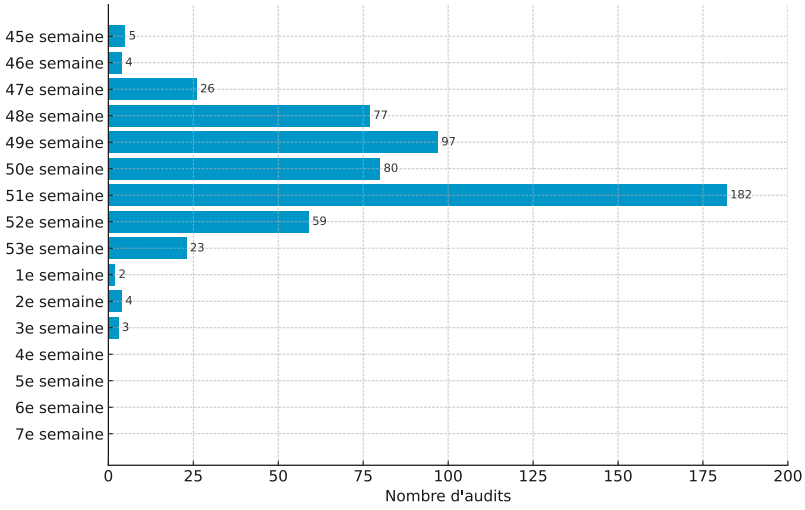
Suite aux interventions des associations, deux simplifications ont été mises en place dans l'application FarmFit:

- Possibilité d'encoder un seul audit de biosécurité si plusieurs troupeaux d'une même catégorie de volailles résident au sein d'un même établissement.
- Possibilité de reprendre automatiquement certaines questions issues d'audits de biosécurité précédents, à condition qu'il s'agisse d'observations immuables dans le temps.

Nombre d'audits effectués

En Wallonie, 566 audits ont été effectués sur un total de 762 élevages de volailles qui devaient le réaliser. Le graphique ci-dessous présente le nombre d'audits réalisés par semaine entre le 1er novembre 2024 et le 15 mars 2025.

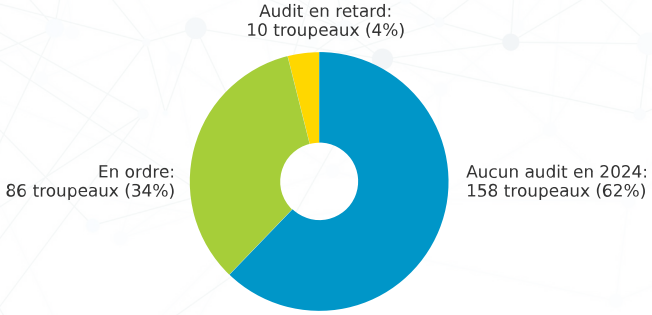
Graphique 5 : Nombre d'audits de biosécurité réalisés en troupeaux volailles wallons en 2024



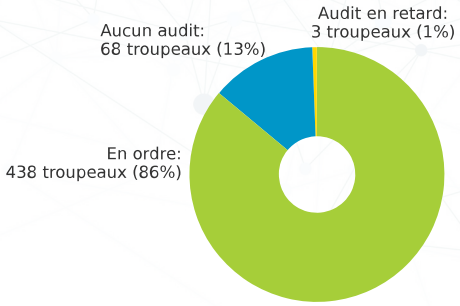


Suivis dans nos troupeaux wallons de volailles en 2024

Les exploitations qui ont réalisé l'audit de biosécurité en lien avec leurs productions et leurs tailles dans le délai fixé (avant le 31/12/2024) sont considérées « en ordre ». En outre, il existe également des exploitations qui ont réalisé un audit de biosécurité après la date limite ou d'autres qui ne l'ont pas encore réalisé; celles-ci sont donc « pas en ordre ».



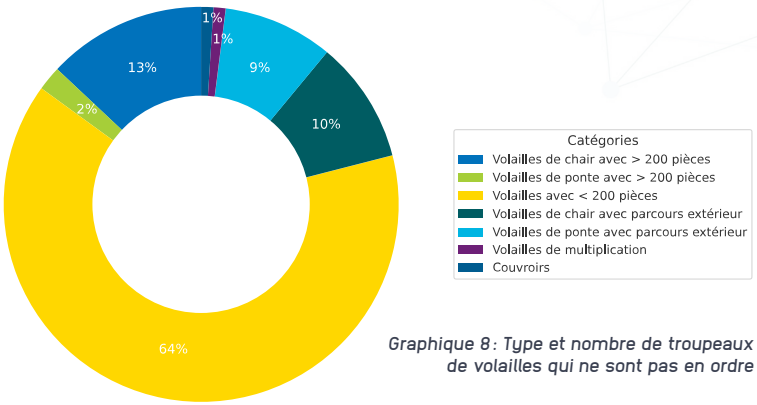
Graphique 6 : Nombre d'exploitations de volailles avec ≤ 200 volailles « en ordre / pas en ordre »



Graphique 7 : Nombre d'exploitations de volailles avec > 200 volailles « en ordre/pas en ordre »

Type d'exploitations « pas en ordre » en Belgique

Le diagramme circulaire ci-contre montre la proportion d'exploitations de volailles par type de production n'ayant pas régularisé leur audit de biosécurité. On constate logiquement que les exploitations de moins de 200 têtes de volailles représentent la majorité des troupeaux de volailles qui ne sont pas en ordre en Wallonie.



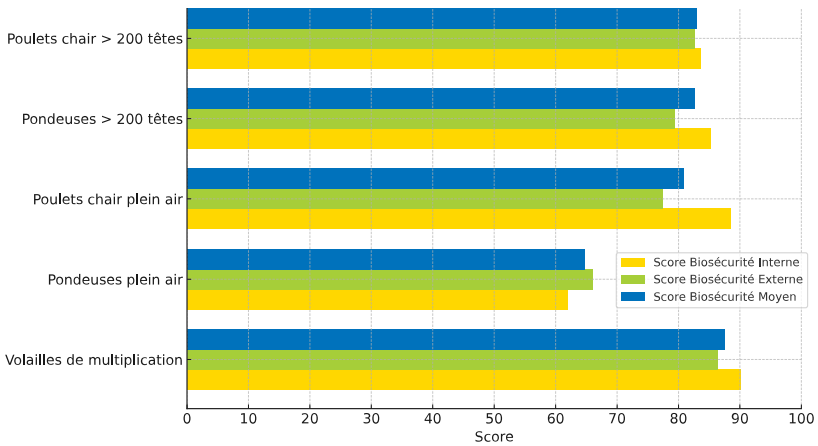
Graphique 8 : Type et nombre de troupeaux de volailles qui ne sont pas en ordre



Scores moyens des audits de biosécurité

Les scores de biosécurité les plus faibles sont présents dans les exploitations de poules pondeuses en plein air, ce qui est un constat logique. Il est par contre surprenant que les exploitations de poulets de chair avec un parcours plein air possèdent de scores de biosécurité équivalents aux exploitations de volailles industrielles de type pondeuses ou de chair (en bâtiments fermés).

Graphique 9 : Scores de biosécurité selon les types d'exploitations de volailles



Samuel Chapon

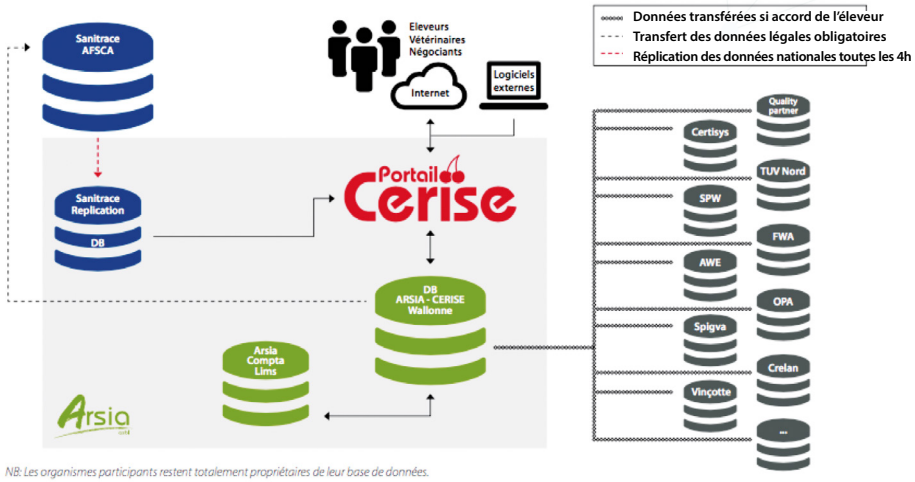
Cerise

En production depuis 2009, le portail CERISE permet à chaque membre du secteur de centraliser et réguler ses données administratives et sanitaires à partir d'une seule et même interface.

PARTENAIRES

En se chargeant de l'alimentation en toute transparence des différentes bases de données indépendantes, l'ARSIA évite ainsi à l'utilisateur la multiplication des enregistrements dans différents systèmes.

Un soin tout particulier est apporté au respect des règles en matière de vie privée et à la réglementation (RGPD). Les organismes participants restent totalement propriétaires de leur base de données. L'ARSIA est très attentive au partage de données, possible seulement sous certaines conditions à savoir le plein accord de l'opérateur lui-même. Seules les données légales sont impérativement transférées à l'autorité (AFSCA).



NB: Les organismes participants restent totalement propriétaires de leur base de données.

S'inscrire sur CERISE: de multiples avantages!

- **Gain** financier annuel
- **Encodage** plus rapide
- **Historique** des encodages
- **Inventaire** en ligne
- **Impressions** Doc circulation/exportation en ligne: économie par rapport à la version postale
- **Enregistrement** simultané de données d'autres associations (awé, cgta...) avec accord de l'éleveur
- **Commandes de matériel** (toutes boucles, etc....) avec raccourcissement des délais de livraison
- **Déclaration** des vaccinations
- **Réception** des DAF
- **Accès** aux **résultats d'analyses**
- **Accès** aux **statuts IBR** et **BVD** des bovins et troupeaux belges
- **Indicateurs troupeaux** et statistiques d'élevage
- **Mobilité** (App Mobile)



Fonctionnalités 2024

Pour les éleveurs

CERISE-WEB

- Sélection possible pour impressions groupées
- Options DEMAT
 - Déclaration d'un achat en ligne (permet d'encoder la date d'arrivée réelle de l'animal)
 - Déclaration de vente (liste des bovins vendus)
 - Bovins en attente de transit (liste des bovins achetés mais pas encore présents dans le troupeau)
 - Date d'achat et date de fin d'immobilité disponibles dans l'inventaire
- Mail alerte
 - Système de Conseil Agricole (SCA)
 - Liste des bovins débloqués après immobilisation

CERISE-MOBILE

- Alerte SCA

Pour les vétérinaires

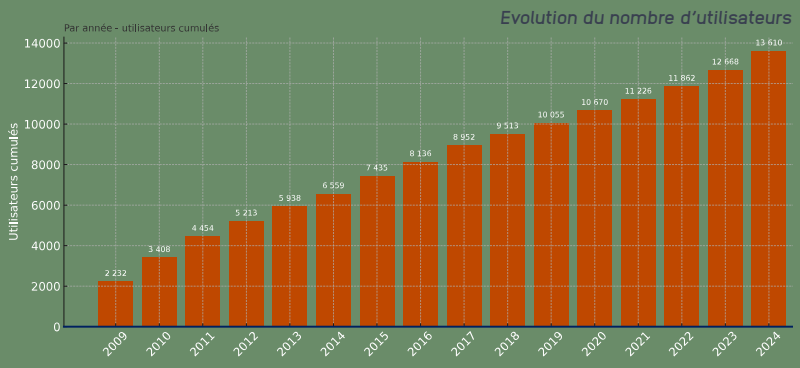
- Optimisation BIGAME
 - Optimisation des échanges Bigame ⇦⇨ Software-vétérinaire
 - Optimisation de la table des médicaments

Utilisateurs en 2024

- **Tous types** confondus : 13 610
- **Eleveurs bovins** : 9 327
- **Eleveurs OCCC** : 2 592
- **Vétérinaires** : 1 474
- **Négociants** : 219
- **Android** : 2 020
- **IOS** : 872

Utilisateurs **DGZ-Rund** (équivalent Flamand)

- Android : 604
- IOS : 416



Futures fonctionnalités 2025

Pour les éleveurs

CERISE-WEB

- Options DEMAT
 - Détection des arrivées suite à un déchargement
 - Détection des départs suite à un chargement
 - Impressions groupées par sélection
 - Alerte SCA Rendac
- Commande de boucle perdue à apposer en différé

CERISE-MOBILE

- Options DEMAT
 - Déclaration de vente
 - Déclaration d'achat
 - Demande de transport
 - Alerte SCA Rendac

Pour les négociants/transporteurs/sites d'hébergement bovins

- Options DEMAT
 - Déclaration de vente (liste des bovins vendus)
 - Bovins en attente de transit (liste des bovins achetés mais pas encore présents dans le troupeau)
 - Mise en production de l'application BeefMove afin d'assurer le suivi et la traçabilité des transports
- Détection des arrivées suite à un déchargement
- Détection des départs suite à un chargement

Pour les vétérinaires

- Demande de passage « prise de sang » suite à un achat chez un client
- Adaptation des catégories d'espèces
- Gestion des vaccinations FCO-MHE
- Vaccinations enregistrées dans Sanitel


BACK OFFICE

Thibault Decnop

Ressources Humaines

Au sein de l'ARSIA, 145 collaborateurs, 102 femmes et 43 hommes, sont au service de nos éleveurs et vétérinaires.

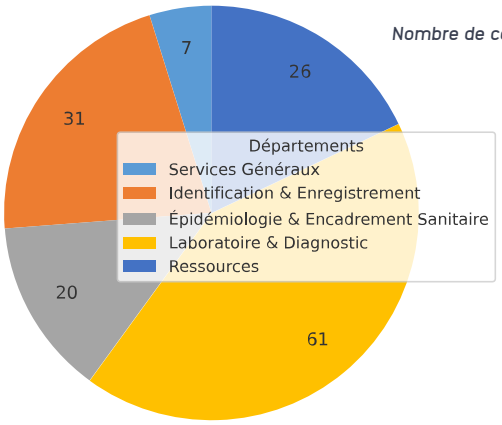
Il est intéressant de constater que les régimes de travail sont de plus en plus « partiels » et que de plus en plus d'hommes y ont recours (graphique 2). Près de 40 % de nos collaborateurs travaillent à temps partiel. La flexibilité au travail - plages variables, télétravail, temps partiels, ... est plus qu'une réalité et devient une norme voire un atout pour les entreprises qui le proposent. Tout en étant un défi à relever pour maintenir un service aussi qualitatif.

En 2024, en termes de formation de nos collaborateurs, la répartition horaire est la suivante :

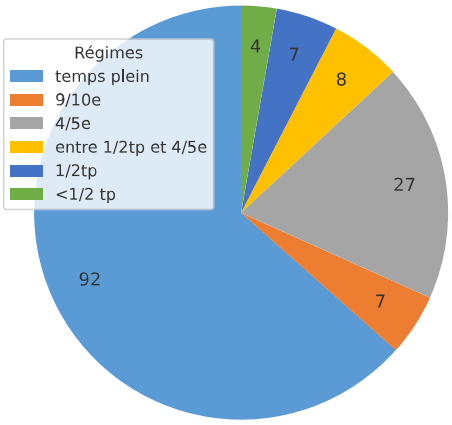
- 129,20 heures ont été consacrées à la formation lors de congés-éducation ;
- 2 588,77 heures de formation à caractère formel ;
- 2 882,95 heures de formation à caractère informel ;
- 49,8 heures de formation initiale destinée à l'accueil des nouveaux collaborateurs.

Enfin, nous avons connu :

- 25 entrées en fonction : 12 contrats à durée déterminée, 6 contrats à durée indéterminée, 2 contrats de remplacement et 5 prolongations de contrats à durée déterminée ;
- 22 sorties de personnel : 14 fins de contrat à durée déterminée, 1 fin de contrat de remplacement, 4 licenciements, 2 démissions et 1 départ à la pension.

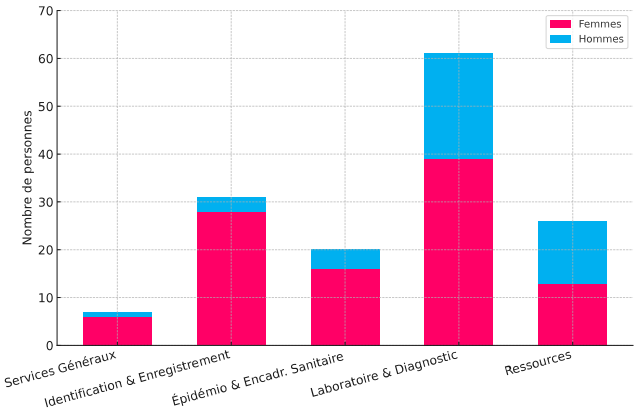


Graphique 1 : Nombre de collaborateurs



Graphique 2 : Répartition des régimes de travail

Graphique 3 : Répartition au sein des départements en 2024



Graphique 4 : Pyramide des âges en 2024

